L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1394 - VENDREDI 07 OCTOBRE 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET



• Bardage bois/Bardage métallique
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
• Bâtiments Agricoles et Industriels

58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com
metalconstruction.fr

Mesures bancaires, soutien à la trésorerie, mesures sociales, plan pour l'élevage...



L'État s'engage pour le refinancement des exploitations

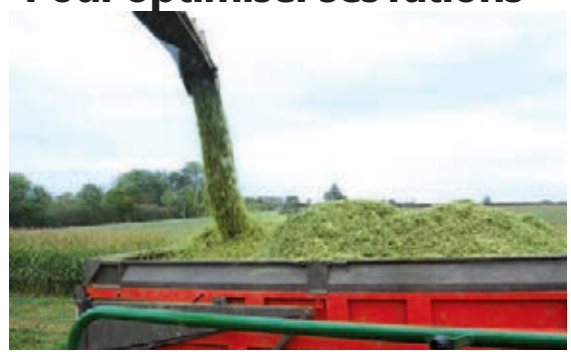
«Enfin, le Gouvernement a pris acte de la situation dans laquelle nous nous trouvons», a commenté Xavier Beulin, président de la FNSEA, à l'issue d'une réunion entre le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture, les organisations agricoles, les banques et les BPI, à Matignon le 4 octobre. En effet, en réponse aux crises climatique, économique et sanitaire qui se sont cumulées cette année, mettant l'agriculture en grande difficulté, le Premier ministre a proposé ce 4 octobre un plan de refinancement des exploitations agricoles.

Page 3

Côte d'Or

› Analyse de fourrages

Pour optimiser ses rations



Nièvre

› Démonstration à Chaulgnes

Le semis direct sous couvert



Yonne

› FDSEA 89

Un projet d'arrêté qui ne passe pas !



Photo: CE/G. Boulougouris

MORTE SAISON
Maxi
SUR MACHINES EN STOCK



G. BUCHEZ
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38

PORTES OUVERTES
jusqu'au 10 octobre
Plus de 15 marques et Plus de 50 véhicules



Auto Centre BOSSER
Zone commerciale - 21210 Saulieu
03 80 90 50 39 - 06 79 26 41 94
autobosser.com

Sommaire

Côte d'Or
04 • Élevages : pour optimiser ses rations
05 • Productions végétales : Une campagne à vite oublier
06 • Environnement : Éviter la contre-visite
07 • Vente directe : Une activité à reprendre

Nièvre
08 • GIEE Magellan : Le semis direct sous couvert permanent en démonstration à Chaulgnes
09 • Syndicalisme : La FDSEA et les JA ont rencontré le Préfet de la Nièvre
10 • Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Un incendie domestique toutes les deux minutes
11 • FDSEA/JA : L'approvisonnement français remis sur le haut de la pile

Yonne
12 • FDSEA : Un projet d'arrêté qui ne passe pas !
13 • FDSEA : Conseil de rentrée sur fond de crise
14 • Portes-ouvertes : Innov'Action et agro-écologie
15 • Productions végétales : L'UPVY et son nouveau président mobilisés

Bourgogne et ailleurs
16 • Solution logistique : Simple comme une idée, beau comme un camion
17 • Zones défavorisées simples : La FNSEA mobilisée

Dossier
18-22 • Spécial tracteur

Filières
23 • Cultures Semis 2016 : Déterminez la faculté germinative de vos grains de pois d'hiver
24 • Élevage Rencontres Techniques ovines de Bourgogne : Une production «agroécolo» dans le vent et rentable...

Infos Services
26-27 • Analyses et tendances
28-30 • Petites annonces
31-33 • Annonces légales
34 • Vie quotidienne
35 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Crise agricole et paiement des fermages

Les présidents des propriétaires et des fermiers communiquent

La Section Nationale des Fermiers et Métayers (SNFM) et la Section Nationale des Propriétaires Ruraux (SNPR), conscientes des difficultés financières que traversent de nombreux fermiers, suite aux intempéries qui ont affecté les dernières récoltes et à la crise persistante de l'élevage, souhaitent attirer l'attention des bailleurs et des preneurs sur la législation applicable en matière de paiement du fermage.

En dépit de l'importance des difficultés financières rencontrées, les fermiers et métayers restent légalement tenus de payer leur fermage à la date convenue dans le bail. Le non-paiement des fermages expose en effet les exploitants agricoles à des actions en résiliation des baux, pour défaut de paiement, après envoi d'une ou deux mises en demeure par lettre recommandée espacées d'un délai de trois mois.

Nous invitons les fermiers qui se trouveraient dans des situations où ils ne peuvent pas honorer tout ou partie du paiement de leur fermage à contacter dès à présent leurs bailleurs afin de solliciter amiablement la mise en place d'un échéancier de paiement.

Trouver ensemble une solution et mettre par écrit cet accord, nous semble être le meilleur moyen de protéger tant les relations contractuelles entre les parties au bail que la poursuite des activités agricoles dans les exploitations.

Nous encourageons les bailleurs à faire preuve de bienveillance par la mise en place d'échelonnement ou de reports de règlements. Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les dégrèvements d'impôts pour cause de calamités agricoles. Versés aux bailleurs, ils ont vocation à compenser les pertes de récolte et les dommages causés aux cultures par les intempéries. En conséquence, le montant des dégrèvements doit être défalqué du montant du fermage à payer par les preneurs. *«Dans tous les cas où, par suite de calamités agricoles, le bailleur d'un bien rural obtient une exemption ou une réduction d'impôts fonciers, la somme dont il est exonéré ou exempté bénéficie au fermier»* (article L 411-24 du code rural). L'agriculture traverse une passe difficile qui risque de mettre à mal beaucoup d'exploitations agricoles. Le réseau syndical FNSEA, avec ses sections des propriétaires ruraux et des fermiers/métayers est aux côtés de ceux qui souffrent pour trouver des solutions qui préservent les droits des parties et garantissent la pérennité des activités économiques dans les territoires ruraux.

JOSIANE BÉLIARD, PRÉSIDENTE DE LA SNPR
SYLVIE LE BRUN PRÉSIDENTE DE LA SNFM

PRI info

Côte d'Or Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité

Le Point Info Transmission Association (P.I.T.A.) vous propose, une formation d'une journée afin d'étudier les différents scénarios possible pour la cessation, transmission de votre exploitation agricole. Des notions juridiques, fiscales, sociales et administratives seront abordées lors de cette journée. La formation se déroulera le 26 octobre 2016 à Pouilly en Auxois. Inscription et renseignements : Parent Alexis au 03 80 68 66 54.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement,
contactez Christelle Martin ou Anne Marie Sennepin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne Le Répertoire Départ Installation: pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

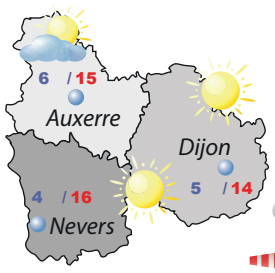
Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite.
Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 7 octobre au 16 ocobre 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 07 Octobre

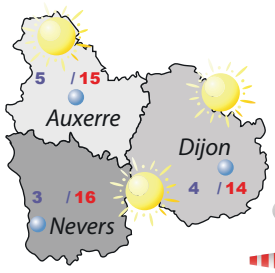


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Serge
Soleil : 07:55 - 19:14
Lune : 13:47 - 23:15

Samedi 08 Octobre

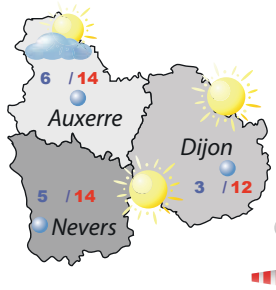


Ensoleillé
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents seront modérés.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 15 à 17 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Ste Pélagie
Soleil : 07:56 - 19:12
Lune : 14:37 - N.C.

Dimanche 09 Octobre



Agréable
Le soleil persistera et sera localement accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 13 à 15 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Denis
Soleil : 07:57 - 19:10
Lune : 15:23 - 00:05

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 au Mercredi 12 Octobre :

Quelques passages nuageux et de belles éclaircies.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 3 à 6 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

Jeudi 13 au Dimanche 16 Octobre :

Un temps couvert s'annonce, avec des précipitations pour ce week-end.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 6 à 10 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

clin d'œil

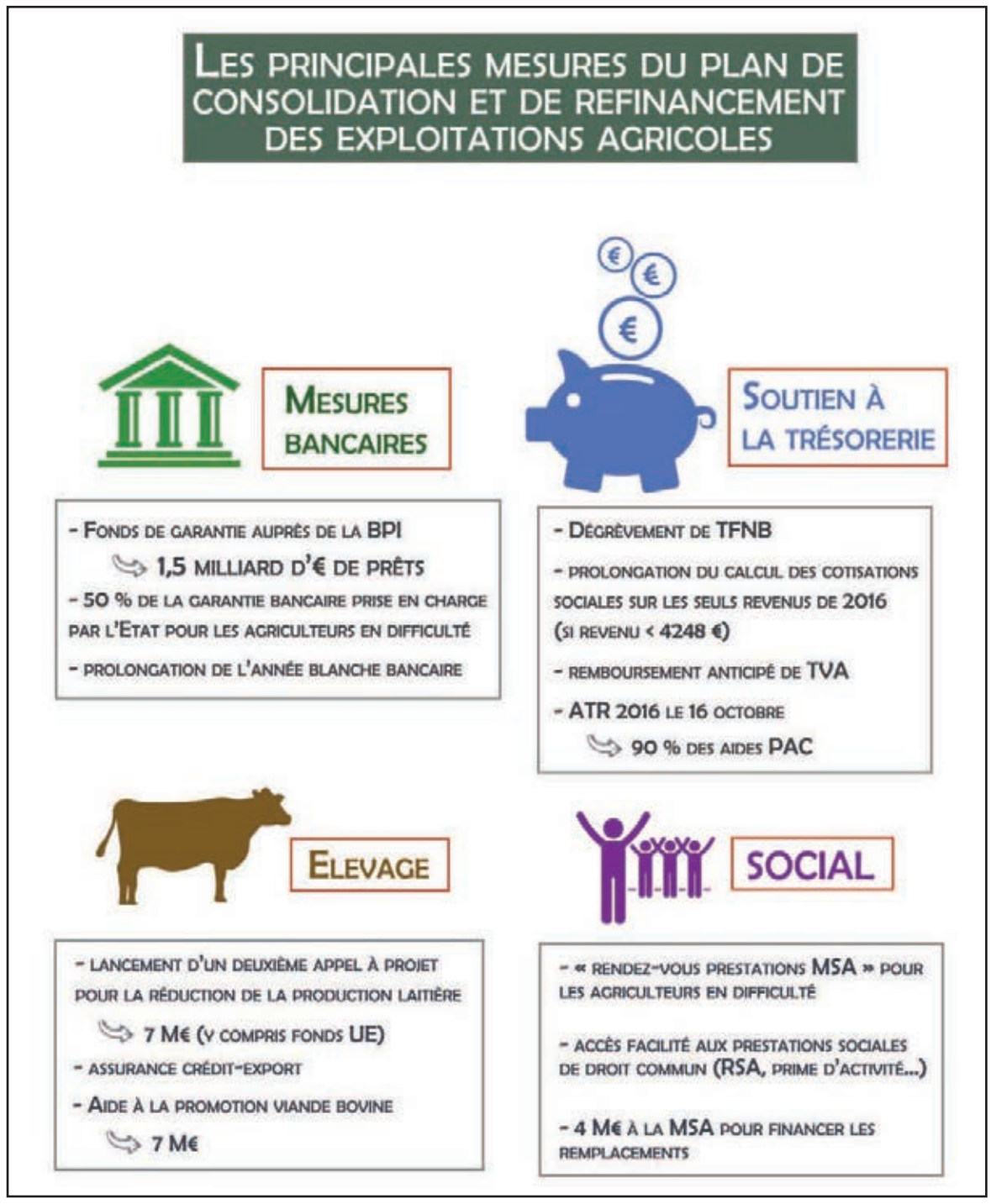


© Acip/Chaunu

Soutien à l'agriculture

L'État s'engage pour le refinancement des exploitations agricoles

En réponse aux crises climatique, économique et sanitaire qui se sont cumulées cette année, mettant l'agriculture en grande difficulté, le Premier ministre a proposé le 4 octobre un plan de refinancement des exploitations agricoles, en concertation avec les organisations agricoles, les banques et la BPI.



« *Enfin, le Gouvernement a pris acte de la situation dans laquelle nous nous trouvons* », a commenté Xavier Beulin, président de la FNSEA, à l'issue d'une réunion entre le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture, les organisations agricoles, les banques et les BPI, à Matignon le 4 octobre. Si les représentants agricoles ont pu rappeler à nouveau la situation dramatique dans laquelle beaucoup d'agriculteurs se trouvent cette année, frappés par les crises conjoncturelle et structurelle, la rencontre a permis au Gouvernement d'annoncer un plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles. Mesure phare de ce pacte, un fonds de garantie public permettra à la BPI (Banque publique d'investissement) de garantir 1,5 milliard d'euros de prêts. La BPI pourra ainsi couvrir, à hauteur de 50%, la garantie d'un prêt accordé à un agriculteur en difficulté (à savoir, un agriculteur qui aurait un EBE en baisse d'au moins 20%).

Cette assurance devrait permettre aux banques de proposer des prêts à des taux et à des durées plus compatibles avec la rentabilité des exploitations agricoles, quelle que soit la situation financière de l'exploitation.

La Siagi, société de caution mutuelle pour les petites entreprises, complètera également ce dispositif qui permettrait d'accorder entre 50 000 et 80 000 prêts, notamment les nouveaux prêts et l'aménagement des crédits existants. Pour Manuel Valls, priorité doit être donnée à *« une mise en œuvre rapide, pour une réponse en moins d'une semaine aux agriculteurs concernés »*. Aides à la trésorerie et mesures sociales

Au-delà des mesures bancaires, des dispositifs sont également mis en place pour soutenir la trésorerie des exploitations agricoles: remboursement anticipé de TVA, dégrèvement de 30 à 60% du taux de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB), qui se fera de façon automatique pour les six régions les plus impactées par les intempéries (Ile-de-France, Centre Val-de-Loire, Hauts-de-France, Grand-Est, Bourgogne Franche-Comté, Normandie) et sera étendu aux prairies, une demande forte de la profession agricole.

La possibilité de calculer les cotisations sociales sur la base des revenus de l'année N-1 est par ailleurs prolongée en 2017 pour les exploitants et jeunes agriculteurs ayant un revenu inférieur à 4 248 € en 2015 et en 2016. Sur le plan social, une enveloppe de 4 millions d'euros est allouée à la MSA pour financer les remplacements temporaires sur les exploitations. La MSA doit également mettre en œuvre un *« rendez-vous des prestations MSA »* pour informer les agriculteurs en difficulté de tous les dispositifs existants.

Enfin, un volet concerne l'accompagnement à la reconversion professionnelle : le dispositif de l'Etat comprend une aide au départ de 3 100 €, une aide au déménagement de 1 550 euros et la possibilité de suivre une formation rémunérée. S'il espère que cet accompagnement répondra à des situations *« les moins nombreuses possibles »*, le président de la FNSEA les juge néanmoins insuffisantes : *« dans l'agriculture française, il y a une résilience telle que quand un agriculteur dit « je ne peux plus », c'est qu'il est vraiment au bout et que tout a été essayé »*, explique-t-il. Pour Xavier Beulin, la responsabilité du syndicalisme est également d'aller à la rencontre de ces exploitants et de leur famille qui se sentent véritablement abandonnés. Il évoque également la possibilité d'un complément d'aide que pourraient apporter les collectivités. Vigilant quant à la mise en place effective du dispositif, Xavier Beulin a par ailleurs demandé une clause de revoyure en novembre.Des mesures spécifiques à l'élevage Certaines dispositions plus spécifiques à l'élevage ont été annoncées. Un deuxième appel va ainsi être lancé concernant la régulation de la production laitière, grâce au reliquat de l'aide européenne, à hauteur de 7 millions d'euros pour les trois prochains mois (novembre, décembre, janvier). Le Gouvernement se dit également mobilisé pour convaincre la Commission européenne de mettre en place des mesures similaires vis-à-vis du marché de la viande bovine. Le sujet sera évoqué par Stéphane Le Foll lors du prochain conseil agricole des ministres européens, le 10 octobre. Par ailleurs, un dispositif d'assurance-crédit export court terme sera mis en œuvre à partir du 15 novembre pour soutenir les exportations de bovins et de viande bovine vers les marchés de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

Enfin, un budget de 7 millions d'euros est affecté à la promotion de la viande bovine pour relancer une consommation en baisse.

ACTUAGRI



Élevages

Pour optimiser ses rations

La Chambre d'agriculture organise une nouvelle campagne d'analyse de fourrages. Le rendez-vous est fixé le 11 octobre à Châtillon-sur-Seine, Créancey et Bretenière.

Facile et pas chère, elle peut rapporter gros : l'analyse de fourrages proposée par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or permet aux éleveurs de connaître les valeurs alimentaires réelles de leurs fourrages. Le foin, les ensilages -et notamment celui du maïs-, l'enrubannage et les dérobées sont concernés. *«La connaissance de ces valeurs alimentaires permet d'adapter au mieux ses rations. Elle peut être une source d'économies importantes. En effet, si le fourrage est de très bonne qualité, l'éleveur peut se permettre d'apporter une quantité moindre de correcteurs azotés ou autres aliments se trouvant sur le marché»* indique le conseiller Édouard Bénayas, rappelant le coût important du poste alimentation dans les exploitations. Avoir une idée précise des UFL, UFV, PDIN, PDIE, PDIA ou autres paramètres comme le taux de matière sèche, de matière azotée totale ou de cellulose brute a *«toute son importance»* d'après le conseiller de la Chambre d'agriculture.

À faire chaque année

«Nous avons d'importantes variations de qualité d'une année sur l'autre et il est nécessaire de procéder à une analyse tous les ans» enchaîne Édouard Bénayas. L'oeil de l'éleveur ne saurait remplacer cette prestation, Édouard Bénayas en veut pour preuve la récolte de foin tardive de l'année en cours : *«les analyses révèlent des taux particulièrement bas en protéines mais plutôt corrects en énergie, ce qui est plutôt une surprise. Seule une analyse de fourrages pouvait nous en informer»*.

Le rendez-vous est fixé mardi 11 octobre de 9 heures à 12 heures sur l'un des trois sites de la Chambre d'agriculture à Créancey, Châtillon-sur-Seine ou Bretenière. *«Les agriculteurs doivent nous faire parvenir leurs échantillons préparés selon des modalités bien précises. Il ne faut surtout pas hésiter à nous appeler. Ces échantillons seront transmis au laboratoire dans l'après-midi, les résultats seront restitués et commentés une dizaine de jours plus tard»* note Édouard Bénayas. Quelques agriculteurs avaient sollicité ce nouveau service neutre lancé en 2015.

Près de 15 exploitants se sont déjà manifestés lors des deux premiers rendez-vous organisés cette année. *«Nous espérons encore progresser lors de cette troisième et dernière session collective de 2016. Les éleveurs peuvent faire analyser leur fourrages en dehors des dates proposées, mais un coût de 41 euros hors taxes leur sera demandé, au lieu des 35 euros (HT) facturés pour ce 11 octobre»*. Renseignements, modalités et tarifs: Chambre d'agriculture de Pouilly-en-Auxois au 03 80 90 68 79 ou 06 80 92 89 65.

AURÉLIEN GENEST


Les ensilages de maïs sont notamment concernés.

Avis de participant

Le lycée agricole de Quetigny et sa ferme expérimentale basée à Tart-le-Bas ont fait appel au service de la Chambre d'agriculture cette année. Le directeur de l'exploitation Lionel Raynard fait part de ses motivations: *«Nous avions déjà réalisé ce type d'analyses dans le passé et nous avons voulu recommencé, à l'heure où le souci d'autonomie fourragère et protéique devient plus que prégnant. Ce travail s'inscrit dans une démarche globale d'une reprise en main de la gestion du système fourrager. Il est très important pour nous de connaître la valeur de nos fourrages et d'évaluer les besoins en complémentation. Nous avons fait des analyses sur des premières et deuxièmes coupes. Là, nous les réalisons sur de l'enrubannage d'une troisième coupe de prairie temporaire. Nous avons plusieurs types de fourrages avec de la luzerne en mélange avec des graminées et des prairies temporaires : les classer d'un point de vue qualitatif nous permettra de les apporter aux animaux selon leurs besoins et nos objectifs de production. L'analyse de fourrages est une priorité économique, mais l'angle technique et agronomique a aussi tout son sens».*



Viticulture

La MFR de Quetigny a vendangé

Quinze jeunes stagiaires de la Maison familiale rurale ont découvert le monde viticole lundi 26 septembre à l'occasion des vendanges.


Cette initiation s'est poursuivie dans les locaux de la Veuve Ambal.



La classe de Seconde professionnelle *«Productions agricoles»* de la MFR de Quetigny s'est rendue la semaine dernière au domaine Sirot à Baubigny, près de Saint-Romain. Les jeunes ont assisté à une présentation des différents travaux de la vigne effectués tout au long de l'année, avant de participer eux-mêmes à la récolte des rares raisins de l'année (une baisse de rendements de 60% était évoquée). Cette initiation s'est poursuivie l'après-midi dans les locaux de la Veuve Ambal à Beaune, lors de la livraison de la production du Domaine Sirot.

Les jeunes reviendront dans cette même société le mois prochain afin d'assister à la transformation des raisins et apprendre plusieurs facettes de la commercialisation du vin. *«Nous effectuons cette sortie tous les ans, l'idée est de découvrir une autre production et donner une idée générale du monde agricole à nos apprentis»* indique la formatrice Aurélie Sirot. La visite d'entreprises agricoles diverses et variées est au programme de ces mêmes stagiaires cette année.

La classe de Première se rendra pour sa part dans le Morvan durant une semaine entière, découvrir différents élevages et la production forestière du secteur. La découverte des Organisations professionnelles agricoles est d'ores et déjà programmée sur l'agenda des apprentis de Terminale.

AURÉLIEN GENEST

Productions végétales

Une campagne à vite oublier

Un agriculteur d'Épernay-sous-Gevrey évoque ses différentes récoltes de l'année.



Laurent Garnier, en train de faucher sa dernière parcelle.

Jeudi 29 septembre, Laurent Garnier sortait sa moissonneuse pour la dernière fois de l'année. Son dernier champ de soja avait du mal à dépasser les 20q/ha. *«C'est extrêmement bas, un peu à l'image de tous les autres rendements de 2016»* déplorait l'agriculteur d'Épernay-sous-Gevrey, village situé entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. Un résultat qualifié d'*«extrêmement décevant»* au vu des 35q/ha que cet exploitant de 59 ans pouvait espérer dans cette culture. Laurent Garnier ne cachait pas son envie *«d'en terminer avec cette campagne»* : *«je ne dois pas être le seul… C'est vrai, je suis vraiment pressé de passer à la suivante. En plus des rendements très médiocres et de toutes les difficultés économiques que cela va engendrer, il n'y a aucun enseignement à tirer de cette campagne. D'habitude, quand on constate un échec dans la technique de production, on réfléchit et on tente de corriger ce qui n'a pas marché. Cette année, je pense qu'il n'y avait rien à faire compte tenu des conditions climatiques déplorables que nous avons eues»*.

30q/ha en blé

Le Côte d'orien installé en 1977 n'avait jamais connu pareils résultats dans ses cultures de blé, avec des rendements 2016 variant de 45 à 48q/ha : *«je suis même descendu à 30q/ha dans un champ à très bon potentiel, très uniforme, où tout avait été réalisé en temps et en heure d'un point de vue technique entre l'apport d'azote et les fongicides. Le désherbage avait été réussi lui aussi. Malheureusement, les conditions climatiques avec une très forte pluviométrie ont tout planté»*. Sa parcelle de pois d'hiver a terminé à 6q/ha alors qu'un tonnage sept fois plus important pouvait être escompté : *«la bactériose s'est développée au printemps et a détruit toutes les plantes. J'étais proche des 40q/ha en 2015 après avoir semé au printemps. J'espérais en tirer davantage cette année en ayant introduit la culture durant l'hiver. C'est raté !»* Le colza termine pour sa part à 31q/ha, quand la moyenne quinquennale de l'exploitation était encore à 39q/ha avant cette récolte. La seule bonne nouvelle de l'été est venue de l'orge d'hiver : *«j'ai obtenu un rendement final de 70q/ha, en variété Esterel. Ce résultat est très bon par rapport à la moyenne départementale, et même par rapport à ce qui a été enregistré dans les alentours. Je n'ai pourtant rien fait de particulier…. Encore une fois, il n'y a aucun enseignement à tirer de cette campagne vraiment atypique»*.

24q/ha au mieux en soja

Laurent Garnier comptait sur son soja pour rattraper quelque peu la donne : *«la culture se présentait plutôt bien jusqu'en août. Mais plusieurs jours de canicule ont arrêté brutalement la végétation. En l'espace de deux jours, les champs sont passés du vert foncé à une couleur de pelure d'oignon… Ce n'était pas bon signe. Pourtant, la forte pluie qui a suivi a permis une maturité normale. Je pensais que le potentiel de rendement allait se refaire une santé, avec un poids de mille grains susceptible de remonter»*.

Le producteur a finalement essuyé une nouvelle déception la semaine dernière, malgré de très bonnes conditions de récolte. Son rendement final en soja devrait osciller entre 23 et 24q/ha sur ses 30 hectares de cultures : *«j'ai terminé dans un champ où l'implantation en mai avait été très délicate. Les très fortes précipitations du 13 mai avaient impacté la parcelle. Il n'y avait plus de pieds dans certains endroits. Des semences étaient même empilées sur plusieurs centimètres dans les bassières… C'était du jamais vu. J'ai re-semé comme j'ai pu dans les zones où il n'y avait plus rien»*.

Pour Laurent Garnier, il n'y a aucun doute : avec de tels niveaux de rendements et de prix, le bilan sera négatif pour de nombreux agriculteurs dont il fait partie : *«les exploitants vont devoir réinjecter de l'argent privé, s'ils en ont, dans leur activité, ou alors aller à l'emprunt… Le problème, c'est que nous attendons encore des propositions des banques et du gouvernement. Pour l'instant, il ne se passe rien, nous n'avons aucune information, c'est le flou total. Il serait intéressant que des éléments officiels soient publiés rapidement pour que nous retrouvions de la trésorerie pour aller jusqu'à la récolte 2017. Ce n'est pas à la coopérative de jouer le rôle de banquier. L'État et la Région doivent faire leur travail pour sauver la dernière économie de production française. Il faut reporter les annuités en fin de tableau, aménager la DPA et une vraie assurance revenus, ne pas prélever les taxes gouvernementales liées a l'environnement cette année et alléger les contraintes environnementales !»*

Aurélien Genest



Le rendement soja ne devrait pas dépasser 24q/ha.



Malgré de belles gousses, de nombreux pieds manquent à l'appel suite à une implantation très compliquée courant mai.

▸ Agenda

09/10 Vente de pommes de terre à Bessey-la-Cour

Dimanche 9 octobre de 10h30 à 18 heures, la famille Gagnepain recevra le public dans sa ferme de Bessey-la-Cour à l'occasion de sa vente annuelle de pommes de terre. Trois variétés (Amendine, Charlotte et Marabel) seront à disposition, mais aussi des oignons des échalotes et des potirons. Accueil personnalisé avec boisson et gâteaux.

09/10 Marché fermier autour des Halles de Dijon

Le réseau Bienvenue à la ferme organise la 11ème édition de son marché fermier autour des Halles de Dijon, ce dimanche 9 octobre de 10 heures à 18 heures.

18/10 Rendez-vous bio à Flavigny

Bio Bourgogne convie les agriculteurs à une visite de ferme d'élevage biologique. Pour le département de la Côte d'Or, le rendez-vous est donné le 18 octobre à Flavigny-sur-Ozerain à 14 heures, avec la thématique *"Produire du lait bio en limitant l'usage des médicaments".* Contact: Aurélie Billon, au 03 86 72 92 26, ou au 06 80 43 16 97 ou aurelie.billon@biobourgogne.org

Jusqu'au 15/10 Concours photo de la FDSEA

La FDSEA de Côte d'Or organise un concours photos sur le thème des nouvelles technologies, du progrès et de l'innovation.
Ouverte depuis le 21 août, l'épreuve se déroulera jusqu'au 15 octobre (1er prix: une caméra type «GoPro», 2ème prix : une initiation à la dégustation œnologique).
Les photos sont à envoyer à l'adresse concoursphotos.fdsea21@gmail.com accompagnées du bulletin de participation (disponible sur www.fdsea21.fr).
Un jury se réunira fin octobre pour sélectionner les photos gagnantes. Le palmarès et la remise des prix auront lieu lors de la Ferme Côte d'Or.
Les photographies gagnantes seront exposées sur le stand de la FDSEA 21.
Rendez-vous sur www.fdsea21.fr pour accéder aux différents formulaires et au règlement du jeu.

▸ Agenda

11/10 Prestation analyse de fourrages

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or vous propose de faire analyser vos fourrages (ensilage, enrubannage et foin) et de commenter vos résultats. Vous pourrez déposer vos échantillons le mardi 11 octobre de 09h00 à 12h00 sur l'un des 3 sites de la Chambre d'agriculture (Chatillon-sur-Seine, Créancey ou Bretenière). Renseignements, modalités et tarifs : Chambre d'agriculture de Pouilly-en-Auxois au 03 80 90 68 79 ou au 06 80 92 89 65.

18-19/10 Formation plantes médicinales et huiles essentielles au GDS

Le GDS propose une formation de deux jours sur les intérêts et l'utilisation au quotidien des plantes médicinales et des huiles essentielles en élevage. L'objectif de la formation est de faire évoluer les pratiques de santé du troupeau vers un élevage durable, adapté aux enjeux écologiques et à la demande sociétale. L'acquisition d'un raisonnement cohérent et de pratiques efficaces, conformes aux besoins sanitaires et économiques, est visé lors de ces deux journées. Le vétérinaire praticien Philippe Labre sera en Côte d'Or pour cette formation organisée par Virginie Pabiou.
Les dates à retenir sont les 18 et 19 octobre.
Pour s'inscrire, appeler le 03 80 68 67 30 pour qu'un bulletin d'inscription soit envoyé.
Le lieu de la formation reste encore à définir mais devrait se situer autour de Venarey-Les Laumes.

29/10 Concours charolais de l'Auxois Sud

La Fédération Charolaise de Côte d'Or et le Comice Auxois-Sud organisent le 9ème Concours de l'Auxois Sud le Samedi 29 octobre à Pouilly-en-Auxois (21). Renseignements à la Fédération Charolaise de Côte d'Or au: 03 80 90 68 80.



Environnement

Éviter la contre-visite

Un agriculteur faisait contrôler son pulvérisateur lundi matin à Quetigny : l'occasion pour des élèves de BTS d'assister à cette opération spécifique et obligatoire depuis plusieurs années.



La rampe de 30 mètres de Philippe Gransagnes compte soixante buses. Chacune d'elles a été contrôlée par un expert en début de semaine.

Le contrôle des pulvérisateurs, obligatoire en France depuis 2009, doit être réalisé au moins tous les cinq ans. Dans le cadre de cette conditionnalité Pac, Philippe Gransagnes, producteur céréalier dans l'agglomération dijonnaise, avait fait appel lundi matin à Bourgogne Agro, société basée à Verdun-sur-le-Doubs. L'agriculteur, désireux de communiquer sur les métiers agricoles, avait convié l'une des classes de BTSA APV (Agronomie productions végétales) du lycée de Quetigny. Vingt-deux étudiants de première année, accompagnés des professeurs Bernard Bourgeon pour l'agronomie et Bruno Largant pour l'agro-équipement, ont pu suivre les différentes étapes techniques de ce contrôle. Philippe Gransagnes avait préalablement veillé à respecter un certain nombre de recommandations en nettoyant parfaitement son pulvérisateur, en s'assurant de son bon état de fonctionnement et en remplissant la cuve d'eau claire. Contrôles de l'état général de l'appareil, des buses, du manomètre, de la régulation, des lumières, des clignotants, du gyrophare, des cardans, des équipements tels que le rince mains : «*tout y passe*» résume l'agriculteur. «*Il peut y avoir une contre-visite, comme lors du contrôle technique automobile. En 2012, lors du dernier contrôle de l'appareil, le manomètre avait du être changé*» a indiqué Philippe Gransagnes avant de répondre à de nombreuses questions des élèves et des professeurs, qui se serviront de cette visite pour illustrer plusieurs cours.

AURÉLIEN GENEST

Étudiants souhaitant s'installer Quelle perception de l'environnement?

Alan Descharmes (Langres)



«J'avais déjà assisté à un contrôle de ce type dans le passé. Il est obligatoire et à l'image d'un certain nombre de normes environnementales, il va falloir faire avec dans les années à venir. La notion d'environnement prend une place de plus en plus importante en agriculture. Elle est aussi dans l'intérêt des agriculteurs : la réduction des doses est possible dans de bonnes conditions météo. Elle représente une source d'économies pour chaque exploitant».

Valentin Breul (Grancey-le-Château)



«Je m'intéresse à tout ce qui touche à l'environnement. «Pourquoi et comment réduire les intrants avait été le thème de mon dossier technique de Bac STAV.
Mon père et moi sommes sensibilisés à la pulvérisation bas volume et au raisonnement d'intrants. Outre l'intérêt environnemental, il y a une réduction des charges opérationnelles à aller chercher».

Adrien Cortot (Asnières-en-Montagne)



«Il ne faut pas négliger l'impact des produits phytosanitaires. Les agriculteurs en ont de plus en plus conscience car ce sont les premiers touchés en cas de problèmes de santé humaine. Certains équipements utiles comme des bacs de rétention ou autres ont malgré tout un coût non négligeable et peuvent freiné certains agriculteurs».

Groupama

Les caisses locales en rentrée

La fédération des caisses locales Groupama de Côte d'Or s'est réunie mardi 20 septembre pour son premier conseil d'administration de rentrée. De nombreux sujets furent évoqués face à une actualité agricole lourde. L'occasion pour la plupart des présidents présents de donner la température du terrain et de remonter les informations transmises par les sociétaires. Les projets étaient également au rendez-vous des thèmes abordés: la commercialisation des Certificats mutualistes, une première pour le monde de l'assurance, la nouvelle campagne de communication de l'assureur et la mise en place d'un programme de formation des élus au sein de rendez-vous Synergie élus commerciaux. Les prochains rendez-vous sont fixés cet automne durant lequel chaque caisse locale devra réunir ses administrateurs.



Vente directe

Une activité à reprendre

Un couple de Côte d'Oriens proche de la retraite lance un appel à leurs homologues agriculteurs.

Qui veut reprendre le fond de commerce de la boucherie d'Arnay-le-Duc et la clientèle de Brigitte et Daniel Gagnepain sur les marchés de Beaune et de Bligny-sur-Ouche? Les deux agriculteurs de Bessey-la-Cour souhaitent offrir cette opportunité aux agriculteurs et s'adressent à eux pour la reprise d'une partie de leur activité commerciale, à l'approche de leur retraite. *«Nous visons en particulier les exploitants agricoles, dans le but que cette reprise s'opère dans le même état d'esprit que le nôtre, avec des produits de qualité vendus directement du paysan au consommateur»* souligne Daniel Gagnepain, précisant que la clientèle est *«fidélisée avec un esprit de transparence très apprécié». «À l'heure où les agriculteurs ne tirent pas de revenu sur leur travail, cette affaire commerciale apparaît comme un bonus. Il y a un réel potentiel avec la vente directe»* poursuit le Côte d'Orien de 67 ans, conscient de l'ampleur de la crise traversée actuellement par le monde agricole. *«La vente directe permet de rentabiliser les bovins et tous les animaux de la ferme, avec des débouchés concrets»* ajoute son épouse Brigitte, *«notre idée première serait de remettre, si possible, notre activité à un groupement d'éleveurs. Chacun apporterait toutes sortes de produits authentiques. Quelqu'un apporterait des bovins, un autre pourrait amener des poulets, un autre des cochons... Les idées ne manquent pas. Cette reprise peut également intéresser des jeunes qui n'auraient pas assez de terres pour pouvoir s'installer».*



Les deux agriculteurs ici sur les marchés.


Brigitte et Daniel Gagnepain, à la boucherie d'Arnay-le-Duc.

Daniel Gagnepain tient d'ores et déjà à rassurer les agriculteurs : *«plusieurs m'ont déjà dit qu'ils n'étaient pas bouchers et encore moins charcutiers. Je tiens à préciser que cela n'est pas un problème. J'en veux pour preuve notre propre expérience: cela fait un an et demi que nous faisons appel à une agence intérim. Des professionnels bouchers viennent dans le laboratoire découper les viandes. Cette agence peut fournir également des charcutiers et des vendeuses. Ce n'est pas le cas pour nous car Brigitte est devenue charcutière autodidacte, recevant cette année le macaron du guide Gault et Millau. Nous sommes très contents de la formule d'intérim et nous ne payons pas plus qu'il ne faut. Ce système est souple et aucune feuille de paie n'est à remplir».* Une fois cette vente réalisée, Brigitte et Daniel Gagnepain se *«contenteront»* de leurs deux poulaillers labels et leurs 30 hectares de cultures. Comme il est de tradition dans leur ferme de Bessey-la-Cour, une journée est annuellement dédiée à la pomme de terre : celle-ci se déroulera dimanche 9 octobre de l0h30 à l8 heures. Les visiteurs seront reçus une nouvelle fois dans de très bonnes conditions.
Contact : 03 80 20 13 16 ou produitfermier21@orange.fr

Aurélien Genest

Point de vue

Tous unis pour passer le cap

Cette année 2016 restera exceptionnelle mais pas dans le sens attendu.
Prix du lait, de la viande, moisson décevante, les difficultés s'accumulent.
Sur le court terme, le plan de soutien que vient d'annoncer le gouvernement est un plan nécessaire et attendu depuis plusieurs semaines par le terrain.
Des mesures vont être mises en place ; bancaires tout d'abord, avec prise en charge par l'État des coûts de la garantie des prêts, prolongation de l'année blanche et déblocage d'un fond de garantie de prêts pour tous les exploitants qui en feront la demande.
Des mesures de trésorerie avec une prolongation de l'option exceptionnelle N-1 pour le calcul des cotisations sociales, dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti pour les terres et les prairies, remboursement anticipé de la TVA.
Des mesures spécifiques pour les éleveurs : aide à la régulation laitière, mesure pour rééquilibrer le marché de la viande bovine (dispositif crédit export et promotion de la viande bovine).
Des mesures sociales pour accompagner au plus près les agriculteurs les plus fragiles, avec un accès facilité aux prestations sociales.
Enfin, un taux de subvention de 65% garanti pour l'assurance récolte 2017.
Ces mesures sont un premier pas et devraient permettre de redémarrer après une moisson et des récoltes calamiteuses ; et nous devrons être vigilants sur leur bonne application.
Mais, même si ce plan peut apporter une nouvelle bouffée d'oxygène à tous les producteurs, dans un contexte de prix qui ne couvrent plus les coûts de production, il ne suffira pas !
Le prix de vente de nos produits reste la condition essentielle de l'amélioration de nos revenus. Sur ce point, le réseau FNSEA reste totalement mobilisé, pour obtenir un juste retour de la valeur aux producteurs. La démarche Cœur de gamme, initiée en viande bovine, et les négociations avec les entreprises sur le prix du lait doivent être poursuivies sans relâche.
Nous sommes également très inquiets sur le projet d'arrêté phytosanitaire qui prévoit la mise en place de zone de non traitement le long de tout point d'eau, zone habitée, forêt et bosquet. Cette mesure représente une perte inconsidérée de production agricole, et de nouvelles distorsions de concurrence, alors que les produits en question font l'objet d'une homologation officielle.
Nous sommes d'accord pour poursuivre l'amélioration de nos pratiques mais pas au point de sacrifier notre potentiel de production par la suppression de surface agricole, pour des raisons idéologiques.
Il faut absolument nous mobiliser auprès des élus.
On sait bien que l'agriculture est déjà en permanence attaquée de l'extérieur, mais nous croyons en notre métier. Aussi ne cédons pas à la facilité de la division…
Toutes les productions agricoles côte-d'oriennes sont en crise, c'est donc tous les agriculteurs et éleveurs côte-d'oriens qu'il faut soutenir et défendre, tel est l'objectif de votre FDSEA.

Samuel Bulot, Secrétaire Général FDSEA

► Formations

La naturothérapie
18 et 19 octobre - Lieu à définir
En partenariat avec le GDS 21.
Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com.

Conduire et gérer le pâturage d'automne
20 octobre à La Chapelle-sur-Aveyron / St Privé
En partenariat avec ECEL 21.
Inscription : Franck Lavedrine, 03 80 68 67 14, flv.ocl21@ucacig.fr.

S'initier aux techniques de soudure
21 octobre à Dijon
Aline Parize, CA21
03 80. 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Utiliser les mélanges fermiers pour ses ovins
21 octobre à Créancey
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Préparer et anticiper ma cessation d'activité
26 octobre à Bretenière
Valerie Coquard CA 21
03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Conduite du troupeau : intégrer les pratiques alternatives
27 octobre, 22 novembre 2016 et 26 janvier 2017
Aurore Gérard, CA 21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

► À noter

Recherche maître de stage sur une exploitation agricole élevage ovin/ caprin ou une ETA
Un étudiant en brevet professionnel agricole *"Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles"* au CFPPA de Quetigny recherche une exploitation pour effectuer un stage de 3 semaines du 17 octobre au 4 novembre 2016. Cette période de stage peut être suivie de 3 autres périodes de 2 à 3 semaines au cours de l'année 2017 (stages non rémunérés). Habitant Dijon, ce jeune de 28 ans dispose d'un véhicule et peut se déplacer dans un rayon de 40 km autour de Dijon. Dynamique et motivé, il possède 4 ans d'expérience en élevage ovin/ caprin (manipulation, soins, contention, suivi sanitaire…) et sait conduire le matériel agricole. Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 68.

GIEE Magellan

Le semis direct sous couvert permanent en démonstration à Chaulgnes

Le GIEE Magellan organisait jeudi 29 septembre dernier à Chaulgnes, une démonstration de semis direct sous couvert permanent. Plus de 200 agriculteurs ont ainsi pu comparer les dix semoirs rassemblés pour l'occasion.



Plus de 200 agriculteurs ont fait le déplacement à Chaulgnes pour comparer les différents semoirs destinés au semis direct sous couvert.

«*Redonner de la vie dans le sol*». C'est bien là l'enjeu majeur de la technique de semis direct sous couvert permanent. Un leitmotiv que s'est fixé le Groupement d'intérêt économique et environnemental Magellan, qui rassemble depuis février 2015 une vingtaine d'agriculteurs de la Nièvre. Et ces passionnés d'agronomie mettent tout en œuvre pour partager leur expérience en la matière. Ainsi, ce jeudi 29 septembre, le GIEE Magellan organisait un après midi de démonstration. Pour l'occasion, dix semoirs étaient rassemblés sur une parcelle de Chaulgnes, appartenant à Olivier Cadiot. Tour à tour, les semoirs ont été présentés, puis mis en situation. Disposés en arc de cercle derrière le semoir : les visiteurs. Face à eux, au micro : le représentant de la marque ou, parfois, le propriétaire utilisateur de l'appareil. Et quel meilleur ambassadeur pour passer en revue la conception technique adoptée par le constructeur ? Les explications dispensées ont ensuite laissé place à la démonstration in situ. Chaque semoir avait pour mission de semer du blé dans un couvert de trèfle, mis en place l'an dernier avec du colza.

Au passage du tracteur, la poussière à peine retombée, les nombreux visiteurs, seul ou par petits groupes, se sont littéralement rués vers le sol. A genou ou accroupis, chacun allait «*grattouiller*» le sillon à la recherche de la précieuse graine. Profondeur de la graine, fermeture du sillon, enfouissement des pailles... la qualité du semis était alors étudié religieusement par les participants. Des visiteurs déjà convaincus, mais aussi quelques curieux, venus de la Nièvre mais aussi de bien plus loin.

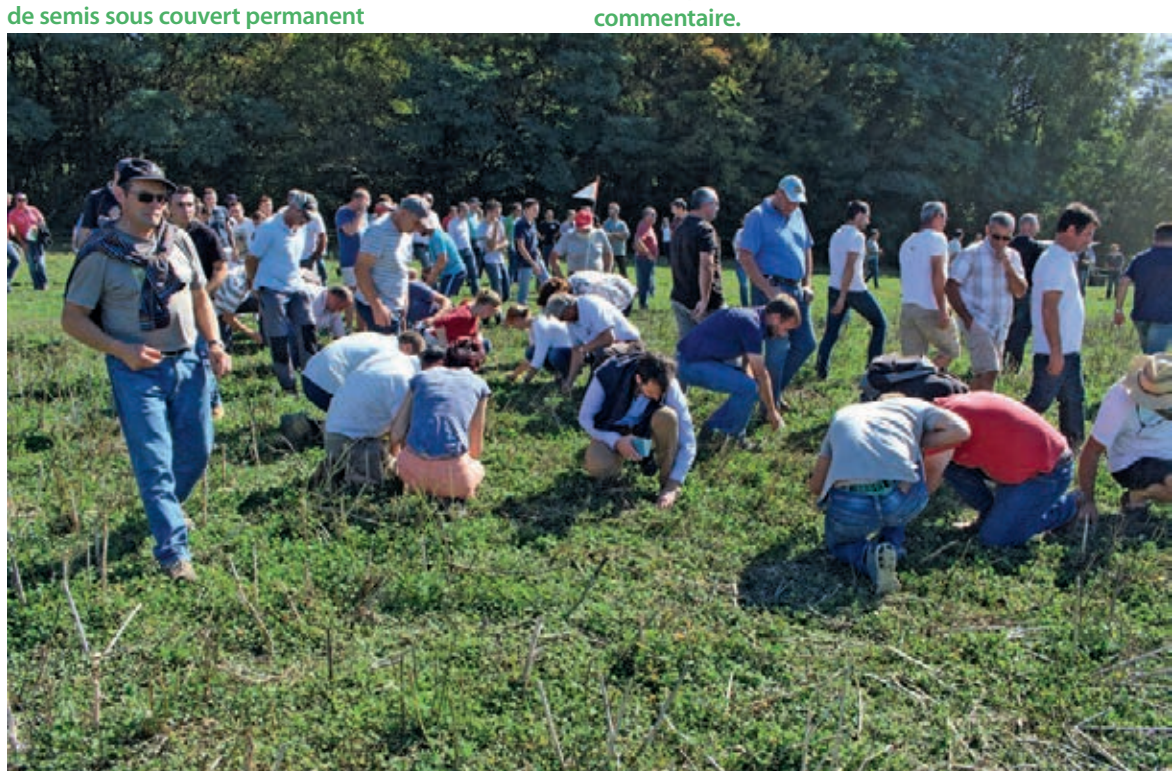
FD



Alain Krebs, président du GIEE Magellan, démontre par l'exemple les bienfaits pour le sol de la technique de semis sous couvert permanent



À gauche, sans la présence de trèfle, les graminées et autres repousses de colza ont levé. A droite… sans commentaire.



Après le passage des semoirs, vient la "chasse au trésor"

Olivier Cadiot, 15 années de parcours



Olivier Cadiot, 15 années de semis direct à son actif

Olivier Cadiot, propriétaire de la parcelle de Chaulgnes, met en œuvre la technique de semis direct sous couvert permanent depuis un an. Mais il n'est pas un néophyte pour autant. Installé en 1990, il a rapidement abandonné le schéma conventionnel. «*Les labours provoquaient une perte de structure des sols qui devenaient hydromorphes. Au bout d'un an, je me suis intéressé au travail simplifié afin de redonner un peu de vie au sol et de garder la matière organique*». Pour Olivier Cadiot, ce premier pas a rapidement atteint ses limites. «*On peine à trouver un développement suffisant de la vie des sols*». C'est donc tout naturellement qu'Olivier Cadiot s'est essayé au semis direct, puis, enfin, au semis direct sous couvert mis en place en 2015. Même s'il admet qu'il a connu des échecs, aujourd'hui l'exploitant de Chaulgnes est satisfait de ses choix, et à plus d'un titre. «*Avec un tracteur, un semoir, et un pulvérisateur, j'ai réduit mes charges de mécanisation*» précise-t-il. Mais au delà de l'aspect économique, c'est aussi le retour à l'agronomie qui semble combler Olivier Cadiot qui avoue que «*la nécessité de comprendre le fonctionnement du sol oblige aussi à réapprendre le métier*».

Syndicalisme

La FDSEA et les JA ont rencontré le Préfet de la Nièvre

À la demande de la FDESA et des JA, une rencontre avec le Préfet de la Nièvre, Jean-Pierre Condemine, a eu lieu lundi 3 octobre. Les sujets d'actualité touchant les agriculteurs nivernais ne manquaient pas.


Une délégation FDSEA et JA a été reçue par le préfet ce lundi.

La rencontre a duré plus de 2 heures tant les sujets d'actualité et de revendications sont nombreux. Le premier concerne l'élevage allaitant et notamment ce qui concerne l'export. *«Rien n'a évolué favorablement depuis notre dernier échange»* a fait remarquer la délégation FDSEA/JA. *«L'État doit se mobiliser pleinement sur ce sujet, il doit donner la même détermination à exporter le savoir-faire et l'excellence agro-alimentaire française que celle qui s'active aux côtés des marchands d'armes»*. Le syndicalisme exige aussi *«une meilleure réactivité des services vétérinaires lors des négociations commerciales»*. L'embargo russe et la restructuration laitière ayant des effets catastrophiques sur les cours de la viande, *«il faut une mesure de dégagement de marché»*.

En ce qui concerne l'IBR et la mise en application de l'arrêté ministériel du 31 mai 2016, au 1er octobre 2016, les élus ont rappelé leur demande de faire venir sur le terrain le directeur de la DGAL afin qu'il constate par lui-même les effets néfastes d'une prise de décision déconnectée de la réalité.

Autre sujet qui touche les éleveurs nivernais: la réforme du zonage des zones défavorisées simples. Les projets de cartographie dévoilés récemment impactent lourdement la Nièvre avec une perte de 60% de la zone défavorisée simple initiale. *«Il est nécessaire de récupérer les cartes à l'échelle de la commune ainsi que les motifs d'exclusion»*, demande Stéphane Aurousseau, *«il y a de réelles incompréhensions»*. Les enjeux économiques étant tellement importants pour le département que l'État doit se mobiliser aux côtés de la profession. Le président de la FDSEA, a par ailleurs informé le Préfet qu'une mobilisation nationale se tiendra le 4 novembre à Nevers.

Cette semaine, nos équipes locales FDSEA/JA sont allées à la rencontre des gestionnaires d'établissements publics et points de restauration dont l'État et les collectivités territoriales ont la charge. L'objectif est de faire un point de situation sur l'origine des produits alimentaires utilisés. La délégation syndicale a demandé au Préfet d'accélérer les démarches pour la création de l'Office Départemental des Approvisionnements Publics.

Suite aux intempéries du printemps et de la sécheresse estivale 2016 et à la demande de la profession le dispositif *«calamités agricoles»* a été mis en place. La délégation FDSEA/JA demande à ce que le modèle Isop, servant de référence pour l'éligibilité des dossiers à Paris, et défaillant depuis plusieurs années, ne soit plus pris en compte. *«Au vu des constats terrain, le dossier de la Nièvre doit être reconnu comme sinistrée au titre des calamités agricoles, la pousse de l'herbe n'a pas eu lieu, et les sols sont déstructurés»*.

Enfin, en ce qui concerne la crise céréalière, Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA a déploré le manque de réactivité du gouvernement: *«toujours rien !, les annonces officielles tardent à venir et les agriculteurs s'impatientent»*.

Il plaide un traitement différencié des producteurs de zones intermédiaires impactés plus que d'autres par la moisson calamiteuse. Puis, Didier Guyon rappelle l'ensemble de nos demandes: travailler sur un système assurantiel qui fonctionne, revenir à un prélèvement distributif plafonné à 5%, obtenir une véritable reconnaissance des zones intermédiaires, ne pas engager la France vers des restrictions d'usage de produits phytosanitaires supérieurs aux autres États de l'Union Européenne et aux conséquences irréversibles en l'absence d'alternatives.

La délégation syndicale FDSEA/JA n'a pas manqué de rappeler au Préfet que *«tous ces sujets ont déjà été évoqués avec vous il y a 3 mois, et on n'a pas vu beaucoup de progrès depuis»*.

MG-FDSEA 58

Rendez-vous le 20 octobre

Foire aux veaux à Corbigny



Le comité des Foires organise sa traditionnelle foire aux veaux qui se déroulera à la Sicagemac à Corbigny le 20 octobre prochain. Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits et non inscrits.L'arrivée des animaux débutera à 6h00., le début du concours à 9h00. Une vente aux enchères des taureaux de 18 mois sera organisée vers 11H30 . Les éleveurs qui désirent participer sont priés de renvoyer leur inscription à la Sicagemac jusqu'au 14 octobre. Pour plus de renseignements appeler le 06 66 97 52 42.





▶ Formations

19, 21 et 26/10 Réussir la mise en place de son atelier d'engraissement

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de trois jours, les 19, 21 et 26 octobre prochains (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30), à Corbigny, à destination des *«éleveurs de bovins viande»*.Vous serons présenté les besoins et enjeux de la filière. Nous vous donnerons les clés pour adapter votre itinéraire d'engraissement de mâles et/ou femelles pour réussir !
Contact: Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 54.

27, 28/10 et 03/11 Sécuriser la reproduction en bâtiment et optimiser les résultats de mon troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation sur le thème *«Sécuriser la reproduction en bâtiment»* et optimiser les *«résultats de mon troupeau»* cette formation s'adresse aux éleveurs de bovins allaitants. Les sessions auront lieu à Nevers à la Chambre d'Agriculture de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Les intervenants Pierrick Drevillon,Directeur technique au sein de la Cecna et Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'Agriculture, vont vous permettre d'appréhender les facteurs clefs de réussite d'une bonne maitrise de la reproduction en bâtiment.
Contact: Christophe Dagouneau, responsable du stage, au 03 86 25 55 38.

18/10 Maître d'apprentissage: transmettre et évaluer

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation d'une journée, à Nevers à la Chambre d'Agriculture, sur le thème *«Maitre d'apprentissage : Transmettre et évaluer»* le mardi 18 octobre prochain. Avec l'intervention de Pascale Pot formatrice référente au CFA de Challuy, Clément Villain juriste à la FDSEA58 et Christophe Bossaron conseiller-animateur à la Chambre d'Agriculture.
Contact: Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 37.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Un incendie domestique toutes les deux minutes

La réunion organisée à Pougny par les Caisses locales sur le thème *«Mieux anticiper les risques d'incendie et de vol»* a réuni une vingtaine de personnes


Vérification par l'exemple, du risque d'échauffement avec une lampe hallogène

La négligence et l'imprudence sont bien souvent à l'origine d'incendies, qu'ils soient domestiques ou professionnels. Mieux anticiper les risques est l'affaire de tous et c'est dans cet objectif que les Caisses locales Groupama de Donzy, Cosne et Puisaye Nohain Forterre, ont organisé à Pougny, une réunion d'information sur le thème de la prévention incendie et vol sur les exploitations agricoles et artisans-commerçants. Une réunion qui s'est poursuivie avec un diagnostic terrain chez un agriculteur de la région et dans un restaurant.
Ces chiffres rappelés en préambule par Jérôme Laurent, chargé de prevention pour les départments de la Nièvre et du Cher, à Groupama : «*on compte 250 000 incendies par an en France, soit un toutes les deux minutes. Si 70 % se déclarent le jour, près des trois-quarts des incendies meurtriers se déclarent la nuit, 90 % dès décès étant dus aux fumés toxiques...*» Trois conditions doivent être reunies pour déclencher un incendie : du combustible (bois, carton, paille, foin, carburant...), de l'oxygène (ou comburant) et une énergie d'activation (court-circuit, surfermentation de fourrage, foudre, pierre de la pailleuse...). Ce que l'on appelle *«le triangle du feu»*. Une règle idéale en matière d'exploitation agricole : *«disposer de dix mètres minimum entre les different bâtiments destinés au fourrage, aux animaux et au matériel»*. Des normes heureusement appliquées à la lettre par ce couple d'éleveurs nivernais presents dans la salle, qui ont vu partir en fumée 400 tonnes de paille sur leur exploitation, en janvier 2012, sans perdre une seule bête dans l'incendie. La résistance au feu des matériaux a aussi été évoquée par l'intervenant : *«on a très peu de temps pour intervenir dans un bâtiment métallique, sachant que la ferraille perd 50 % de sa résistance à 500° et qu'un incendie peut atteindre 1 200 °»* Le bois pour sa part, perdant trois millimètres la première minute et 0,7 millimètres par minute supplémentaire. Une cloison de béton de dix centimètres est stable au feu pendant deux heures, voire quatre heures en cas de mur en béton armé.

L'équation de la sureté

Les installations électriques sont à l'origine de 25 % des incendies, bien souvent, du fait d'un matériel inadapté à l'environnement, d'où ce conseil de Jérôme Laurent : «*l'électricité est une affaire de professionnels!*» Et en cas de salariés sur une exploitation : «*obligation de faire verifier une fois par an les installations électriques par un organisme agréé...*» D'autres conseils ont été rappelés, frappés pour la plupart au coin du bon sens : vérifier la section des cables utilisés, controler la température et le taux d'humidité du fourrage, ne pas stocker de l'ammonitrate à côte de fourrage, ni de chaux vive à proximité d'un point d'eau, privilégier des lampes LED aux halogènes vérifier ses installations au moyen d'un termographe à infrarouge...
Second volet de la réunion : le vol. Avec là aussi un premier rappel : *«l'objectif du cambrioleur est simple : obtenir le maximum de gain en un minimum d'effort et de temps...»* Et un chiffre révélateur : *«un local commercial ou industriel cambriolé en France toutes les cinq minutes»* Et même si 80 % des cambrioleurs essaient de pénétrer par la porte, il est important de réunir trois choses pour une bonne protection : *«une protection périphérique, comme la cloture, une protection périmétrique faisant le tour du bâtiment ainsi qu'une protection volumétrique, à l'intérieur des lieux...»* Toute protection électronique n'étant que le complément d'une protection mécanique : *«il est imperatif, et c'est ce que l'on appelle l'équation de la sureté, que le temps de résistance mécanique soit supérieur au temps de détection et de transmission, auquel se rajoute le temps d'intervention, pour que la police ou la gendarmerie arrive sur les lieux avant que les voleurs n'aient eu le temps de rentrer...»*

DOMINIQUE BERNERD


Un thermographe à infrarouge, pour mesurer l'échauffement électrique éventuel d'une installation



FDSEA/JA

L'approvisionnement français remis sur le haut de la pile

Deux ans sont passés depuis les actions syndicales de l'automne 2014. À cette époque, unanimement, les politiques clamaient leur intérêt pour un approvisionnement origine *«France»* en restauration collective. Rappelez-vous, c'était le remède à la crise. Deux ans plus tard, c'est le statu quo ! Face à l'immobilisme, à l'initiative des JA 58, rejoints par la FDSEA, les cantines scolaires, les maisons de retraite et les hôpitaux ont reçu la visite des agriculteurs Nivernais.

Le projet de création d'ODAP (Office Départemental des Approvisionnements Publics) en aurait-il un coup dans l'aile ? Rappelez-vous, à l'orée des actions syndicales de l'automne 2014, une crise déjà profonde frappait les productions agricoles de notre département.

En cœur, à l'unanimité, le refrain swinguait sur les antennes TV et dans tous les médias : La solution, c'était de permettre aux restaurants scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux de faire le choix du *«manger Français»*.
Le code des marchés publics avait été modifié à l'occasion, permettant aux gestionnaires d'établissements de faire le choix du *«mieux disant»* plutôt que du *«moins disant»*, en favorisant notamment la proximité des produits.

La Nièvre elle, avait fait preuve d'ambition à l'appui de politiques volontaristes qui souhaitaient voir naître au plus vite un office capable de répondre aux besoins d'approvisionnements en produits français des établissements gérés par l'État et les collectivités. Deux ans plus tard, après quelques réunions pilotées par l'ingénieur civil du ministère de l'agriculture mis à la disposition du département pour avancer sur ce sujet, le dossier patine … et la crise perdure dans les exploitations. Face à ce cruel manque d'efficacité de l'État, les JA 58 et la FDSEA ont la semaine passée décidé de refaire monter la pression en compilant les données issues des visites d'établissement et référençant les origines des produits alimentant nos enfants et nos aînés dans leurs écoles ou leurs centres d'accueil.

Des visites d'établissements au travers du département

Jusqu'à ce mercredi, les syndicats cantonaux FDSEA/JA se sont mobilisés. Cantines, maisons de retraites. Divers constats ont pu être posés par les équipes syndicales traduisant néanmoins un recours trop peu marqué aux produits d'origine française. Et la nécessité d'en tirer la conclusion qui s'impose : Se remettre au boulot sur l'Odap est une absolue nécessité !
Passer des incantations aux actes en clair, alors que depuis deux ans, la FDSEA affirme la nécessité de voir un poste créé pour faire aboutir ce projet. L'enjeu syndical est simple et clairement affiché : Inverser le ratio produits français sur produits d'origine étrangère en restauration collective. À ce jour, 75 % des viandes rouges, 80 % des fruits et légumes et 85 % des volailles consommés dans ce type de restauration sont d'origine étrangère sur le plan national. Pas mieux qu'en 2014 et donc trop léger quand les ambitions affichaient la volonté de révolutionner le système pour proposer aux Nivernais de la viande Nivernaise ! Si déjà la mobilisation politique permettait de proposer des produits français aux élèves du département … une partie du chemin serait faîte.

En lieu et place d'ambitions politiquement vendeuses, sachons seulement faire le job pour répondre à une crise agricole qui dure depuis trop longtemps et face à laquelle les chantiers laissés en jachère n'apportent que désillusion et constat d'impuissance publique du côté paysan. Allons vite, au boulot !

S.L – FDSEA 58

Chambre d'agriculture

Un contexte exceptionnel... des mesures exceptionnelles

Face à la conjoncture actuelle de l'agriculture, la Chambre d'agriculture a décidé de mette en place des mesures incitant à rejoindre des groupes techniques de développement agricole.

Au vue de la conjoncture actuelle et de la situation économique tendue des exploitations, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé d'agir de plusieurs manières.
Ainsi, pour les adhérents actuels aux GDA/Ceta Grandes Cultures ainsi qu'au Groupe Technique Élevage la Chambre d'agriculture prendra en charge 50% de la cotisation dûe.
Pour les non adhérents, la Chambre d'agriculture a décidé de mettre en place des mesures visant à se rapprocher de groupes de développement.

En grandes cultures

Mise à disposition de ses publications gratuitement (de octobre 2016 à septembre 2017) habituellement réservées aux GDA/Ceta. Les bulletins techniques et points cultures regroupent chaque semaine nos observations de terrain et préconisations pour adapter la conduite de vos cultures en fonction du contexte de l'année. La première année d'adhésion est gratuite aux GDA/Ceta Grandes cultures et comprends : tours de plaine, réunions techniques pour le choix des approvisionnements, réunions économiques, visites d'essais, documents, appui téléphonique, réseau de 50 expérimentations avec une visite en mai, quatre guides techniques.

En élevages

Proposition d'une adhésion au groupe technique élevage à -50% (d'octobre 2016 à décembre 2017) soit 100 €^{HT} au lieu de 200 €^{HT}. Cette adhésion vous donne droit à de nombreux services : l'accès à des réunions collectives ainsi qu'à des références techniques, des rendez vous favorables à l'échange d'expériences et appuis individuels.Vous êtes intéressés par une ou deux de ces propositions contactez directement notre service technique Magali Fourier au 03 86 93 40 60. Ou par mail : magali.fourier@nievre.chambagri.fr
Ces propositions liées à un contexte exceptionnel ne seront valables qu'une année.

À la fin de cette période, une adhésion vous sera proposée afin de poursuivre avec nous.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Réunions publiques

Le Sentier des cimes du Haut Folin

Afin de poursuivre le dialogue avec les habitants et faire part des avancées du projet du sentier des cimes du Haut Folin, Patrice Joly, président du Parc naturel régional du Morvan et du Conseil départemental de la Nièvre, André Accary, président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire et les maires des communes concernées invitent à trois réunions publiques, ouvertes à tous.

- Mardi 11 octobre à 18 h 00 à Saint-Léger-sous-Beuvray, à la salle des fêtes.
- Mercredi 12 octobre à 18 h 00 à Arleuf, à la salle des fêtes.
- Jeudi 13 octobre à 18 h 00 à Villapourçon, à la salle des fêtes.

► *Formations*

06, 13, 20 et 27/10 Initiation à la comptabilité
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de quatre jours, les 6,13,20 et 27 octobre prochains (de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30), à Nevers, à destination des Agriculteurs souhaitant comprendre la comptabilité agricole.
Laurent BISSON Agriculteur et formateur à AgriCompta 58 vous fera découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécansimes de l'enregistrement comptable jusqu'au montage du bilan et du compte de résultat.
Contact: Laurence Evers ,
Responsable du stage , au 03 86 93 40 36.

31/10 Initiation à la phyto-aromathérapie
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une nouvelle session de formation d'une journée, à Nevers à la Chambre d'Agriculture, sur le thème de la Phyto-aromathérapie, le 31 octobre prochain.
Florence Lardet, intervenante en phyto-aromathérapie vous fera découvrir les grands principes de la phytothérapie et de l'aromathérapie et savoir comment les utiliser dans les pathologies courantes en élevage.
Contact: Laurence Evers,
Responsable du stage, <au 03 86 93 40 36

14/10 - 18/11 Se simplifier la vie avec Mes P@rcelles
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une session de formation de deux jours, à Nevers afin de découvrir l'outil Mes p@rcelles, le maitriser et gérer son exploitation en lien avec les différentes règlementations
Contact: Vivien Vacher , responsable du stage au 03 86 93 40 59.





FDSEA 89

Un projet d'arrêté qui ne passe pas !

La FDSEA de l'Yonne dit non aux nouvelles règles d'utilisation des produits phytosanitaires devant entrer en vigueur en 2017 et a invité les parlementaires du département sur une exploitation auxerroise pour constater les conséquences d'un tel dispositif


Visite sur le terrain pour mesurer les conséquences économiques du projet d'arrêté interministériel.

Suite à une requête, le Conseil d'État a demandé aux ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et du commerce, d'abroger l'arrêté 2006 qui fixait les règles de mise sur le marché et d'utilisation des produits phytosanitaires en France. Afin d'éviter tout vide juridique, les ministères concernés ont fait une proposition de texte pour qu'il soit finalisé courant octobre et applicable en 2017. Un projet d'arrêté interministériel dénoncé par la FDSEA de l'Yonne, qui évoque «*la complexité et l'inapplicabilité de ces nouvelles réglementations en perspective, ayant pour conséquence supplémentaire, d'aggraver les distorsions de concurrence avec les producteurs des autres États membres de l'Union Européenne*.»

C'est dans ce but qu'une rencontre avec les parlementaires du département a été organisée lundi matin, sur l'exploitation de Florian Chavey, à Laborde, avec visite sur une parcelle, pour leur faire prendre la mesure de l'impact économique qu'aurait l'application de ces nouvelles mesures. Étaient présents les députés et sénateur du groupe LR, Marie-Louise Fort, Guillaume Larrivé et Henri-de-Raincourt, Valérie Leuger, Conseillère départementale, par ailleurs assistante du Sénateur LR Jean-Baptiste Lemoyne, ainsi que le député maire PS d'Avallon, Jean-Yves Caullet.

Une SAU amputée de 60 ha

Parmi les propositions du nouveau projet d'arrêté : de nouvelles modalités de réduction des Zones Non Traitées (ZNT), qui complexifient le système et le rend difficilement applicable. Ces réductions seraient ainsi gérées en fonction de la classe de réduction de dérive des buses, du type de production et de la typologie du cours d'eau ou point d'eau. Des Moyens Complémentaires Visant à Réduire l'Exposition à la Dérive (MCVRED) pourront par ailleurs être mises en place pour réduire ces ZNT. Avec au final des tableaux d'utilisation considérés par l'instance syndicale comme des «*usines à gaz*», complexes et inapplicables. Autre mesure du futur dispositif dans le collimateur de la FDSEA de l'Yonne : l'extension des ZNT mitoyennes de maisons, cours d'eau, forêts ou bosquets, de nature à réduire de manière considérable la surface agricole utile. Démonstration par l'exemple, pour un produit avec sur l'étiquette, une ZNT «*Eau*» et une ZNT «*Zones Non Cultivées Adjacentes*» de 50 m et une parcelle grandes cultures entourée d'un cours d'eau, d'une forêt et d'un fossé : là où le règlement instaure aujourd'hui une bande enherbée de cinq mètres le long du cours d'eau, les mesures envisagées par les ministères imposeront demain une ZNT de vingt mètres tout autour de la parcelle, réduisant d'autant la SAU. Même chose en ce qui concerne les cultures viticoles et arboricoles. Installé depuis seulement un an sur l'exploitation familiale, Florian Chavey a fait ses comptes : en considérant uniquement la proximité de maisons et de cours d'eau, 22,6 ha seraient retirés des 370 ha de SAU existante. Si l'on prend en compte les chemins, fossés et forêts, l'addition s'alourdit, avec pas moins de 60 ha non cultivés. Une aberration, selon ce jeune agriculteur, déjà engagé en faveur de l'environnement, par la mise en pratique de semis directs sous couverts et de technique bas volumes. Au plan national, la FNSEA a estimé que quatre millions d'ha seraient ainsi retirés de la mise en culture, amputant de plusieurs milliards d'euros le chiffre d'affaires de la Ferme France. D'où cet appel lancé par le président de la FDSEA de l'Yonne aux parlementaires présents : «*il faut activer vos réseaux et faire comprendre aux ministères concernés qui ont cogité ces tableaux imbuvables, qu'ils sont complètement déconnectés de la réalité du terrain… Montez tous au créneau en rang serré, avec vos groupes respectifs, pour dire : ça suffit !*»

Un appel entendu semble t-il, puisque l'après-midi même, un courrier co-signé par l'ensemble des parlementaires LR du département était adressé au premier ministre, Manuel Valls, lui réclamant de se saisir «*personnellement de ce projet d'arrêté interministériel, pour qu'il soit retravaillé avec bons sens, en tenant compte des préoccupations légitimes des agriculteurs, au moment même où, en 2016, la situation économique et financière des exploitations est hélas, particulièrement dégradée…*» Le Député maire d'Avallon Jean-Yves Caullet, déclarant pour sa part que : «*mettre des choses en place, très strictes et dont on sait pertinemment que personne ne pourra les contrôler, c'est ouvrir un champ de contentieux ou de conflits de voisinage qui sera inextricable…*» Appelant également à ce que «*ces distances réglementaires soient adaptées au mode de traitement et pas seulement au produit*» et à «*trouver des règles tenant compte à la fois des attentes sociétales mais aussi des précautions prises aujourd'hui par les agriculteurs en matière d'utilisation de ces produits et ne pas mettre des contraintes systématiques faisant que petit à petit, l'exploitation va se retrouver dans l'impasse…*»

DOMINIQUE BERNERD


Le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier et Marie-Louise Fort, Députée maire de Sens.


Au final, Florian Chavey pourrait perdre jusqu'à 60 ha de sa SAU

Une parcelle qui, compte-tenu de son implantation, devrait perdre la moitié de sa Surface Agricole Utile.

FDSEA 89

Conseil de rentrée sur fond de crise

La crise touche toutes les filières et il faut aujourd'hui préparer l'avenir. Un thème qui a servi de fil rouge à la session de rentrée de la FDSEA de l'Yonne



Une large part des débats a été consacrée à la crise que vit l'agriculture départementale et aux moyens d'en sortir

Premier point évoqué : la carte dressée par les services de l'État pour déterminer les zones du département pouvant prétendre à un abattement de la taxe foncière non bâtie (TFNB). Une carte qui fait polémique, privant du dispositif, certaines zones classées «*blanches*» ou pour le moins, en en faisant diminuer le pourcentage d'abattement, comme le rappelle cet éleveur du sud du département : «*à croire que l'avallonnais et le sud auxerrois n'ont pas été touchés par les intempéries…!*» Selon le président de la FDSEA de l'Yonne, «*on est en droit de penser que l'abattement en zone classée bleu serait de l'ordre de 50 %*», selon les propos tenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques, Bernard Trichet, lors de la session de septembre à la Chambre d'agriculture. Certains s'interrogent sur le mode calcul ayant servi à l'élaboration de cette carte, basée sur la pluviométrie enregistrée : «*les mauvaises récoltes ne sont pas dues seulement aux précipitations, il y a aussi le froid et la manque de rayonnement*» Proposition est faite de demander aux maires des communes situées en zone blanche, d'adresser un courrier réclamant un dégrèvement général aux services concernées. Il a été rappelé qu'en tout état de cause, chaque agriculteur avait la possibilité, justificatifs à l'appui, de solliciter individuellement la DDFIP, afin d'obtenir une remise gracieuse, un dégrèvement ou un report.

Une solidarité à plusieurs vitesses

Le président de la Chambre d'agriculture, Étienne Henriot, a pour sa part rappelé le contexte et le rôle joué par la cellule Réagir 89 : «*450 exploitations à la fin de l'exercice 2015, étaient en difficulté, une catégorie de population encore plus fragilisée avec la récolte 2016. C'est en janvier prochain que les choses risquent de se dégrader encore un peu plus, une fois payés les emprunts, les assurances, le fermage…Il ne faut surtout pas que les gens attendent le premier janvier prochain, pour chercher où sont les problèmes, mais les motiver pour regarder dès maintenant…*» Plus d'une centaine de demandes enregistrées par la cellule à ce jour, un chiffre qui monte en puissance selon Étienne Henriot : «*il faut continuer à envoyer des messages et dire que Réagir 89, c'est avant tout du préventif. Allez y ! Cela permet de faire un point de situation globale avec des gens tenus à la confidentialité et c'est avant tout positif et n'a rien d'une condamnation à mort…*». Pour Francis Letellier, dans la plupart des cas, «*cela est vécu par l'agriculteur comme un échec personnel et il nous faut réussir à faire en sorte que chacun sorte de cette torpeur…*». Axe majeur de ce qui sera demandé aux pouvoirs publics et aux banques, selon le président de la FDSEA de l'Yonne : «*un refinancement global de l'exploitation, y compris la dette extérieure, mais attention au taux d'assurance, qui aujourd'hui, vaut presque autant que le taux d'emprunt en lui même ! La clé, en clair, c'est le banquier qui la tient…*». Ont été évoquées également, les mesures d'accompagnement prises par le CER France Yonne, par le biais de prévisionnels de trésorerie et d'EBE gratuits, de l'exercice en cours, ainsi que des mesures spécifiques JA. La solidarité semble ne pas se manifester de la même manière selon les OS et le président Letellier s'interroge : «*Il y avait un geste à montrer et tous ne l'ont pas fait ! Cela fait vingt ou trente ans que les paysans paient pour les structures en place et lorsqu'on réclame un retour, il ne vient pas… Qu'en sera t-il du devenir de ces structures, lorsque les éleveurs auront disparu du paysage départemental…?*»

DOMINIQUE BERNERD

L'Yonne à Paris

Vingt-cinq producteurs icaunais de la FDSEA se retrouvent à PARIS, dans le XX^{ème} arrondissement, «*rue de la Chine*», dans un esprit de convivialité pour proposer leurs produits locaux, ce dimanche 9 octobre.
Les habitués et les nouveaux curieux pourront s'approvisionner en produits variés : vins de Chablis, de Bourgogne, escargots, foies gras, volailles fermières, fromages, cidres, miels, confitures, conserves artisanales, huiles, pains, fruits et légumes. Le marché se veut un mélange de couleurs et de saveurs pour faire découvrir les richesses de l'Yonne et de la Bourgogne.
Les grands, comme les petits, s'y retrouveront au travers des différents produits et animations tout au long de la journée.
Un atelier coloriage et présentation de petits animaux fera le bonheur des plus jeunes. Plusieurs espaces de restauration permettront aux visiteurs de déjeuner dans l'ambiance conviviale du marché.
La traditionnelle tombola permettra aux plus chanceux de gagner des paniers garnis à l'image de la gastronomie locale.
L'inauguration aura lieu à la porte du Square Édouard Vaillant à 11 h 30, en présence de Luc Smessaert, Vice-Président de la FNSEA, et de Weiming Shi, Adjoint au Commerce, à la Mairie du XX^{ème} arrondissement de Paris.

▸ Agenda

21 et 22/10 Concours charolais d'Avallon

Le Syndicat d'Élevage de la race Bovine Charolaise de l'Yonne organise son concours interdépartemental de bovins reproducteurs les vendredi 21 et samedi 22 octobre, à Avallon. Il se déroulera sur le parking de la RD 606 (face au cimetière), à l'entrée nord d'Avallon.
Ce concours est ouvert à tous les animaux inscrits au HBC LIVRE A. L'innovation 2016 consistera à la mise en place de section (s) «*Animaux sans cornes*». Les opérations du jury se dérouleront vendredi 21 octobre, dès 13h30. Les éleveurs désirant participer sont priés de prendre contact avec le Syndicat, 9 avenue du 11 Novembre à Avallon. Tél : 03 86 34 23 41 (entre 8 et 9 h.) - Fax : 03 86 31 63 56 - Mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr

08 et 09 /10 Salon de la gastronomie à Pont sur Yonne

Samedi 8 octobre, de 10h à 12 h30 et de 14 h à 18 h et dimanche 9 octobre, de 9 h à 17 h, la municipalité organise son deuxième salon de la gastronomie, à la salle des fêtes et dans les rues aux alentours. Au programme : présence de producteurs, ateliers culinaires gratuits, démonstrations, animations… samedi, à partir de 15 h 30, présence de l'invité d'honneur : le cuisinier Philippe Godard, chef de l'Hôtel de paris et de la poste. Renseignements au 03 86 67 16 79



▶ Agenda

13/10 Permances Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 13 octobre à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : mel.dijon@apecita.com

03/11 Matinée d'échanges cédants-repreneurs à Avallon
La Chambre d'agriculture et les JA vous invitent à une journée de sensibilisation transmission d'exploitation, à la Chambre d'agriculture d'Avallon, jeudi 3 novembre. Des cédants sans repreneurs et des porteurs de projet sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus, des témoins (l'associé sortant, l'associé restant et le jeune installé Hors Cadre familial), apporteront un éclairage via leurs expériences. Enfin, des conseillers vous procureront des informations sur la transmission et l'installation. Pour de plus amples informations ou vous inscrire, vous pouvez contacter Marc Abonnet, à la Chambre d'agriculture au 03 89 64 21 95

Jusqu'au 15/10 Vannerie à Dracy
Jusqu'au 15 octobre, l'ancienne cidrerie propose une exposition de vanneries en provenance du monde entier : Afrique, Bali, Asie, Bourgogne… Un tour du monde à travers paniers, boites et chapeaux. Uniquement sur rendez-vous au 03 86 45 47 70 ou sur cidrerie-lawson@gmail.com. Entrée : seul, 3 €, couple, 5 €, gratuit pour les moins de 10 ans

13/10 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra jeudi 13 octobre à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Email : mel.dijon@apecita.com

Portes-ouvertes

Innov'Action et agro-écologie

Dans l'Yonne en septembre, les agriculteurs partagent, réfléchissent, avancent !


Regards croisés sur l'implantation des cultures en semis direct sous couvert à St Sérotin.

Près de 200 personnes ont participé aux 3 journées Portes Ouvertes proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires. Autant de journées à venir pour le mois de novembre.

Une ferme en Agriculture Biologique

La ferme du Bois Choppard fut la première exploitation à ouvrir ses portes le 20 septembre dernier. La famille Bounon ainsi que Axe Equipement ont présenté les outils de travail du sol et de désherbage mécanique utilisés sur l'exploitation. Cette porte ouverte organisée par la Chambre d'agriculture, la Plaine du Saulce, association pour la qualité de l'eau potable, Bio-Bourgogne et BC Technique Agro Organique, a ainsi permis aux participants de découvrir une large gamme d'outils, leurs caractéristiques, leurs réglages et leurs impacts sur cette exploitation en grandes cultures située sur les plateaux de Bourgogne.
Sur ce site du Bois Choppard, sur la commune de Vermenton, les idées fusent et se retrouvent tout aussi vite dans les parcelles. Il en est ainsi pour leur test en cours sur de l'association d'une luzerne avec les cultures de vente en agriculture biologique. Cette piste qu'ils explorent semble prometteuse.

Une exploitation en semis direct sous couvert

Lors de la journée organisée chez François Lefort à Saint Sérotin, les participants ont été immergés dans le semis direct sous couvert.

Les ateliers Chambre d'agriculture animés par Richard Wylleman (agro-équipement), Valérie Duchênes (géologue-pédologue) et Eric Bizot (grandes cultures) furent propices à de nombreux échanges entre les participants. Le message est clair, pour vous lancer dans le semis direct sous couvert : observez, mesurez et échangez pour mettre en pratique.

Complémentarité

Enfin, direction la Puisaye-Forterre pour la dernière journée du 28 septembre. Si la météo a empêché les couverts de lever, les éleveurs eux étaient bien là. Julien Dromery et Loïc Guyard ont ainsi pu partager leur passion avec nous et expliquer les intérêts qu'ils trouvent à leur système alliant culture et élevage, pour tendre vers des systèmes plus performants économiquement, environnementalement et socialement.

Si vous souhaitez vous plonger ou vous replonger dans la substance de ces journées, les supports présentés lors de ces 3 journées sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture, rubrique Innovation.

Nous restons également à votre service si vous souhaitez échanger ou être accompagné dans la construction de votre projet.

Contact Innov'Action : Camille Noilhan - Tél : 03 86 94 22 15


Travail sur sol et désherbage mécanique en agriculture biologique à Vermenton

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89

Communiqué

Dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les agriculteurs touchés par les intempéries et les conditions climatiques défavorables en 2016

Dans le cadre des mesures d'accompagnement en faveur du secteur des grandes cultures annoncées par le Gouvernement le 27 juillet dernier, les agriculteurs du département de l'Yonne bénéficieront d'un dégrèvement d'office de leur taxe sur le foncier non bâti (TFNB). La mesure concerne les parcelles agricoles classées dans la catégorie des terres arables. Ce dégrèvement d'office fera l'objet d'un avis qui sera adressé au redevable de la TFPNB et viendra en déduction du montant de TFNB à payer pour 2016, sans aucune démarche de la part des redevables concernés. Ceux (propriétaires de parcelles cadastrées dans la catégorie *«terres»*) qui n'auraient pas encore reçu leur avis de dégrèvement avant la date limite de paiement (15 octobre) peuvent contacter leur centre des finances publiques pour différer le paiement dans l'attente de la réception de l'avis de dégrèvement. À noter que lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, c'est le propriétaire qui est dégrevé, mais la loi lui fait obligation d'en restituer le bénéfice à l'exploitant. Le niveau de dégrèvement a été retenu en fonction des taux de perte de récolte constatés au sein du département, conformément aux dispositions du code général des impôts. Par ailleurs, les exploitants qui subissent des difficultés financières et qui estimeraient que les pertes subies sont supérieures au niveau des dégrèvements prononcés pourront également solliciter des délais de paiement ou une remise gracieuse des impôts directs auxquels ils sont assujettis.

Concernant les propriétaires de parcelles situées sur la commune de Villeneuve sur Yonne, les taux d'imposition ayant été validés avec retard, les avis de Taxe Foncière 2016 seront émis avec décalage, pour un paiement, a priori, au 15/12/2016.
Pour les parcelles concernées, les actions à engager dans le cadre du plan d'aide à l'agriculture ne pourront être mises en oeuvre qu'après l' homologation de ces avis.

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

Productions végétales

L'UPVY et son nouveau président mobilisés

C'est dans un contexte difficile, marqué par un bilan moissons catastrophique, que l'UPVY s'est dotée d'un nouveau président, Daniel Rougegrez succédant à Arnaud Rondeau qui occupait la fonction depuis 8 ans.

Le dernier conseil d'administration de l'Union des Productions Végétales de l'Yonne (UPVY) s'est déroulé dans une ambiance particulière. Le bilan des moissons et ses conséquences n'a pas été présenté car largement abordé lors de réunions moissons réalisées sur le terrain cet été et lors du dernier Conseil de l'Agriculture Française (CAF) où était présent l'UPVY. Ce qui a principalement été développé : les inquiétudes des organismes stockeurs sur la valorisation des récoltes et l'accompagnement mis en place pour soutenir les agriculteurs.
Au-delà des rendements en chute libre suite aux aléas climatiques et principalement au manque d'ensoleillement et à l'excès d'eau, les organismes économiques sont inquiets quant à la valorisation de la récolte due à un défaut de qualité.
Un poids spécifique (PS) très en deçà des normes et des prix bas liés à une situation mondiale très favorable créent un contexte de marché difficile même si les protéines sont présentes en quantité.
Les organismes stockeurs se sont mobilisés et mettent l'ensemble de leurs moyens (table densimétrique, classification de lots…) dans le but de valoriser au mieux les grains.
Un travail important est en cours au sein de la filière (meunerie, alimentation animale, amidonnerie…) afin de trouver des solutions et d'essayer d'adapter certains process à la typologie de cette récolte.
Malgré les efforts réalisés, des questions se posent sur les quantités triées qui ne correspondront aux critères et aux filières traditionnelles. Les Organismes Stockeurs (OS) vont faire leur métier mais pour quels marchés et pour quelle valorisation ?

Un nouveau président

Bien que les conditions soient difficiles et que les résultats de ces structures soient négatifs en fin d'exercice, les OS ont décidé de soutenir les agriculteurs. Ils ont choisi d'apporter un acompte le plus tôt possible à leurs adhérents/clients afin de soulager les trésoreries et d'amortir le choc.
En complément, ils accompagnent les exploitants au mieux pour que les remises en culture pour la prochaine campagne soient réalisées dans les meilleures conditions. Ils se sont également engagés avec l'UPVY dans la cellule Reagir mise en place par la Chambre d'agriculture. Malgré tout, ils craignent que les difficultés s'amplifient en début d'année 2017, une fois que l'ensemble des échéances seront arrivées chez les exploitants et les avances octroyées par l'État soient épuisées. C'est pourquoi, ils se sont engagés avec la FDSEA dans les actions menées auprès des parlementaires et des institutions de l'État.
C'est dans ce contexte difficile, qu'Arnaud Rondeau, agriculteur à Compigny et président de l'UPVY depuis 8 ans a décidé, pour des raisons personnelles, d'arrêter son mandat et de passer le relai. C'est Daniel Rougegrez, agriculteur sur le secteur de Mailly la Ville et 1er Vice-Président de la coopérative 110 Bourgogne qui est élu président à l'unanimité. Arnaud Rondeau, remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli en cohérence et sur l'appui des OS.
Il salue également l'arrivée du nouveau président ressortissant du collège des OS, ce qui pourra, dans le contexte actuel, faire porter plus haut la voix de la filière auprès des pouvoirs publics.
Daniel Rougegrez, nouveau président, précise que l'Yonne reste un département qui a connu plusieurs années difficiles et fait partie à part entière des zones intermédiaires. Conscient de cette situation, le président s'engage à travailler avec la FDSEA pour l'avenir des agriculteurs de l'Yonne.



Daniel Rougegrez, nouveau président de l'Union des Productions Végétales de l'Yonne, par ailleurs 1er Vice-président de la coopérative 110 Bourgogne

SANDRINE VATINELLE
ANIMATRICE UPVY

Humeur

Lettre à l'adresse des «*décideurs*»

L'agriculture traverse une situation sans précédent : mauvais rendements, climat détraqué, cours des produits agricoles non pas volatiles mais durablement trop bas ….
Ces constatations sont facilement converties en ratios financiers, tableaux, courbes, abaques ou «*fromages*» et ne sont pas signe d'espoir pour ceux qui vivent de l'agriculture.
Dit plus simplement, pour les grandes cultures, l'élevage, la viticulture, l'arboriculture, le maraichage et toutes les productions agricoles, les produits ne couvriront pas les charges cette année. Malheureusement, cette situation dure depuis 2 ou 3 années tout juste supportables. Les réserves sont épuisées, et pour certains les encours de trésorerie sont au plafond.
Est-ce une fatalité ? Que faire ? Quelles solutions ?
J'entends ici et là que des paysans et leur famille vont devoir envisager de cesser leur activité : **Cela me met hors de moi !**
Il n'est pas acceptable que des hommes et des femmes soient victimes de «*licenciement économique*» sur leur propre ferme, l'insuffisance de résultats n'est pas une raison valable !
Quand bien même, l'ensemble des pouvoirs publics (État, Régions, Départements) mettent en œuvre des dispositifs d'accompagnement pour permettre à ces personnes une sortie honorable et dans la dignité, quelles perspectives d'existence «*normale*» et durable leur offrons nous ?
Être Paysan, c'est bien sûr être chef d'entreprise, mais c'est avant tout un état, une situation, une fonction vitale : Produire pour Nourrir (les humains avant tout).
Il y a un siècle, pendant la Grande Guerre, une année comme celle-ci aurait été synonyme de famine. Aujourd'hui, personne n'imagine que cela puisse de nouveau arriver : merci la mondialisation !
Mais personne non plus ne peut imaginer la détresse du Paysan qui effectue sa tâche avec conscience, avec la précision du geste, avec responsabilité et respect de ses animaux, des plantes qu'il cultive avec passion et tendresse, espérant toujours que la nature l'aidera à peaufiner sa tâche.
Quelle détresse et quelle dérision !
La Famille Agricole a toujours été solidaire dans les moments difficiles. Serrons-nous les coudes, tous, jeunes, moins jeunes et plus âgés, pour que le navire ne chavire pas !
La solidarité doit s'exprimer entre nous, et par nous, j'entends aussi **toutes les Organisations Agricoles dans lesquelles nous avons des responsabilités.**
Nos responsabilités commencent dès lors que nous sommes adhérents, sociétaires ou même clients. A nous de mettre nos mandataires, nos administrateurs devant les leurs, à eux de trouver des solutions pour fournir une aide efficace à tous ceux dont la situation est dégradée.
L'agriculteur va peut- être courber l'échine en attendant des jours meilleurs, mais si ces derniers ne viennent pas, on fera quoi pour eux ?
J'ai beaucoup entendu le terme «*Accompagnement*» ces derniers temps. Accompagner un agriculteur pour le réconforter, c'est le rôle de son voisin(e).
Accompagner dans la crise, c'est accompagner de manière juste. Accompagner le Jeune qui s'installe, ou l'Ancien qui va prendre sa retraite (et installer le suivant), c'est ainsi que je l'entends.
Gare aux travers et aux raccourcis ! Accompagner c'est prendre tout en compte. Les conseils de gestion basés sur la seule performance économique ne doivent pas être le seul critère. N'oublions jamais que derrière les chiffres, il y a des hommes !
Le sort de 10 à 20% des exploitations de l'Yonne est entre vos mains.
Et Agissez rapidement ! S'il vous plait. Merci

MARCEL HURÉ, PAYSAN-RETRAITÉ JUSQU'ALORS HEUREUX

▸ Agenda

6-9/10 Foire d'Automne à Toucy
Du 6 au 9 octobre, Toucy vivra au rythme de sa 42ème foire-exposition d'Automne, autour de trois pôles : la foire sur la place des Frères Genet, le salon des métiers d'art et le village éco habitat dans la salle polyvalente, qui mettra l'accent sur les économies d'énergie, les accidents domestiques, les matériaux sains et les conseils à la construction et la restauration du bâti. Plus de 80 exposants attendus. Jeux, découvertes de la ville en vélo électrique, promenades en calèche

09 /10 Randonnée à Bœurs en Othe
Dimanche 9 octobre, l'Amicale de la Forêt d'Othe organise une randonnée suivie d'un repas. Départ à 9 h, sur la place de l'église ; à 10 h, collation ; à 12 h 30, repas dans la salle communale. Participation : 3 € (marche), 18 € (repas).
Inscriptions au 03 86 88 04 80 et 07 82 86 53 82

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.
- Optimiser l'organisation du travail dans mon élevage. 4 novembre (lieu à définir). Contact : Nadège Michelin (Alysé) : 03.86.92.36.40
- Des haies rentables et durables. Le 15 novembre (lieu défini en fonction des participants). Contact : Vincent Gallois, 03 86 94 26 34
- Gérer ma trésorerie. Le 15 novembre à Auxerre. Contact Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10
- Réussir la transmission de mon exploitation. Les 15, 17, 22 et 24 novembre 2016 (3,5 jours) à Auxerre. Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16
-- ,Les leviers agronomiques: réduire ma dépendance aux herbicides. Les 22 et 29 novembre (1,5 jour) à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier, 03 86 94 28 49
- Créer et animer ma page Facebook. Le 23 novembre à Auxerre. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33
- Commercialiser mes céréales. Le 7 décembre (lieu défini en fonction des participants). Contact : Emilie Riberolles, 03 86 64 64 78 ou 06 83 81 90 95
- Maîtriser le statut du fermage. Le 15 décembre à Auxerre. Contact : Marie-Christine Bret, 03 86 94 22 13

Bio Bourgogne

Visites de fermes

Bio Bourgogne vous convie à plusieurs visites de fermes d'élevage biologique sur la région. Différents agriculteurs bio nous accueilleront pour présenter les particularités techniques de leur système et échanger avec vous autour de leurs pratiques.

Ces visites sont réparties sur tout le territoire bourguignon. Choisissez les dates, les lieux et les thèmes qui vous conviennent !

• Le bien-être animal fait le bonheur de l'éleveur : visite d'une ferme en bovin viande en transition vers les circuits courts, le 12 octobre à Semelay (58)

• Gérer son troupeau de bovins et d'ovins viande, le 14 octobre, à Saint-Eugène (71)

• Produire du lait bio en limitant l'usage des médicaments, le 18 octobre à Flavigny sur Ozerain (21)

Pour les visites ayant lieu le matin, les discussions pourront être poursuivies par un repas dans une auberge proche (à la charge de chacun, sur réservation au minimum 7 jours avant).
Nous espérons vous voir nombreux à ces évènements organisés à la demande des éleveurs bio du réseau !

L'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne :

AURÉLIE BILLON, MARIE GIRALDI, LOLA JEANNINGROS ET MARINE PHILIPPE

Contacts :

Côte d'Or/Yonne
• Marie Giraldi
03 86 72 92 28 / 06 08 02 87 94
marie.giraldi@biobourgogne.org

• Aurélie Billon
03 86 72 92 26 /06 80 43 16 97
aurelie.billon@biobourgogne.org

Nièvre
• Lola Jeanningros
03 86 36 94 25 /06 30 02 24 01
lola.jeanningros@biobourgogne.org

Saône et Loire
• Marine Philippe
06 33 35 37 48
marine.philippe@biobourgogne.org

Solution logistique

Simple comme une idée, beau comme un camion

Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Soréal ont mis en commun leurs activités de transport dans une nouvelle société, Logivia, basée à Longvic en Côte d'Or, opérationnelle depuis le mois de juillet. Ce pôle logistique a été inauguré officiellement le 30 septembre.



Sylvain Baudry, directeur de Logivia, devant une toute petite partie de la flotte de 140 véhicules qui assurent la logistique transport des coopératives à l'initiative du projet. La structure en cluster, totalement inédite, fait entrer la logistique agricole régionale dans une nouvelle ère.

Concevoir un système qui permette d'apporter à chaque opérateur un service adapté à ses besoins, en le déchargeant de la gestion administrative et logistique, tout en optimisant les flux et l'utilisation d'un parc matériel rassemblé dans une seule et même entité... L'idée était pour le moins originale et aurait pu susciter quelques réticences.
Mais elle a fait son chemin, soutenue par Sylvain Baudry, directeur de Logivia et par les initiateurs du projet que sont les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Soreal.

«*Mieux disant*».. sur tous les plans

La compétitivité grâce à la mutualisation des moyens et à la massification des flux est au coeur de l'enjeu de la création de cette nouvelle unité logistique régionale. Mais la compétitivité, mise au service de l'agriculture et de l'agro-alimentaire régionaux, dans la logique de l'esprit coopératif.
Le métier de Logivia «*commissionnaire au transport*» s'exercent dans un cadre réglementaire strict. L'originalité c'est aussi de le rapprocher des valeurs coopératives. Logivia travaille donc selon le principe du "mieux disant" insiste son directeur, dont l'équipe de logisticiens gèrent maintenant l'ensemble des flux des coopératives à l'initiative du projet et dont les personnels en charge du transport ont été intégrés à la nouvelle structure.

Logivia fonctionne comme un "cluster" (management déporté), dont les donneurs d'ordre doivent avoir la garantie d'un travail de qualité. Une qualité qui concerne les flux, mais pas seulement, car l'aspect humain, reste tout aussi essentiel pour assurer se fameux mieux disant et la réussite d'une telle structure. L'enjeu est forcément économique et environnemental. Économique, le modèle permet de réduire rapidement les coûts et les charges des coopératives en limitant au maximum les kilomètres improductifs. Environnemental, le modèle vise l'optimisation de l'utilisation des matériels et la réduction des consommations de carburants grâce à la modernisation progressive des équipements.

La démarche est inédite et transparente pour chacun des partenaires qui peut suivre l'activité quotidienne le concernant sur des tableaux de bord, dans le respect de la confidentialité indispensable entre les différents intervenants.

Logivia se positionne donc comme un gestionnaire intégral de la logistique des coopératives et de leurs filiales, mais aussi comme affréteur pour des structures partenaires de la filière agricole. Dans la logique du mieux disant, cette nouvelle offre logistique mise aussi sur la proximité, le service et la compétence des équipes qui ont rejoint la nouvelle unité.

AMK



Un benne innovante qui *"benne"* sans se relever.

Logivia en chiffres

140 véhicules moteur
250 cartes grises

Plus de 150 collaborateurs
9 sites d'exploitation pour conserver la proximité
7 000 000 de kilomètres parcourus

Près de 3 000 000 t gérées par campagne (transport, affrètement)

Plus de 30 structures de transports partenaires
Un CA prévisionnel moyen de 25 M€

Zones défavorisées simples

La FNSEA mobilisée

D'ici juin 2017, la France doit redéfinir auprès de l'Europe la carte des zones défavorisées simples. Après la sortie de la première carte, les membres de la commission nationale montagne et zones défavorisées de la FNSEA se sont retrouvés à Bretenière pour faire le point sur ce dossier.

La profession se mobilise pour défendre le maintien des zones défavorisées simples. En effet, l'Europe attend que la France redéfinisse la carte des zones défavorisées simples d'ici juin 2017. Aussi après la sortie de la première carte, la commission montagne et zones défavorisées de la FNSEA se réunissait avec plus de 60 délégués venus de toute la France, le 30 septembre à Bretenière.

Il s'agissait, dans un premier temps, d'expliquer le contexte de la réforme, puis de faire le récapitulatif des nouveaux critères de classement et enfin d'engager les réflexions pour proposer des critères spécifiques permettant de classer les anciennes zones qui seraient exclues.

Obtenir les cartes

«La mobilisation de la profession a permis d'obtenir enfin les cartes» rappelle Stéphane Aurousseau, responsable du dossier à la FRSEA Bourgogne Franche-Comté. Il poursuit : *«mais nous devons rester vigilants, la première carte proposée a éliminé de nombreux territoires de notre région. Maintenant pour continuer à travailler, nous avons besoin de la liste précise des communes avec les critères qui ont éliminé certaines régions agricoles»*. Dominique Fayel, président de la commission, explique : *«nous venons d'avoir le ministère, il confirme que les données seront transmises très prochainement dans les DRAAF et vous pourrez ainsi travailler sur les critères spécifiques»*.

Une marge de manœuvre à exploiter

Après avoir expliqué les différents critères de classement, Michel Thomas, de la FNSEA, précise : *«il est important d'optimiser les marges de manœuvre pour prendre en compte tous les territoires qui ont été exclus sa raison apparente. Il y a encore 6, 7 millions d'hectares à classer pour 106 millions d'€»*. Théo Gning, chargée du dossier à la FNSEA, poursuit : *«c'est pourquoi il est important de travailler maintenant sur les critères spécifiques comme les zones herbagères»*.

Quels nouveaux critères faut-il proposer ?

Pour ce sujet , nous avons déjà plusieurs pistes, annonce Frédéric Perrot, président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté : *«pour nous il est indispensable de prendre en compte la polyculture élevage, la surface fourragère, le taux de chargement, le taux de boisement, les zones inondables, voire les communes peu denses reconnues par la Datar»*. Boris Verne, représentant des jeunes agriculteurs BFC met en évidence les autres impacts : *«il ne faut pas sous-estimer en particulier la différence pour le montant et le taux des aides à l'investissement»*.

Mobilisation syndicale

La stratégie syndicale se précise, après les réactions des délégués venus de l'ensemble de la France, finalement, Dominique Fayel, indique : *«le meeting est maintenu pour le 4 novembre, mais il faut une zone non classée»*. Après quelques échanges, le rendez-vous est finalement fixé à Nevers, le vendredi 4 novembre. Retenez bien cette date, car la seule façon de faire bouger les lignes, c'est encore la mobilisation syndicale.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Retrouvez la vidéo de l'entretien avec Dominique Fayel et Stéphane Aurousseau sur notre site AgriBourgogne.fr



Stéphane Aurousseau, responsable du dossier pour la Bourgogne Franche-Comté.

Dominique Fayel *«L'élevage doit cesser de régresser»*



Dominique Fayel, responsable de la commission montagnes et zones défavorisées à la FNSEA, fait part des nombreux enjeux liés à cette révision des zones défavorisées simples : ***«Le zonage conditionne l'attribution d'un certain nombre d'aides, et notamment celle de l'ICHN. Ne plus être dans ce zonage, c'est dire adieu à ces soutiens très importants dans le fonctionnement de nombreux systèmes d'exploitation. Les enjeux sont donc très importants pour les éleveurs. Il le sont d'autant plus avec l'ancienne PHAE fusionnée avec l'ICHN. De nombreuses régions sont concernées par cette révision. Il va falloir mobiliser les élus et les Parlementaires, de façon à faire reconnaître les particularités des territoires sur lesquels les exploitations ont du mal à sortir un revenu. Le contexte sera particulier avec la période électorale dans laquelle nous allons rentrer... Notre objectif est clair : soutenir l'élevage dans les zones de polyculture-élevage. L'élevage doit vraiment cesser que de régresser. Mieux, il doit pouvoir repartir de l'avant là où il n'a cessé de fléchir depuis 20 ou 30 ans».***

Stéphane Aurousseau *«Montrer un front uni»*



Stéphane Aurousseau, responsable du dossier ZDS en Bourgogne-Franche-Comté, fait part de son ressenti et des différentes stratégies: ***«Nous jouons très gros avec ce dossier des ZDS, pratiquement tous les départements de la grande région sont concernés. Nous perdons pour l'instant des zones herbagères et d'élevage importantes. Nous avons un grand sentiment d'incompréhension : un niveau insuffisant d'informations nous empêche de comprendre pourquoi certains territoires ne sont plus reconnus alors qu'il l'étaient dans le passé. La perte est estimée à 10 000 euros par exploitation. La situation est vraiment paradoxale, à l'heure ou l'ICHN doit se voir renforcer par les budgets de la prime à l'herbe... Les futurs perdants de l'ICHN sont majoritairement les régions d'élevage. Nous sommes actuellement dans une phase d'analyses et de compréhension de la situation : il nous faut trouver les bons arguments et les bons critères qui permettront de raccrocher tous ces territoires pour l'instant perdus dans le dispositif de soutien. Le 4 novembre à Nevers, nous réunissons l'ensemble des régions de France concernées par cette problématique. Nous poserons tous les enjeux, il faudra peser sur les élus et les Politiques et montrer un front uni pour que nos attentes et nos propositions soient entendues avec le plus de forces possible».***

Bovins

Un peu d'air avec l'IBR ?

Une délégation de la Nièvre et de la Saône-et-Loire s'est rendue la semaine dernière à la DRAAF à Dijon. Les éleveurs ont demandé plus de souplesse dans les mesures de lutte contre l'IBR.

La lutte contre l'IBR s'est renforcée pour la nouvelle campagne qui a débuté le 1er octobre. Un arrêté ministériel a fixé de nouvelles mesures généralisant la qualification IBR, le renforcement de la surveillance des cheptels à risque et la limitation de circulation des animaux infectés.

Ces mesures arrivent *«à un très mauvais moment»* selon les éleveurs de la FRB, craignant une dévalorisation des animaux. Ne constatant aucune avancée dans leurs revendications de ces derniers mois, les professionnels de l'élevage accompagnés de responsables de marchés bovins se sont rendus à Dijon la veille de la mise en application de la circulaire. La délégation, majoritairement nivernaise, s'est entretenue avec le directeur de la Draaf Vincent Favrichon. *«Nous ne contestons pas forcément les fondements de cette règle supplémentaire appliquée à l'élevage bovin. En revanche, la rapidité avec laquelle ces nouvelles mesures sont appliquées va nous poser de gros problèmes sur le marché»* a insisté Emmanuel Bernard, président du commerce extérieur à Interbev. Un report des nouvelles mesures de lutte *«d'un ou deux ans»* a été demandé. Une visite terrain du directeur de la DGAL a également été souhaitée afin de mesurer les impacts économiques de cette mise en application. *«Les élevages qui ne sont pas complètement assainis en IBR ont l'obligation de faire des vaccinations quatorze jours avant la vente en vif de leurs animaux»* a rappelé Emmanuel Bernard, indiquant que 25% des exploitations nivernaises ne sont toujours pas assainies.



Les éleveurs ont échangé avec le directeur Vincent Favrichon.

Michel Joly, président de la FRB, a insisté sur la nécessité de qualifier le plus grand nombre d'élevages cette année : *«Le ministre veut aller plus loin dans la lutte contre l'IBR, nous prenons acte. Mais ce n'est pas la bonne année pour mettre en place ces nouvelles mesures, compte tenu de la situation économique désastreuse dans laquelle se trouvent aujourd'hui les éleveurs»*.

Aurélien Genest

Les gros quatre cylindres montent en puissance

Portée par l'évolution des moteurs, la puissance des tracteurs quatre cylindres ne cesse de progresser. Avec des gabarits en hausse, ils grignotent la place des six cylindres sur le segment des 120 à 160 chevaux.

La course à la puissance est lancée pour le segment des tracteurs équipés d'un moteur 4 cylindres. Un nouveau seuil vient d'ailleurs d'être atteint par Massey Ferguson avec son 6718 dont la puissance boostée culmine à 200 chevaux. Le traditionnel 6 cylindres de 140 à 160 chevaux, tracteur de tête sur les exploitations de polyculture élevage ou second tracteur en grandes cultures, ne sera bientôt plus qu'un souvenir... Mais le passage au quatre cylindres fait encore face à des a priori très marqués et à une impression de retour en arrière. Pourtant, sur une exploitation de polyculture élevage, revenir à un tracteur de tête quatre cylindres permet de rentabiliser ce dernier sur un plus grand nombre d'heures. Et en grandes cultures, le second tracteur est rarement dédié aux travaux lourds.

Argument principal des nouveaux quatre cylindres, l'évolution technologique liée aux normes Tier 4i et Tier 4f a largement fait progresser les performances des moteurs, en permettant une augmentation de la puissance et du couple, tout en élargissant la plage d'utilisation. Les courbes se rapprochent ainsi de celles des six cylindres. Il devient possible de travailler à régime réduit, sans prendre le risque de voir le moteur s'effondrer à la moindre sollicitation.

Des équipements similaires aux six cylindres

La plupart des comparatifs entre modèles quatre et six cylindres de même puissance se soldent par un avantage en faveur du quatre cylindres en termes de consommation de carburant, au transport, à la prise de force et pour le travail du sol superficiel. Le tracteur six cylindres ne semble conserver un avantage que pour les travaux lourds du fait de son gabarit. Mais cet avantage tend à se réduire avec l'apparition de gammes quatre cylindres de gros gabarit, dont le poids dépasse les 6 tonnes et l'empattement les 2,60 mètres. Des valeurs identiques à des *«petits six cylindres»* d'anciennes générations.

Le tracteur quatre cylindres a progressé dans d'autres domaines. Un circuit hydraulique load sensing avec un débit supérieur à 100 l/min équipe couramment les gros quatre cylindres, souvent de série ou à coup sûr en option. Ces tracteurs sont proposés dans des finitions haut de gamme équivalentes à celles des six cylindres avec lesquelles ils partagent la même cabine. Distributeurs électrohydrauliques, automatismes de bout de champs, cabine et pont suspendus font partie de la dotation de base. En quelques années, la plupart des tractoristes ont équipé leurs gros quatre cylindres d'une transmission à variation continue. Dernier aspect et non des moindres, à puissance égale, le quatre cylindres est moins cher que le six cylindres. Cet écart tarifaire, parfois faible quand les deux tracteurs partagent les mêmes composants à l'exception du moteur, permet de choisir un tracteur mieux équipé à moindre coût.

MICHEL PORTIER

Comparaison technique du plus gros modèle quatre cylindres face à son équivalent six cylindres pour plusieurs marques.

Marques (adresse et téléphone)	Modèles (nom commercial)	Puissance au régime nominal (Ch)	Puissance maxi (Ch)	Puissance maxi avec boost (Ch)	Cylindrée moteur (cm3)	Couple maxi et régime moteur correspondant (sans/avec boost) (Nm et trs/min)	Débit hydraul. pompe principale (l /min)	Capacité maxi de relevage (kg)	Poids à vide (kg)	Empattement (mm)
Case IH	Maxxum 145	145	155	175	4 485	650/700 à 1500	80 à 125	7 864	5 010 à 5 310	2 642 à 2 684
	Maxxum 150	145	158	175	6 728	650/740 à 1500	80 à 125	7 864	5 020 à 5 320	2 642 à 2 684
Claas	Arion 550	158	163	-	4 525	636 à 1500	110	6 900	6 020	2 560
	Arion 630	159	165	-	6 788	689 à 1200	110	6 900	6 570	2 820
Fendt	516 Vario	163	169	-	4 038	687 à 1400	75 à 158	7 780	6 400	2 560
	716 Vario	163	170	-	6 057	640 à 1450	109 à 193	10 360	7 735	2 783
John Deere	6135R	135	148	166	4 500	632 à 1600	80 ou 114	6 800	6 400	2 765
	6145R	145	160	192	6 800	677 à 1600	80 ou 114	8 100	6 900	2 765
Massey Ferguson	6718 S	-	175	200	4 900	744/840 à 1500	58 à 190	8 100 à 9 600	6 300	2 670
	7718	-	175	200	6 600	744/840 à 1500	58 à 190	8 100 à 9 600	7 200	2 880
McCormick	X7.460	160	166	175	4 485	680/700 à 1500	110 ou 130	9 300	6 400	2 600
	X7.660	159	165	175	6 728	679/726 à 1500	110 ou 130	9 300	6 810	2 750
New Holland	T6.175	145	155	175	4 485	650/700 à 1500	113 à 150	7 864	5 490 à 5 740	2 642 à 2 788
	T6.180	145	158	175	6 728	650/740 à 1500	113 à 150	7 864	5 610	2 642 à 2 788
Valtra	N174	-	165	185	4 900	680/730 à 1500	73 à 200	7 800	6 300	2 665
	T154	-	165	180	6 600	680/740 à 1500	73 à 200	8 100	7 300	2 995



Massey Ferguson

Avec une puissance maxi de 175 chevaux, culminant à 200 chevaux avec le boost au transport et à la prise de force, le MF 6718S de Massey Ferguson permet de s'attaquer à des travaux jusque-là réservés à des six cylindres.



Valtra

Le rapport poids/puissance avantageux des gros quatre cylindres les rend efficaces au transport, avec des économies de carburant à la clé.



Case IH

Les quatre cylindres conviennent tout particulièrement aux travaux demandant de la puissance à la prise de force et de la maniabilité.

fendt.fr

FENDT



Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire
Rapport poids puissance inédit !
Particulièrement compacts et performants, les 700 Vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécessitant de la puissance, ils se révèlent incontournables dans les applications de manutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visiblement, vous êtes bien chez Fendt.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

• **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** •

Case IH

Les tracteurs Maxxum font peau neuve

La nouvelle génération de tracteurs Maxxum bénéficie de trois finitions : standard, Multicontroller (MC) et CVX. Chacune d'elle se compose de cinq modèles pour des puissances allant de 145 à 179 ch.


G. Coisel

Les quatre premiers sont équipés d'une motorisation quatre cylindres FPT de 4,5 l, tandis que le plus gros d'un bloc six cylindres FPT de 6,8 l.

Tous s'affranchissent de la norme antipollution Tier 4f avec un DOC couplé au système SCR. On note l'apparition du frein moteur, hormis sur la finition d'entrée de gamme. Côté transmission, les Maxxum standard et MC reçoivent une boîte semi-powershift à 4 rapports sous charge 16x16 (32x32 en option), tandis que les CVX optent pour la transmission à variation continue.

Désormais, les Maxxum bénéficient d'un empattement unique de 2,642 m, procurant un rayon de braquage de 5,5 m. Le système de suspension du pont avant a été perfectionné. En fonction de la voie, trois litrages de réservoir à carburant sont disponibles : 195 l, 195 + 25 l ou 230 l. En cabine, trône le terminal AFS 700, en bout de l'accoudoir Multicontroller. L'écran tactile couleur est Isobus, mais également prédisposé au guidage. Le séquençage des bouts de champ HMC2 fait également son apparition.

Le constructeur a apporté un soin particulier au design avec un nouveau capot moteur et un toit de cabine issu des Puma et Optum. Seize phares à leds facilitent les travaux nocturnes. Les Maxxum peuvent désormais recevoir des pneumatiques de 650/65 R38. Les distributeurs hydrauliques arrière sont disposés de chaque côté du troisième point et répertoriés par un code couleur.

Puissance maxi avec boost : 145, 155, 168, 175 ch (4 cyl.)/ 179 ch (6 cyl.)

Case IH

Un tracteur d'élevage bien équipé


G. Coisel

Successeur des Farmall U Pro, les tracteurs Luxxum se déclinent en trois puissances de 99 à 117 ch. Tous sont motorisés par un bloc FPT de 3,4 l de cylindrée, répondant à la norme Tier 4f avec le système Hi-eSCR, utilisant un DOC et un SCR.

Côté transmission, le Luxxum conserve une boîte signée ZF semi-powershift 32x32 à quatre rapports sous charge, avec réglage de l'agressivité du passage des rapports. L'inverseur dispose de trois niveaux de réactivité. Quatre régimes de prise de force font leur apparition de série. En cabine, le Luxxum bénéficie de l'accoudoir multifonctions Multicontroller. Les principales commandes liées à la transmission, une partie de l'hydraulique et du relevage sont ainsi regroupées à portée de main du conducteur. La cabine a la possibilité d'être suspendue, tout comme le pont avant. Une pompe de 80 l/min alimente le circuit hydraulique. Une prise Power Beyond est également disponible en option. Plus rare sur ces gammes de tracteurs, le Luxxum reçoit une gestion électronique du relevage avant avec contrôle de position et d'effort. Le tracteur accueille également une prise Isobus. Il peut être équipé d'usine d'un chargeur frontal.

Modèle : Luxxum 100, 110, 120
Puissance nominale : 99, 107 et 117 ch
Capacités relevages (ar/av) : 5 420/1 800 kg
Réservoir GNR/AdBlue : 150/14 L.





• **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** • *Les nouveautés* • **Les nouveautés** •

Claas

Six rapports sous charge sur les Arion 400

Les Arion 400 accèdent désormais en option à la transmission Hexashift à quatre gammes robotisées et à six rapports sous charge, leur permettant de rouler à 40 km/h à 1800 tr/min au lieu de 2 200. Avec l'écran CIS, ils accèdent à la programmation des séquences de bout de parcelle (jusqu'à 4 enregistrées). Par ailleurs, ils bénéficient de la direction dynamique. Piloté par un interrupteur lorsque le tracteur est dépourvu de CIS, ce système réduit de 4,5 (système inactif) à 1 à 3 le nombre de tours de volant pour aller en butée. Avec le CIS, trois modes (manuel, vitesse de braquage augmentant au fur et à mesure que l'on tourne le volant ou démultiplié en fonction de la vitesse) sont sélectionnables.


Claas

Enfin, les Arion 400 sont disponibles avec la télématique et/ou avec l'autoguidage.

Fendt

Le 500 Vario richement équipé en Tier 4f

Pour passer la norme Tier 4f, le moteur Deutz 4 cylindres 4 l du nouveau 500 Vario intègre un EGR, un radiateur supplémentaire pour l'huile moteur et un filtre à particules passif, en plus du SCR. Fendt annonce une réduction de la consommation d'AdBlue pouvant atteindre 50%. Les quatre modèles conservent les mêmes puissances de 125 à 165 ch.

Parmi les autres évolutions, cette nouvelle génération accède au régime de prise de force optionnel 1000 Eco, à l'arbre de roue pour moduler la voie de l'essieu arrière, à l'essuie-glace balayant 300° sur les finitions Profi et ProfiPlus, aux feux de travail à leds en option, au siège grand confort avec cuir, amortissement dynamique, climatisation et chauffage. En outre, les 500 Vario héritent des terminaux Vario 7-B et 10.4 B des gammes supérieures avec écran de 7 et 10,4 pouces et inaugurent la nouvelle génération de guidage Varioguide. Celle-ci est déclinée en deux variantes, l'une d'entrée de gamme sur le récepteur NovAtel recevant les signaux Egnos et RTK (radio et téléphonie), l'autre sur le récepteur Trimble disposant en plus des corrections RangePoint RTX et CenterPoint RTX, et pouvant perdre le signal pendant 20 minutes sans trop dégrader la précision.


Fendt

Les 500 Vario disposent de la nouvelle couleur verte, dite Natural Green, dévoilée lors du dernier Agritechnica, comme toutes les machines Fendt qui sortent d'usine à partir de septembre 2016. Cela vaut pour les Fendt 1000 Vario, dont la production a commencé ce même mois et dont une centaine est prévue pour l'Europe. Outre-Atlantique, il sera également décliné sous les couleurs Challenger.

Deutz Fahr

Deuxième génération des séries 6 et 7


M. Portier

C'est par le design du capot très travaillé, inspiré de la série 9 et toujours réalisé par Giugiaro, que les nouveaux tracteurs des séries 6 et 7 se distinguent au premier coup d'œil. Tous bénéficient du moteur Deutz 6,1 l désormais conforme à la norme Tier 4f grâce à une combinaison EGR, DOC, FAP et SCR. Ce système de dépollution reste relativement compact, tout comme le nouveau pack de refroidissement associé à un ventilateur à visco-coupleur électronique. Le constructeur affiche un couple constant sur une plage de 800 tr/min et une baisse de la consommation d'AdBlue. Les six modèles de la série 6 (un modèle en plus) adoptent une nouvelle transmission semi-powershift (30/15) à cinq gammes et six rapports sous charge (3 en marche arrière). En version RCshift, elle reçoit un passage de gammes robotisées et trois modes de fonctionnement : manuel, semi-auto et full-auto. Sur route, la vitesse de 40 km/h est atteinte à un régime de 1 158 tr/min. La série 6 est également déclinée en version TTV avec la variation continue ZF Eccom 1.5 ou la S-Matic 180 pour les deux plus gros modèles. Quant à la série 7, elle reste exclusivement proposée en version TTV avec la ZF S-Matic 240. Un nouveau relevage avant intégré, ainsi qu'un nouveau pont avant suspendu, font leur apparition sur les séries 6 et 7. Dotée de bras plus longs et d'une nouvelle implantation des vérins, la suspension gagne en efficacité, sur la route comme au champ. Le pont avant reçoit en option des freins à disques externes sur les deux plus gros modèles de la série 6 et les deux de la série 7. Issue de la série 9, la dernière génération de cabine MaxiVision se généralise. Elle est désormais complètement séparée du compartiment moteur pour une meilleure isolation et une plus grande surface vitrée. Trois versions de toit vitré sont disponibles. Pour la série 7 et les 6 TTV, la principale évolution réside dans le nouvel écran couleur du tableau de bord regroupant de nombreux réglages. Du côté des commandes, les 6 et 7 TTV (en option sur les RCshift) conservent leur accoudoir multifonctions. Avec la semi-powershift, deux versions d'accoudoir se distinguent, la RCshift disposant d'un joystick multifonctions et de distributeurs électrohydrauliques en option. Sur la série 6, le terminal i-Monitor se décline en deux dimensions 8 ou 12 pouces. Au chapitre des options, on notera l'éclairage full led, l'autoguidage, la compatibilité Isobus.

Modèle : 6155, 6165, 6175, 6185, 6205, 6215
Puissance maxi (maxi avec boost): 156, 164 (171), 176, 188, 207, 212 (226) ch Hydraulique : CO 84 l/min, LS 120 ou 170 l/min
Relevage (av/ar) : 4 110 ou 5 480/9 200 ou 10 000 kg
PDF (av/ar) :1000, 1000E / 540, 540E, 1000, 1000E
Poids : 6750 à 8580 kg
Modèle : 7230 et 7250 TTV
Puissance maxi : 226 et 246 ch
Hydraulique : LS 120 ou 160 l/min
Relevage (av/ar) : 5 480/10 000 kg
PDF (av/ar) : 1000, 1000E/540E, 1000, 1000E
Poids : 9 100 kg



Vos distributeurs

Kubota

• SARL **Audin**
03460 Villeneuve-S/Allier
04 70 43 30 33
contact@audin-agri.com
Agent: AGRI LOCATION
58700 Moussy
03 86 68 15 88

• SAS **Kub 89**
ZA du soleil Levant - 89290 Venoy
03 86 18 89 99
06 30 58 30 05
kub89@outlook.fr

• SARL **Luzy Motoculture**
Pascal Carnot
Route de Toulon - 58170 Luzy
03 86 30 16 99
luzy.motoculture@cegetel.net

Ets COIGNET
Clamecy 03 86 27 19 38 | Ciez 03 86 26 43 28 | La Charité/Loire 03 86 70 15 93
FIOUL CHAUFFAGE - GNR - LUBRIFIANTS - GRANULÉS de BOIS


Pneus agraires, camionettes, tourismes, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage
Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

• Les nouveautés • *Les nouveautés* **• Les nouveautés •** *Les nouveautés* **• Les nouveautés •**

JCB
Le Fastrac 4 000 arrive en France


JCB

Le Fastrac 4000 se décline en trois modèles motorisés par un bloc Agco Power répondant aux normes Tier 4f (EGR, DOC et SCR). Leur transmission à variation continue est fournie par Agco, la gestion électronique étant développée par JCB. Cette dernière offre sept modes de conduite, un régulateur de vitesse et permet de rouler à 40 km/h au régime de 1 300 tr/min. Les fondamentaux de la série 2000 sont conservés avec le freinage à disques sur les quatre roues, l'ABS, l'option Quadtronic (4 roues directrices avec 5 modes de direction) et la suspension hydropneumatique (double effet en option). Cette dernière équipe les deux essieux avec un correcteur d'assiette droite/ gauche et avant/arrière. Quatre régimes de prise de force sont disponibles de série. La cabine à six montants se caractérise par son pare-brise incliné. L'habitacle spacieux accueille une nouvelle colonne de direction et un écran tactile qui peut être complété en option par un terminal Trimble offrant notamment les fonctions de guidage, d'agriculture de précision, mais aussi l'Isobus... À noter que la sellette peut supporter une charge de 4 t, le tracteur offrant un PTAC de 13 t et un PTRA de 44 t, pour un poids à vide inférieur à 8 t. Plusieurs montes de pneus sont proposées du 380/85 R38 au 600/70 R30.

Poids à vide : 10,3 t
PTAC 32 t
Longueur de caisse : 8,75 m
Capacité : 44 m^3

John Deere
Un tracteur 8R bodybuildé


L.Vimond

La gamme de tracteurs 8R accueille un nouveau modèle : le 8400R. D'une puissance nominale de 400 ch et affichant jusqu'à 450 ch avec la puissance additionnelle, il accueille un bloc maison de 9 l, dont la chambre de combustion a été revue et le piston redessiné. Uniquement proposé avec la transmission powershift E23, il se distingue des autres 8R par un nouveau pont arrière avec essieu crémaillère à deux méplats (un seul sur les autres) et par un nouveau voile de roue en fonte renforcé pour accueillir des lestages de 625 kg à l'intérieur et 970 kg à l'extérieur de chaque roue. Cet essieu sera proposé en option sur les autres 8R. Cette nouvelle puissance se décline également en version à chenilles 8400RT, l'ensemble des 8RT adoptant par ailleurs la nouvelle suspension de cabine inaugurée sur les 9RX.

John Deere
Retour du tracteur 5R


L.Vimond

Le tractoriste relance la gamme de tracteurs premium compacts 5R. Dotés d'un châssis incurvé, ils proposent une installation facile du relevage frontal et du bâti de chargeur, sans impacter le rayon de braquage. Répondant aux normes antipollution Tier 4i sans utiliser d'AdBlue, la motorisation maison de 4,5 l propose 10 ch supplémentaires au transport. Outre les transmissions CommandQuad manuelle et CommandQuad à quatre gammes et quatre rapports sous charge (mode Auto sur la seconde), les 5R inaugurent une nouvelle transmission Command8 à 32 vitesses avant (16 arrière) offrant huit rapports à passage automatique en marche avant et un mode Eco pour évoluer à 40 km/h à 1 759 tr/min.

Les performances hydrauliques sont revues à la hausse avec un circuit à centre ouvert délivrant 96 l/min, remplacé en option par un centre fermé de 117 l/min. Les 5R disposent de quatre distributeurs à commande mécanique ou électrohydraulique. S'appuyant sur un nouveau pont arrière, le relevage arrière affiche 4,7 t, voire 5,3 t en option.
Pour gagner en confort, les 5R peuvent recevoir un nouveau pont avant suspendu à bras indépendants procurant un débattement de +/- 45 mm. En option, la cabine est suspendue sur deux amortisseurs réglables. Le poste de conduite accède également à un toit vitré panoramique, à l'éclairage à leds, à l'affichage des principales informations sur le montant droit, à l'accoudoir CommandArm, ainsi qu'à un nouveau joystick électrique en alternative au joystick mécanique pour piloter le chargeur. Sur ce dernier point, un nouveau modèle, baptisé 543R, intégrant un verrouillage automatique des équipements s'ajoute au 603R déjà disponible.

Modèle : 5090R, 5100R 5115R et 5125R
Puissance maxi : 90, 100, 110 et 125 ch



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Kubota
Le tractoriste passe à la puissance supérieure

La gamme de tracteurs M7 se compose de trois modèles de 130 à 170 chevaux déclinés sous trois finitions. Tous bénéficient d'une motorisation signée Kubota, 4 cylindres de 6,1 litres déjà connue sur le M135GX. Pour répondre aux normes antipollution Tier 4f, le constructeur a opté pour un dispositif SCR et un FAP. Côté transmission, deux choix sont possibles : une boîte semi-powershift 24x24 composée de six gammes robotisées et quatre rapports à passage sous charge, d'origine ZF et revue par Kubota, ou une transmission à variation continue également signée ZF, l'Eccom 1.3. Au niveau du confort, les M7 bénéficient d'une suspension de cabine mécanique ou pneumatique et d'un pont avant suspendu. Le constructeur a également mis l'accent sur le design avec un look avant-gardiste. Dans la cabine à quatre montants, on conserve le même esprit avec un accoudoir multifonction doté de distributeurs à commande


G.Coisel

mécanique ou électro-hydraulique et d'un terminal de 7 ou 10 pouces, suivant les versions. Ce terminal tactile couleur n'est pas inconnu, car il s'agit de l'Isomatch Tellus de Kverneland, développé par Mechatronics, filiale du constructeur japonais. Encore à l'état de prototype, un chargeur lui aussi signé Kubota, pourra être monté sur ces tracteurs. Le constructeur nippon annonce un prix catalogue de 90 000 à 130 000 euros.

Modèle :
M7-131, M7-151 & M7171

Finition :
standard, premium ou premium K-VT
Puissance : 130, 150 & 170 ch
Transmission :
semi-powershift 24x24 ou CVT
Hydraulique : C.O. 80 l/min ou L.S. 110 l/min
Régime PDF : 540/540Eco, 1 000/1 000 Eco
Relevage 9000 kg (ar) et 3500 kg (av)
Empattement : 2 720 mm
Poids à vide : 6 300 kg

Massey Ferguson
Un quatre cylindres de 200 chevaux

La gamme de gros tracteurs quatre cylindres 6600 est remplacée par les 6700 S qui reçoivent une motorisation conforme à la norme Tier 4f. Dépollué par un DOC et un SCR (pas de FAP), le bloc Agco Power 4,9 l atteint désormais une puissance de 200 ch avec le boost sur le 6718 S.
Le tractoriste annonce une consommation de GNR stable et une légère progression de celle d'AdBlue. Outre l'arrivée du 6718 S, la gamme accueille désormais le 6713 S en version Dyna-VT, grâce à l'adoption d'un nouvel ensemble pont arrière-transmission à variation continue moins gourmand en puissance. Cette évolution s'accompagne d'une progression de la capacité de relevage (9,6 t) pour les modèles Dyna-VT. Issu des 7700, le circuit hydraulique adopte des distributeurs avant indépendants, permettant d'of-



M.Portier

frir jusqu'à 7 distributeurs sur les modèles Dyna-6 et 8 sur les Dyna-VT. En cabine, les 6700 S reçoivent le tableau bord apparu l'an dernier sur les 7700.

Modèle :
MF 6712 S, 6713 S, 6714 S, 6715 S, 6716 S, 6718 S

Puissance maxi :
120, 130, 140, 150, 160, 175 ch
Puissance maxi boostée :
140, 150, 160, 175, 185, 200 ch
Transmission : Semi-powershift Dyna-4 (sauf 6716 et 6718) ou Dyna-6, variation continue (sauf 6712)

Kubota
Une gamme plus étoffée

Kubota complète sa gamme de tracteurs avec les M100GX-II et 128GX-II. Ils héritent des blocs moteurs des M110 GX et M135 GX respectivement de 3,8 l et 6,1 l. Les équipements demeurent similaires au reste de la gamme. La transmission se compose de 3 gammes et de 8 vitesses de type powershift, soit un total de 24 rapports (32 avec l'option rampantes). Ces deux tracteurs bénéficient comme les nouveaux M110 GX-II et M135 GX-II de distributeurs à régulation de débit, d'un siège passager, d'un nouvel accoudoir avancé de 70 mm et de chandelles réglables. Comme son grand-frère, le M128 GX-II est proposé avec pont fixe ou suspendu.
Modèle : M100 GX-II / M128GX-II
Puissance : 101 / 125 ch
Hydraulique : C.O. 76,3 / 82,5 l
Relevage : 5 / 6,1 t


G.Coisel

Massey Ferguson
Le 5700 SL conserve son capot plongeant


Massey Ferguson

Remplaçants des MF 5600 à moteur 4 cylindres, les quatre modèles MF 5700 SL conservent un moteur 4 cylindres 4,4 l Agco Power qui est désormais conforme aux normes Tier 4f. Le dispositif de dépollution combinant DOC et SCR est implanté sous le côté droit de la cabine, permettant de conserver un capot plongeant et une visibilité remarquable. Ils sont toujours déclinés avec deux transmissions semi-powershift à 4 ou 6 rapports sous charge Dyna-4 et Dyna-6.
Les 5700 SL peuvent recevoir en option un nouveau pont avant suspendu développé en interne. Disponible en trois niveaux de finition (essentiel, efficient et panoramique), la cabine accueille le tableau de bord des plus gros 7700 caractérisé par un affichage couleur haute résolution. Le dispositif de braquage rapide, l'autoguidage Auto-Guide 3000 et la télémétrie AgCommand complètent le catalogue des options.

Modèle :
MF 5710 SL, 5711 SL, 5712 SL, 5713 SL
Puissance maxi : 100, 110, 120, 130 ch
Hydraulique : C.O. 58 ou 58+42 l/min et L.S. 110 l/min

Retrouvez la 2ème partie de ce dossier la semaine prochaine



VOS CONCESSIONNAIRES

Ets MARECHAL
58 - Donzy **03 86 39 30 51**
58 Corbigny **03 86 20 04 78**
18 St Satur **02 48 54 12 97**

Ets VEZIN
58 Sermoise **03 86 90 98 98**
18 Torteron **02 48 76 41 64**

Ets VIARD
71 Cressy/Somme **03 85 84 88 10**

Semis 2016

Déterminez la faculté germinative de vos grains de pois d'hiver

Le climat de cette année a eu un fort impact sur la qualité des graines récoltées : la présence massive de maladies en fin de cycle (particulièrement l'ascochytose) a perturbé le remplissage et l'on trouve beaucoup de graines vertes et de taille très hétérogène.



A.Penant – Terres Inovia

Récolte de pois d'hiver, graines vertes de taille hétérogène

Si vous envisagez de ressemer vos graines récoltées, cet automne, réalisez un test de faculté germinative au préalable : facile à faire, il vous permettra d'adapter la densité de semis en fonction de la qualité de vos graines.
Pour cela, prélever un échantillon représentatif du lot à tester. Semer les graines dans du sable ou du terreau, à une profondeur de 1 à 2 cm, par lot de 25 ou 50. Réalisez au minimum 3 lots de semis. Humidifiez régulièrement le substrat, et stockez vos lots dans une pièce à température ambiante (autour de 20°C). Comptez au bout de une à deux semaines les plantules normales.

A. Penant - F. Boizet - Terres Inovia



A.Penant – Terres Inovia

Sortie de plantules au bout d'une semaine.

Votre densité de semis devra alors prendre en compte les défauts de faculté germinative de votre lot, sachant que les préconisations de semis intègrent déjà les pertes à la levée et un niveau moyen de faculté germinative de 90% :

$$\text{Graines à semer (en m}^2\text{)} = \frac{\text{Densité de semis préconisée en graines/m}^2}{\text{(faculté germinative calculée/90)}}$$

Par exemple, pour une préconisation de 80 graines/m², avec un niveau de faculté germinative de 80%, il vous faudra semer 90 graines/m².

$$\text{Graines à semer (en m}^2\text{)} = \frac{80}{(80/90)} \quad 90 \text{ graines/m}^2$$

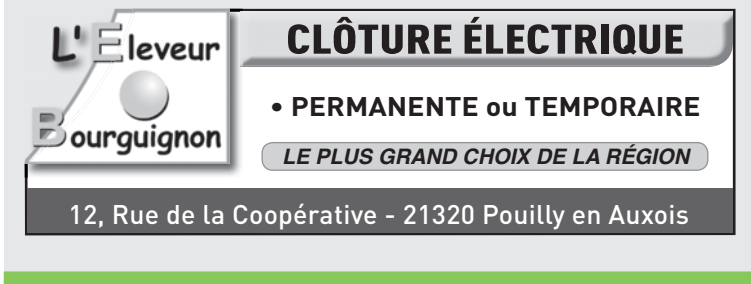
Enfin, les PMG (Poids de Mille Graines) des pois d'hiver sont faibles cette année du fait des mauvaises conditions de remplissage au printemps.
Dans le réseau d'essais variété Terres Inovia en 2015 la moyenne des PMG s'établissait à 190 g contre 174 g en 2016 soit environ –10%. Il est donc très important, pour éviter les surdensités, de calculer sa dose de semis par hectare en tenant compte de ces faibles PMG.

$$\text{Dose en kg/ha} = \frac{\text{(nombre de graines/m}^2\text{ semer x PMG}}{100}$$



Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Pour rappel, les densités de semis conseillées selon le type de sol

Type	Densité de semis recommandée (gr/m²)	Dose de semis (kg/ha) PMG 175 g	Dose de semis (kg/ha) PMG 200 g
Sols limoneux	70 à 80 gr/m2	125 à 140	140 à 160
Sols caillouteux	90 à 100 gr/m2	140 à 160	160 à 180
Sols crayeux	110 gr/m2	200	230

Utilisation du Challenge 600 en post-levée

À la suite de l'examen du dossier du Challenge 600 en post-levée, celui-ci a été homologué en post-levée sur pois protéagineux d'hiver et pois protéagineux de printemps.
Il ne pourra être apliqué qu'à la dose réduite de 0,5 L/ha, uniquement en l'absence d'application en pré-levée.
- Dose d'AMM à 0,5 L./ha sur pois d'hiver et de printemps.
- Utilisation entre le stade 2 feuilles et 8 feuilles (BBCH 12 - BBCH 18)
- ZNT et dispositif végétalisé permanent (DVP) de 20 m.

Pour rappel, l'utilisation possible du Challenge 600 en pré-levée

	Culture	BBCH min	BBCH max	Dose/ha	Nb appli.	ZNT	DVP	MAJ
Prélevée	HIVER Pois, féverole	-	08	3L	1	50 m	20 m	23/12/15
	PRINTEMPS Pois, féverole, lupin	-	08	4L	1	20 m	20 m	



Rencontres Techniques ovines de Bourgogne

Une production «agroécolo» dans le vent et rentable...

Les 11ème Rencontres Techniques Ovines de Bourgogne sur le thème *«Des innovations en élevage ovin»*, se sont tenues le 29 septembre au Pôle ovin de Charolles, qui fête là ses dix ans d'existence. L'occasion de montrer que la production ovine est parfaitement en phase avec les enjeux économiques et environnementaux auxquels l'élevage est confronté.



La 11ème édition des rencontres techniques ovines deBourgogne a rassemblé plus de 150 participants

Parmi les nombreux apports et contributions de cette journée, les différents témoignages d'éleveurs ovins auront certainement marqué les esprits des quelques 150 personnes qui ont participé à cette 11ème édition des Rencontres techniques ovines régionales. Les parcours sont différents, les choix techniques et les stratégies d'exploitation aussi, mais chaque éleveur a su trouver un modèle d'organisation et un schéma de développement qui correspond à ses attentes et surtout, qui lui assure un revenu décent.

La souplesse et la diversité des systèmes, la rapidité du retour sur investissement, apparaissent comme autant d'atouts à valoriser. Quand Alexandre Saunier, jeune éleveur, évalue positivement *«le modernisme, la technicité et le revenu, en rapport aux investissements nécessaires»*, il explique aussi qu'avec de la rigueur et de l'organisation, on peut être performant *«sans sacrifier sa vie de famille»*. Pas forcément attiré par l'élevage ovin au début, ce sont les efforts de la filière pour renforcer son attractivité (Reconquête ovine, Inn'Ovin) qui l'ont convaincu de développer la troupe jusqu'à 500 brebis. Être éleveur aujourd'hui selon lui, *«c'est travailler bien et travailler à moindre coût»*, c'est aussi savoir s'organiser et s'équiper pour concilier passion du métier et qualité de vie : *«dégager du temps, ce n'est pas incompatible avec la passion du métier. Je m'éclate au boulot, je préserve ma qualité de vie, je prends trois semaines de congés et j'ai un revenu digne de ce nom»*.

Une production bien raisonnée et raisonnable quand on s'installe

Même aboutissement chez les éleveurs participants à la table ronde sur le thème de l'agoécologie en élevage ovin. Rien de commun entre l'exploitation de Fabrice Trottier dans l'Yonne (céréales ovins) et celle de Patrice Guyard dans la Nièvre (bovins viande et ovins), mais pour chacun, la production ovine contribue à l'équilibre du système dans son ensemble et permet d'en optimiser l'efficacité et la rentabilité. Témoignage complémentaire riche d'enseignement aussi, celui de Jean-Baptiste Gougeon, directeur de l'exploitation du Pôle régionale ovin, qui n'a pas cessé depuis dix ans de faire évoluer les pratiques d'élevage, et pour lequel l'agro-écologie consiste à optimiser la production ovine à partir des ressources de son territoire (production de biomasse, pâturage hivernal chez les voisins, limitation des intrants, vente directe d'agneaux de qualité...). L'accroissement du cheptel a été ainsi mené à bien en dix ans, tout en réduisant les surfaces et augmentant l'autonomie fourragère. Guillaume Dupuis, de l'EPL Fontaines, a donné quelques clés de lecture de l'agroécologie : *«Observer, prendre en compte, échanger, s'adapter, mobiliser les processus vivants, pour imaginer des solutions nouvelles»*. Ce qui ressort ainsi, c'est que les pratiques agroécologiques sont *«naturellement»* présentes dans les élevages ovins : maintien des prairies, entretien des espaces naturels, autonomie alimentaire, limitation des intrants, utilisation raisonnée des antibiotiques et anti-parisitaires, optimisation des parcours en herbe (pâturage tournant), etc. Traditionnellement considéré comme un élevage de peu de rentabilité, les contraintes économiques ont conduit les éleveurs à faire preuve d'imagination pour optimiser leur production. Ils s'inscrivent ainsi depuis longtemps dans l'agroécologie sans le savoir. Emmanuelle Zanchi, qui anime le Réseau Élevage des fermes de Lycées agricoles, a confirmé que ces changements s'engagent dans tous les lycées, selon des trajectoires et des rythmes différents, entre l'amélioration de l'efficience et des ruptures plus fondamentales, chacun va a son rythme, mais la dynamique est lancée.

L'après-midi, sept ateliers thématiques ont permis de découvrir les bâtiments –équipements du pôle, les performances économiques et techniques des élevages, qui utilisent des mélanges fermiers, finissent leurs agneaux à l'herbe ou pâturent en automne, voire en hiver, avec un intérêt tout particulier pour la prestation de Laurence Sagot sur l'importance d'offrir un colostrum de qualité aux agneaux, dans les six heures qui suivent leur naissance.

ANNE-MARIE KLEIN

Où va l'agneau français ?

Marie Carlier, GEB-Idele a présenté les principaux résultats de l'étude *«Où va l'agneau ?»*. La viande ovine disponible en France provient à plus de 50% des importations et se trouve commercialisé à 55% en GMS. L'offre nationale apparaît peu adaptée en termes de prix et de découpes à l'approvisionnement de la RHD, contrairement aux imports qui de plus répondent mieux aux demandes d'entrée de gamme des GMS et donc concurrencent l'agneau *«standard»* français. La production d'agneau qui se démarque d'une manière ou d'une autre ou qui est produite sous signe de qualité, trouve en revanche pleinement sa place dans les boucheries, les rayons traditionnels à la coupe des GMS et le *«cœur de gamme»* en libre-service. Maurice Huet, président d'Interbev ovin explique que pour les entreprises d'abattage et de découpe, il est difficile de trouver des schémas économiques rentables en travaillant les carcasses françaises, déjà plus chères.





Chronique ovine

Une nouvelle myiase en plaine



Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/CIIRPO.

Depuis quelques années, des troupeaux du sud de la Vienne et des environs sont atteints par des myiases dont les asticots ne ressemblent pas à ceux des myiases habituelles. Ces derniers sont en effet plus gros, avec une longueur dépassant un cm et environ deux mm de diamètre. Ils sont également recouverts d'un petit duvet. Ils se logent principalement au niveau de la vulve et entre les onglons, secondairement dans le conduit auditif. Alors que les éleveurs de cette zone ont mis en place des moyens de prévention contre la myiase Lucilia depuis une vingtaine d'années, il s'agit cette fois d'une autre myiase. Le laboratoire du Pôle Santé Animale de l'Alliance Pastorale et l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort ont identifié cette mouche et il s'agit de Wohlfahrtia. Cette myiase est bien connue dans les zones de montagne, c'est-à-dire au dessus de 600 à 800 m d'altitude. Contrairement à Lucilia qui se reconnait à sa couleur bleu métallique, Wohlfahrtia est plutôt gris-noir avec des yeux rouges.

À ce jour, les raisons de l'implantation de cette mouche dans cette zone à environ 200 m d'altitude et qui s'agrandit chaque année restent inconnues. Les moyens de prévention et de traitement utilisés contre Lucilia s'avèrent malheureusement nettement moins efficaces. Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale indique que *«les meilleurs résultats de prévention sont obtenus en associant des applications de permethrine de synthèse en pour-on sur la peau de la ligne du dos et l'utilisation d'insecticide dans les pédiluves. Il faut malheureusement renouveller régulièrement ces applications. Des essais d'utilisation d'extraits végétaux en application externe et de suplémentation minérale à base d'ail sont en cours chez des éleveurs de la coopérative pour tenter d'améliorer la prévention contre cette myiase»*.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT. INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIRPO

La filière bovine s'accorde pour encadrer l'achat et l'enlèvement des bovins destinés à l'élevage

Depuis le 1er septembre 2016, les conditions d'achat et d'enlèvement des bovins destinés à l'élevage sont régies par un accord interprofessionnel. Il est le fruit du consensus trouvé par l'ensemble des organisations nationales de la filière bétail et viande, après plusieurs mois de négociations animées par INTERBEV.

Le texte a ensuite été étendu par les ministères de tutelle ; c'est-à-dire qu'il a désormais valeur de loi pour l'ensemble des opérateurs.
Cet accord encadre les transactions commerciales des bovins destinés à l'élevage (engraissement, reproduction ou production de lait ou de viande).

Le vendeur supporte les risques tant qu'il conserve la garde de l'animal vendu

L'accord crée une séparation entre le transfert de propriété et le transfert de risques. Ainsi, l'acheteur d'un animal en devient propriétaire dès qu'un accord est trouvé avec le vendeur, sur la chose et sur le prix. Il y a alors transfert de la propriété de l'animal. Cependant, le vendeur continue à supporter les risques d'accident, de maladie ou de mort du bovin tant qu'il en a la garde.
Le transfert de risques interviendra au moment de l'enlèvement de l'animal par l'acheteur, qui doit être réalisé dans un délai de sept jours après la conclusion de l'accord entre les deux parties.



L'acheteur peut obtenir le remboursement de l'animal s'il découvre un vice caché à posteriori



Le texte souligne également que le vendeur se doit de garantir que le bovin vendu :
- présente toutes les qualités conformes à l'usage visé (engraissement, reproduction, production...),
- est conforme à la règlementation relative à l'identification des bovins,
- respecte la règlementation sanitaire liée à l'introduction des animaux en élevage.

Toutefois, il arrive que l'acheteur découvre à posteriori des défauts non visibles lors de l'achat de l'animal.

Lorsque ces vices cachés rendent le bovin impropre à l'usage prévu (ex : une vache gestante vendue pour l'engraissement), l'acheteur peut obtenir le remboursement ou une réduction du prix en engageant l'action en garantie et en suivant les modalités définies dans l'accord interprofessionnel. Il est donc fortement recommandé de rédiger un bordereau de vente qui précise la destination de l'animal (engraissement, reproduction...).
A défaut de précision, le vendeur accepte les risques liés à la destination choisie par l'acheteur.

Les Comités Régionaux d'INTERBEV au service de la filière pour régler les cas litigieux

Si l'acheteur et le vendeur sont en désaccord sur le respect des conditions d'achat et d'enlèvement des animaux, ils ont la possibilité de saisir la Commission de Conciliation qui siège au sein de chaque Comité Régional. Si aucun accord amiable n'est conclu à l'issue de la conciliation, le litige sera traité par le Tribunal Arbitral d'INTERBEV qui rend une sentence relevant de l'autorité judiciaire.

Les règles claires, les sanctions adaptées et le système de traitement des litiges ont été élaborés pour sécuriser et apaiser les transactions entre les opérateurs de la filière. Les Comités Régionaux sont à la disposition de tous ceux qui souhaitent obtenir des précisions sur l'accord ou être accompagnés pour régler un différend.

L'intégralité de l'accord « achat et enlèvement des bovins destinés à l'élevage » est directement téléchargeable sur le site internet **interbev.fr**

© INTERBEV - Photographe : Georges HUMBERT

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 14/09/2016	Bourg-en-Bresse 04/10/2016	St Christophe-en B. 28/09/2016	National 21/09 au 27/09/16
Vaches viande (V)	U	-	3,30 €	3,87 €	3,78 €
	R	3,40 €	2,90 €	3,52 €	3,38€
	O	-	NC	-	2,96 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,10 €
	O	2,80 €	2,60 €	-	2,78 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,45 €
	P	2,40 €	2,05 €	-	2,18 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,40 €	3,81 €	3,47 €
	O	-	2,75 €	-	2,82 €
Taureaux VML	URO	-	2,25 €	2,40 €	2,41 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 04/10/2016**

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,86	-	
300-350 kg	-	2,80	-	
350-400 kg	-	2,55	2,45	
400-450 kg	-	2,52	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,69	2,52	
300-350 kg	-	2,63	-	
350-400 kg	-	2,52	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	2,32	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,24	
350-400 kg	-	2,49	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,20	1,86	1,63	-
5 -10 ans	-	1,78	1,52	1,40
+10 ans	-	1,66	1,50	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,02	-	

Bovins : 793
Apports faibles pour la saison : 91% de vendus.

BROUTARDS : Offre limitée dans le nombre, mais de qualité très satisfaisante. La vente est rapide et locale avec des cours en légère progression.

LAITONNES :Cours reconduits. les besoins sont toujours importants.

VACHES : Peu d'invendus, l'ambiance commerciale est toujours aussi morose.

INFOS : Sicafome organise une vente de cheptel, le jeudi 13 octobre à 14h00. Renseignements au 06 48 17 03 17

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 03/10/2016**

	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Bovins (138)		
Broutard		
315 à 380 kg	810 - 910	2,32 - 2,57
400 à 430 kg	910 - 1060	2,28 - 2,46
Laitonnes		
250 à 295 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
335 à 500 kg	680 - 1080	1,95 - 2,38
Génisses		
315 à 610 kg (16-24mois)	-	-
560 à 725 kg (24-36mois)	-	-
Vaches		
Vaches légères	600 - 960	
Vaches entre deux	1070 - 1210	
Vaches lourdes	1240 - 1650	

Tarifs reconduits en broutards avec peu d'invendus
Peu d'apports en femelles, cours inchangés. Demande toujours présente en taurillons permettant une vente globale à des cours fermes.
En vaches, la présentation est de meilleure qualité avec des sujets plus lourds cette semaine entraînant un placement quasi totale à des tarifs qui progressent légèrement.
Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,38 à 3,70 € kg de viande
Bœufs de viande : 3,82 à 3,86 € kg de viande

Prochain marché bovins le lundi 10 octobre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 05/10/2016**

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,78	nc
300 à 350 kg	2,55	2,35
350 à 400 kg	2,51	2,35
400 à 450 kg	2,51	2,35
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,57	2,40
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	-	1,90
Vaches		
- 5 ans	1,73	1,58
de 5 à 10 ans	1,69	1,55
+ 10 ans	-	1,35

Broutards Laitonnes : Vente plus facile dans les bons broutards. Bonne demande dans les bonnes laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits dans les vaches en états. Les vaches maigres sont invendues.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 01/10/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,20 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50 €	2,05 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Vente toujours calme.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 26/09/16 au 2/10/16*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,43 €	-
350 kg	-	2,36 €	-
400 kg	-	2,28 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,23 €	-
500 kg	-	2,24 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,37 €	2,21 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,23 €	-

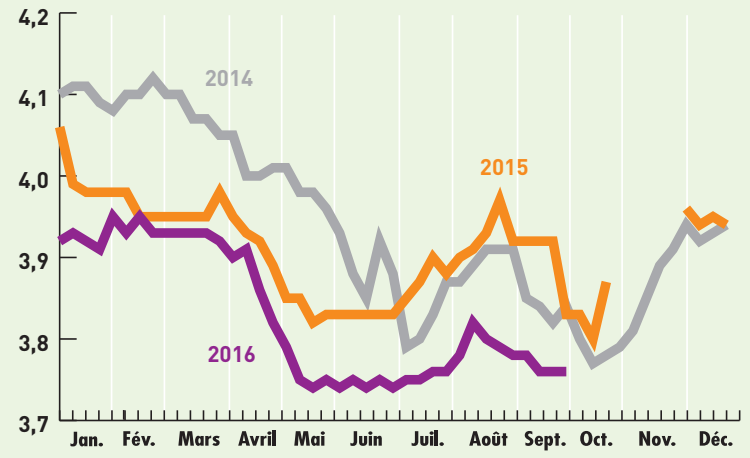
Tendance : Marché difficile. Quorum non atteint.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 26/09/16 au 2/10/16*

	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Jeunes Bovins 12 à 24 mois							
Viande hors Bl/Parth	-	3,76 €	3,56 €	3,44 €			
Races mixte		-	3,06 €	3,04 €	-	-	
Races lait					-	2,73 €	2,67 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,93 €	3,82 €	3,70 €	3,34 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,90 €	3,80 €	3,69 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,15 €	3,05 €	-	
Races lait					-	2,55 €	2,46 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,58 €	4,23 €	3,97 €	3,66 €			

Tendance : Commerce calme.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 26/09/16 au 2/10/16*

	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Jeunes Bovins 12 à 24 mois								
Viande hors Bl/Parth	3,73 €	3,72 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,56 €	4,45 €	4,15 €	3,92 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	3,85 €	3,71 €	3,62 €				
Races mixte					-	3,06 €		
Races lait						-	2,60 €	2,52 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,54 €	4,38 €	4,07 €	-				

Tendances SEM. 40 / 2016

Bovins de boucherie

L'actualité reste braquée sur les difficultés rencontrées par les éleveurs, avec des mesures de soutien économique annoncées juste avant l'ouverture du Sommet de l'Elevage. Seront-elles suffisantes pour sauver les plus fragiles, où doit-on s'attendre à une grave hémorragie ? Sur les marchés en vif, les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises viandées bénéficient de l'écoulement plus régulier et de légères plus-values (inespérées il y a encore un mois). Cette amélioration est due à une météo clémente qui permet de réguler le flux des sorties, une offre en retrait de la part des engraisseurs spécialisés, mais également à la préparation de la semaine du goût avec des promotions dans les magasins. Le bétail de moindre conformation et manquant de viande est délaissé. En réformes laitières, les tarifs se sont stabilisés, mais les vaches en manque de finition restent faiblement valorisées. En jeunes bovins, l'activité commerciale est pesante face au recul de la demande italienne sur les arrières. Le marché intérieur reste également peu porteur avec toujours de grosses difficultés dans la valorisation des avants.

Broutards

Peu de changement dans le commerce du broutard, avec des volumes qui restent pour le moment en accord avec la demande. Les tarifs sont relativement stables dans les bons mâles Charolais ou Limousins destinés à l'export. Les exportations vers les pays du Maghreb sont réduites avec des exigences sanitaires qui ne facilitent pas le commerce. Pendant ce temps, les bateaux en partance de Terragone et de Carthagène font le plein en Espagne pour desservir le Moyen-Orient. Dans les femelles, la commercialisation demeure régulière pour les bonnes laitonnes export ou à conserver. Les tarifs sont stables dans les ordinaires.

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'ambiance commerciale reste morose avec des volumes de veaux importants pour une demande qui reste maîtrisée par les gros intégrateurs en fonction de leurs prévisions de sortie. La constante dans les échanges, quel que soit la race ou le type de veau c'est le tri. Les cours sont en baisse que ce soit dans les veaux Holsteins, les Normands, les Abondances, les Montbéliards ou l'ensemble des croisés. La situation est également compliquée dans les veaux de race à viande avec des tarifs en baisse notamment dans les femelles. ■

Laurent Chupin

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : «Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaire de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoir.».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 26 septembre) :
«La baisse est provisoirement enrayée sur les cours mâles avec une offre de plus en plus dense. Les cours femelles sont reconduits»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 12/09/2016*

Agneaux (1923)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,12 - 3,42	2,85 - 3,28
Gras (38-44 kg)	-	2,94 - 3,52	2,74 - 3,03
Gras (44-50 kg)	-	2,74 - 3,29	2,66 - 2,82
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (231)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	1,14 - 1,15	0,80 - 0,83	0,43 - 0,69
(+60 kg)	1,09 - 1,29	0,88 - 1,05	-
Divers			
Béliers : 98 à 105 €	1,18 - 2,00	0,88 - 1,04	
Agneaux maigres : 76 à 101€	-	2,45 - 3,07	-
Caprins : 20 à 29€		-	-
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 917
98% de vendus.

Agneaux : L'offre est moins importante après les gros marchés qui ont précédé la fête de l'Aïd. Les agneaux sont de bonne qualité et les cours sont reconduits.

Brebis: Légère baisse surtout en inférieures.

Béliers - Caprins: Cours inchangés.

Prochain marché lundis 25 septembre (pesée à 6h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 03/10/2016*

Ovins : 318	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	81 - 100	2,41 - 3,23
Agneaux gras	107 - 140	1,80 - 3,17
Brebis	60 - 101	1,03 - 1,18
Béliers	-	-

Vente plus sélective en agneaux notamment sur les lots d'agneaux "entre deux" entraînant quelques lots d'invendus. Cours sensiblement maintenus en "extras". apports plus importants en brebis, vente globale à des tarifs qui restent corrects Prochain marché le lundi 17 octobre aux horaires habituels.

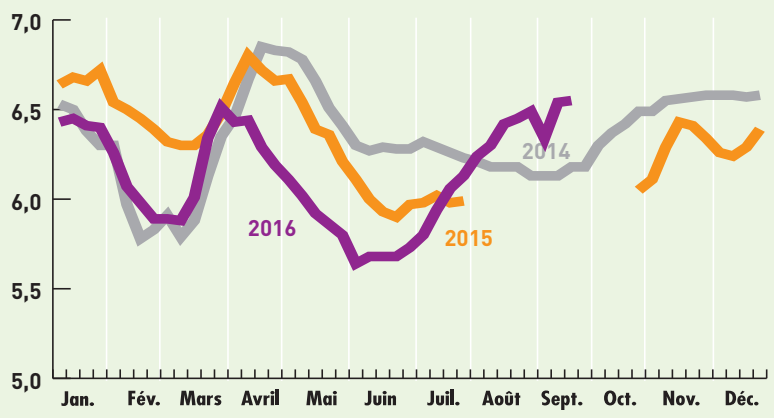
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 26/09/16 au 2/10/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,77 €	3,26 €
Couvert	16-19 kg	6,65 €	6,74 €	5,96 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,80 €	5,68 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 26/09/16 au 2/10/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,55 €	6,83 €	2,45 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 26/09/2016 au 02/10/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,91	6,90 -0.01	6,89 0,02	6,00 -0,03	-	-	-	-
	R Var.	6,62 0,06	6,70 0,03	6,70 0,03	-	6,72 0,02	6,81 0,07	6,87 0,06	-
	O Var.	6,10	-	-	-	6,34 0,07	6,35	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,76 -0,01	6,78 -0,04	5,99 -0,13	-	6,65 =	6,71 0,06	-
	R Var.	6,63 0,07	6,67 -0,01	6,70 0,03	5,94 -0,12	6,77 0,04	6,74 0,07	6,60 0,09	6,16 0,26
	O Var.	6,29 0,07	6,42 0,01	-	-	6,26 -0,04	5,96 -0,28	6,04 -0,10	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,80 -0,05	5,68 0,14	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Manque d'offre, revalorisation des cours. **Zone sud :** Applicaion du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

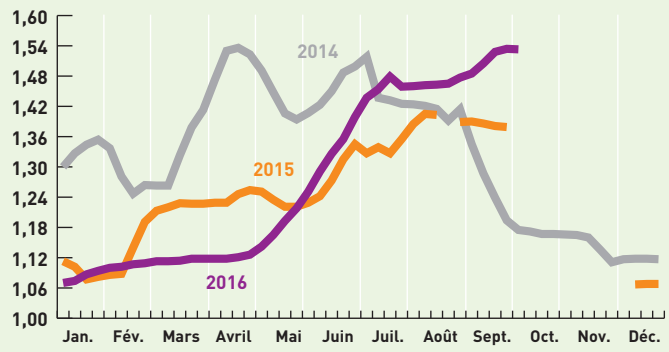
Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 937 porcs présentés) — *Cotations du lundi 3 octobre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,533 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 16/09/16 au 22/09/16*

1,71 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

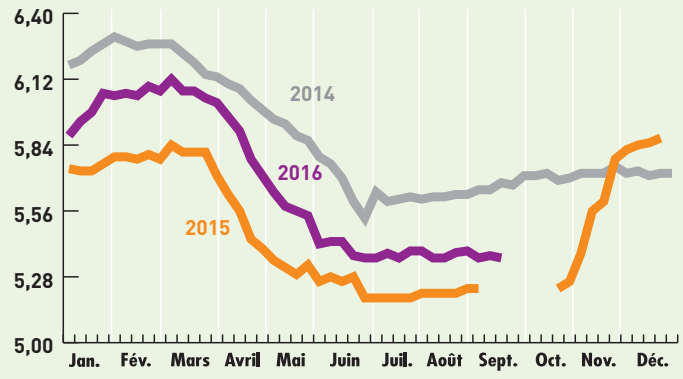
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 26/09/16 au 2/10/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,57 €	-	-
U	-	7,27 €	5,74 €	-
O	-	5,36 €	3,99 €	3,52 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 26/09/16 au 2/10/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	108	520 - 580 €	320 - 390 €	230 - 275 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 250 €	120 - 150 €	65 - 115 €	45 - 80 €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		290 - 400 €	200 - 260 €	165 - 200 €	90 - 120 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		450 - 540 €	300 - 380 €	210 - 250 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	923	150 - 250 €	100 - 160 €	50 - 130 €	20 - 50 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 26/09/16 au 2/10/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,82 €	2,65 €	-	-
Bons	2,60 €	2,35 €	1,95 €	-

Céréales

Marché du 27 septembre 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte-d'Or	meunier selon qualité		inc.	C
	fourrager selon qualité selon PS	oct.-déc.	140	N C
Nord Côte-d'Or	meunier selon qualité		inc.	C
	fourrager selon qualité selon PS	oct.-déc.	140	N C
Aube/Yonne	meunier		inc.	C
	amidonnier		inc.	C
	fourrager	oct.-déc.	141,50 à 142	N C

ORGE FOURRAGÈRE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	fourrager 58kg/hl	oct.-déc.	121	N C
Sud Côte-d'Or	55 kg/hl	oct.-nov.	112	V C
	60 kg/hl	oct.-nov.	120	A C
Nord Côte-d'Or	55 kg/hl	oct.-nov.	112	V C
	60 kg/hl	oct.-nov.	120	A C

AVOINE NOIRE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'Or/Haute Saone	selon PS	oct.-mars	185 à 190	N C
Aube/Yonne	55 kg/hl		inc.	C

TRITICALE — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.	C
Yonne			inc.	C

MAÏS — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne		dispo.	164	N C
Saône et Loire		oct.-déc.	150	N C
Côte d'Or		oct.-déc	150	N C

Pois — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	215	N C

Luzernes déshydratées — **RÉCOLTE 2016**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	17%1ère main	dispo	167	V
	17%1ère main	oct.-avr.	169	V

Pulpes de betteraves — **RÉCOLTE 2015**

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	164	V

Matériel

Tracteur

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ **03 61 38 04 28**

21 - VENDS tracteurs Claas 617 ATZ de 2005 en très bon état, 3 352 h., prix : 31 000 euros (réf. 4005)
✆ **03 80 39 45 60**
06 26 47 30 39

38 - Vds trac BM 350 - 1962 avec carte grise.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Retraité vds JD 6506, bon état, 7510 H, 4RM, 6 cyl., Herse Amazone semoir pneu accord.
✆ **06 30 96 70 29**

69 - Vends bétaillère 2 places - Recherche tracteur Vierzon type 302 en bon état de marche.
✆ **07 70 14 12 14**

71 - Cause retraite vends tracteur New Holland TSA 125, année 2006, 4 pneus neufs, parfait état, 6.500 heures, prix 26.000 euros HT.
✆ **03 85 84 70 32 H.R.**
ou 06 20 13 73 54

Travail sol

18 - Vends semoir Nodet, 4 m, GC.
✆ **02 34 34 81 54,**
après 19 h.

38 - Vds comb. doublet reccord 3 m porte à court, lame av dents.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

71 - Vds cse retraite charrue trisocs réversible, sécurité Huard + herse rotative 2,50 m, combi. + semoir TBE.
✆ **03 85 74 03 93 H.R.**

Récolte

10 - vds faneuse Kuhn 5801 Digidrive revise en concess
✆ **06 23 46 73 24**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (400C)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds faucheuse conditionneuse Kuhn FC202R 4 assiettes bon état.
✆ **06 78 85 66 80**
ou 04 75 46 73 76

76 - Urgent, recherche moiss-batt New Holland 80-70 ou modèle similaire de la même marque.
✆ **06 21 49 50 89**

Traitement

58 - VENDS pulvé Evrard Meteor 28 m., 3 400 l., rampe alu., pneu neuf, circulation continue, 17 000 euros (réf. 390A)
✆ **06 77 96 42 98**

Agri. divers

18 - Vends tracteur Fendt 712, 2.600 h, 2010 - remorque Rolland, 17 t, 2012 - semoir à engrais Amazone ZAM - vibro Lachaud, 5,30 m - jumelage, 18x4x38 - cover crop Razol, 32 disques, repliable.
✆ **02 48 60 74 54**

18 - Vends décompacteur Quivogne, 6 dents carbure + rouleau 3 m - 2 scies NH, 5,18 m + boitier de coupe - vis de vidange 1550 NH.
✆ **06 14 40 22 10**

26 - Vds 8 rateliers ovins 3m double + cornadis + pince bal rondes-ALO-2115-état neuf coupe foin Comer TF2000
✆ **04 75 27 50 27**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 32- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds épandeur fumier Devès 7 T - 4 roues, c. ensil. vis à grain diam. 140 - L4 m - ensil JD 1m60 rouleau packer 2 m trainé.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - A vendre faucheuse Krone Am 203 S de 2009, bon état : 2800 euros.
✆ **06 26 73 54 55**

38 - Remorques basculantes 5T et 6 Tet remorque forestière 4 T., prix intérssants.
✆ **06 31 58 41 64**

39 - Vds DAL à veau De Laval 3 stations poudre de lait bon état
✆ **06 76 44 37 16**

69 - Av 2 jantes pour Renault - Massey 8 trous 16.9/38 C420/85 R 38 - Remorque Le Boulch Monocoque porte automatique PV 2540 CU 10 tonnes année 1992 pneus 445/65 R22.5 bon état - Canon Berthoud Airflo Super 600 litres année approximative 1989 très bon état.
✆ **06 16 44 72 40**
ou 06 16 44 78 10

71 - VENDS cause retraite : - herse rotative Kuhn 3 m. Belrecolt, rouleau Packer, lame niveleuse, TBE, peu servi, att. semoir, - semoir engrais Kuhn épendage 18 - 24 m. (cuve percée) mécanisme BE, fermeture hydrau., bas prix (réf. 3802)
✆ **03 85 82 80 83 HR**

Elevage

39 - Vds salle de traite GEA 2x4 ACR3, pompe à vide, pompe à lait, décrochage, 1 500 euros
✆ **06 07 64 94 97**

58 - VENDS bascule type Romaine Maréchal avec cage pour bovin, 2 000 euros, - chaine pour curage Albert, bon état, 7 euros le mètre. (réf. 390C)
✆ **06 81 67 26 54**
à Ternant 58250

69 - Vds cause cessation ratelier Cornadis à balles rondes 12 places bon état.
✆ **06 58 19 56 12**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Véhicule

Utilitaire

69 - Bétaillère Master 120 cv 2010 63000 kms caisse alu neuve, dispo 31 octobre, révisé. Tél Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

01 - Vds Fiat Panda 4x4 multijet climbing an 2006 diesel 103 800km tb état batterie plaquettes frein avt ar et disques avt neufs visible GP Mécanique 01310 Montcet
✆ **06.63.34.16.09**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 250 balles de foin rondes 120x130 récolte juillet 2016
✆ **06.11.43.70.47**

01 - Vds 350 BR de foin 2016 de bonne qualité 140 E/T au départ livraison possible
✆ **06.24.32.65.17**

01 - Vds foin et paille de blé année 2016 diam 130
✆ **06.74.18.42.54**

01 - Vds 300 balles rondes de foin 120x120 récolte juillet 2016
✆ **04.74.52.64.42**

26 - Vds pommes de terre déclassées pour bétail ou alimentation en sacs 30kg 90 euros la tonne, dép26.
✆ **06 60 56 67 40**

26 - Vds foin de prairies Bio an 2015/2016, sans engrais depuis 40 ans, 90 euros/tonne, sur place, stocké à l'abri.
✆ **06 08 62 59 54**

38 - Vds luzerne 3ème coupe bottes rondes 1m30 environ 20 tonnes.
✆ **06 67 90 95 54**

69 - Vds poires conférence 55mm. et +.
✆ **06 98 35 96 82**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou**
03.84.32.30.91

89 - VENDS paille de blé et orge, 35 € tonne = 8.75 € le ballot de 250 kg. Proche Vézelay (réf. 4002)
✆ **06 83 32 48 43 HR**

Fourrage

69 - Vds très belle paille conventionnelles et bio, bottes carrées. Livraison par camion ou camion remorque - Très bonne qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Vend paille livrée
ETA Desailloud Christelle
06 84 73 15 83

70 - Vends foin récolte 2016, récolté dans de bonnes conditions. Prix selon quantité.
✆ **06 73 41 24 71**

73 - Vends joli foin de montagne bc 70 x 120, récolté au 15 juillet, prix 150 €/T
✆ **06 87 35 55 78**

Propriété

25 - Arcey vds ferme à rénover cuisine, séjour, 3 chambres, WC, douche, lavabo, chauffage bois + électrique sur 6 ares 45 + terrains de 19 ares 60 dont 13 ares const. CU 6000 €/7000 € l'are + 58 ares terrain de loisir ou camping avec eau bien situé, classe énergie NC prix 115.000 € fixe conviendrait à investisseur.
✆ **03 81 64 03 51**

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ **03 84 67 30 63**

42 - Vds charrue 3 socs Kvenerland non stop en planche 850 euros + pneu Michelin 18.4-30+ fourneau bouilleur Eissel
✆ **06 89 79 61 47**

55 - Vends paille de blé 5 € la balle ronde, faucheuse conditionneuse 2,40 m, 2 doubles poneys.
✆ **06 36 73 29 39**

Location

Agricole

89 - RECHERCHE terres, prés en location, Nord Côte d'Or, Sud Yonne (réf. 4001)
✆ **06 34 46 93 83**

Offre

Emploi

01 - Exploit. polyculture élevage recherche salarié agricole CDD 3 mois
✆ **06.89.95.73.70**

21 - CHERCHE travailleurs saisonniers pour récolte sapins de noël 3 à 4 semaines début sem. 45 (réf. 3803)
✆ **03 80 64 12 78**
06 70 74 97 70

42 - Exploitation maraichère recherche salarié temps complet
✆ **06 13 71 82 00**

42 - recherche salarié agricole pour exploitation bovins allaitant
✆ **06 88 77 68 54**

70 - Suite départ en retraite, cherche salarié agricole et magasinier (2 statuts), sur exploitation bio (sans animaux) 35 heures. Secteur Gray. Envoyer CV à SARL BRESSON Eric, Le Moulin, 70100 Mantoche.

71 - Expl. viti. Nord Mâconnais cherche salariés pour travaux dans les vignes et conduite tracteur, CDD, avec évolution CDI possible, exp. souhaitée mais débutant motivé accepté.
✆ **06 24 94 21 03**
06 34 18 51 08

71 - Expl. viti. Nord Mâconnais cherche salariés pour travaux dans les vignes et conduite tracteur, CDD avec évolution CDI possible, exp. souhaitée mais débutant accepté.
✆ **06 24 94 21 03**
06 34 18 51 08

84 - Recherche couple sérieux retraité ss enfants à charge avec références pour gardiennage et entretien propriété à Carpentras en échange petite maison F3. 15 heures hebdo de jardinage rémunérées. CV, lettre de motivation, casier jud. A envoyer par mail à
fvo842@gmail.com

Service

69 - Artisan, petite entreprise, libérez vous de contraintes administratives. Rgt chq services.
✆ **06 23 34 64 72**

Demande

Emploi

26 - Urgent J.F. cherche contrat apprentissage 2ans BTS agroprod végétales Lycée du Valentin. Très intéressée filière BIO. Aides financières poss. Contact par mail :
hannah.bouille@gmail.com

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 22 51 25 46**

22 - H 48 ans, célibataire, dynamique, persévérant, apporte situation financière et tendresse à FEMME pour prendre nouveau départ ensemble, annonce sérieuse, discrétion assurée, Vous pouvez compter sur ma sincérité et laisser message (réf. 400B)
✆ **06 98 97 78 70**

39 - JF milieu agricole cél. aimerait rencontrer homme sérieux travailleur. Je peux changer de région.
✆ **Écrire à uh3@orange.fr**

58 - Agriculteur 36 ans CHERCHE JF 35 - 46 ans pour vie à deux, pas sérieux s'abstenir (réf. 39VB1)
✆ **06 75 08 89 59**

69 - Agriculteur 45 ans cherche JF ou Vve avec ou sans enfants 35-50 ans aimant les animaux. Rencontre sérieuse.
✆ **06 82 35 31 37**

Animaux

Bovin

01 - Blonde d'Aquitaine, vds taureaux de 12 à 24 mois, inscrits, type mixte, indemnes IBR, livraison possible.
✆ **06.77.19.11.44**

01 - Vds génisses 46 et 66 à terme 10 et 11/2016
✆ **06.40.18.07.28**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND génisses et vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage septembre à Décembre écographiées et vend jeunes repro limousins 1 an fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (340F)
✆ **06 28 02 04 05**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2ème veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite -
✆ **06 12 85 67 49**

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ **06 85 72 55 83**

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problème de vêlage.
✆ **03 81 35 33 17**
ou 06 44 95 63 44

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ **06 33 65 65 18**

18 - EARL Trameson, 18350 Charly, vd taureaux adultes, 30 mois, 18 mois et veaux repro de l'année, visite de l'élevage toute l'année.
✆ **06 10 91 41 94**

18 - EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt, vd choix de taureaux charolais de 18 mois, qualités de viandes et maternelles.
✆ **06 82 25 17 13**

19 - AV taureaux SALERS de 6 an, fils de numero, très doux, indemne IBR, garanties sanitaires.
✆ **06 86 82 42 88**

19 - Echange génisses 34 contre génisses 12 21 46 56 35 57 63.
✆ **06 81 59 73 21**

21 - Elevage HB Limousin VDS génisses 12 à 18 mois, - 1 taureau 18 mois, - vaches prêtes ou suitées, très dociles, TGS, livraison assurée (réf. 370C)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS reproducteurs mâles 10 mois Limousins, IND IBR, GS, TBO, type mixte. Groen Sébastien (réf. 3801)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage HBC Vends 14 taureaux 12 – 14 mois, père VIGNY, AZELIER, HIAGO, MORVAN , FALCON, ROBUSTIN, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant.
✆ **06 15 28 77 63**



21 - VENDS génisses et vaches MONTBELIARDES en lactation, bon élevage, IND IBR. (réf. 390B)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - VENDS génisses LIMOUSINES pleines, vêlage novembre - décembre, - taureau adulte LIMOUSIN, TGS (réf. 4004)
✆ **06 77 61 83 08**

38 - Vds cse surnombre génisses ou VL prête ou en lactation CL + 10000 kg UPRA PH.
✆ **04 74 92 31 26 HR**

38 - Vds limousines vaches génisses pleines origines IA - Taureaux 2ans et mâle 13 mois - Laitonnes 10 mois
✆ **06 87 32 80 93**

42 - Vds génisses pleines HBC terme novembre décembre
✆ **06 88 41 19 99**

42 - Vds cse retraite 8 génisses 18 - 24 mois 9 vaches pleines taureaux Charolais idm IBR
✆ **04 77 68 47 04**

42 - Vds génisses 18 mois à saillir 30 mois pleines + taureaux Char. HBC - Cuisset JM
✆ **06 30 92 60 12**

58 - VENDS vaches et génisses LIMOUSINES gestantes, IBR A, vêlage à partir de fin novembre (réf. 390D)
✆ **06 10 34 28 10**

58 - VENDS taureaux 18 mois, 2 CHAROLAIS, 1 sans corne, 1 cornu, - 2 LIMOUSINS sans corne. Elevage IBR A. (réf. 39VB2)
✆ **03 86 30 15 63**

58 - VENDS bons taureaux 18 mois Charolais HBC, Limousins, - veaux reproducteurs Charolais HBC, Limousins INDEM IBR, TGS. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 4003)
✆ **06 72 26 48 56**
06 78 97 54 52

58 - VENDS plusieurs très bons taureaux 18 mois HBC et veaux de l'année. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf. 400A)
✆ **03 86 68 80 03**
06 75 69 10 18
06 62 66 54 56

69 - Elevage limousin HBL vend gros veaux reproducteurs - Trices TGS calmes 6f. 3M bonnes origines prix raisonnable.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vds cause cessation vaches Aubrac pleines, taureau Aubrac agé 5 ans TGS.
✆ **06 58 19 56 12**

69 - Vds taureaux charolais adulte et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ **06 85 73 49 86**
ou 04 74 63 49 93

69 - Vends génisse Montbéliarde née le 18/09/2016. Origine du père : Hades - Prix 300 euros.
✆ **06 70 40 06 80**

69 - Vend génisse Montbéliarde indemne IBR née le 22/08/2016.
✆ **04 74 70 94 03**

69 - Vend génisse Montbéliarde gestante charolais.
✆ **04 74 60 15 54**
ou 06 58 38 45 77

Cause cession
VENTE de CHEPTEL au cadran
60 vaches charolaises
et 22 génisses 30 mois
Garanties pleines,
termes de janvier à mars;
13 vaches suitées - 3 taureaux
Cheptel indemne IBRA et
entièrement vaccinés FCO
Jeudi 13 octobre 2016
à Sicafome Moulins Engilbert
Expo : 12h- vente : 14h
Renseignements :
06 48 17 03 17 ou 03 86 84 28 75

69 - Achète broutards femelles et vaches charolaises pas trop maigres pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 81 44 67 41**

71 - Vends cheptel charolais, vaches, génisses 18 m, laitonnes, taureaux, cause cessation. 71.
✆ **06 73 26 05 31**
03 85 88 37 31

71 - Vends 2 génissons PH 4 à 6 mois + 9 génisses PH terme 09/12-2016, BO, CL+9500, IBR, DVD OK.
✆ **06 70 85 01 66**

71 - Vends cause cessation vaches + génisses HBCharolaises, 5 à 6 générations, IA, IBR A, TGSanitaires, vêlages faciles, très dociles.
✆ **06 86 96 94 50**

71 - Eleveur salers bio vend 3 j. v. suitées, 3 gén. gest., 2 gén. à saill., 5 velles 8-14 mois, IBR A.
✆ **06 76 05 37 15**

71 - Cause retraite vends 6 jeunes vaches charolaises, vêlage décembre janvier, IBR A.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Vends taureaux 18 mois, HBC, T. B. qualité, vêl. facile, IBR A, TGS. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - Vends génisses MO 1 mois à 6 mois et plus.
✆ **03 85 50 49 15**
06 87 16 67 07

71 - Vends, cause retraite, cheptel charolais HBC, génisses, vaches pleines, taureaux, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vends génisses PH, IA ou non, 18-24 mois, indemnes IBR, cause cessation, prix à débattre selon la quantité.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vds 60 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends 30 génisses de 20 mois à saillir, HBC, T. B. qualité, origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Elevage sérieux vend 50 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

74 - Vends 9 génisses limousines prêtes, IA, toutes garanties sanitaires, IBR, BVD.
✆ **06 71 94 38 96**

Caprin

38 - vue cess vds troupeau caprin Saanen libre fin 2016 mise bas fin janv 2017 - nord Isère
✆ **04 74 28 22 48 HR**

69 - Vends bouc alpin chamoisé 3 ans à Chamelet 69.
✆ **04 74 71 34 16**
ou 06 10 89 50 82

Ovin

07 - Pour reproduction béliers pur suffolk père inscrit UPRA mère certifiée 250 €. Tél. après 18h.
✆ **06 70 04 20 66**

71 - Vends 30 agnelles charollaises non inscrites.
✆ **03 85 96 98 15**
ou 06 81 90 01 12

Porcin

69 - Vends truies de réforme fait 3 portées.
✆ **04 74 70 94 03**

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ **06 83 37 33 85**

69 - Idéal chasse, vds chiots nés le 14/07/2016 Fve Bretagne X Beagle mère 25026902245536 - SIRET 804 096 519 00017.
✆ **06 61 97 08 86**

69 - Particulier SIREN 523 223 629 vend chien né le 09/05/22015 Griffon Vendéen X Porcelaine n°165EMZ.
✆ **04 74 26 32 89**

84 - Vds 3 chiots Fox terrier mâles, nés 09/07/16, pure race. Tat mère 2GSB244 pucés vacc. Certif. Véto. Prix : 350 euros. Siren 332154673.
✆ **06 10 54 27 72**

Viticulture

Vendanges

10 - Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour VENDANGES, vers le 20 sept 2016, nourris/logés.
✆ **04 74 04 21 08**

Réservé aux particuliers
SPÉCIAL TRACTEURS d'OCCASION
du 7 au 28 octobre
2 parutions payantes, la 3ème Offerte

Envoyez votre texte
- par mail : pa@terres-de-bourgogne.net
- par tél. : 03 80 78 90 40
- en remplissant la grille de petites annonces disponible dans le journal

Les PORTES OUVERTES dans les Élevages

10 Elevages charolais en Bourgogne du Sud
Portes ouvertes
DELANGLE Gérard : 06 88 39 36 26
LAUGERETTE Michel : 06 82 59 43 20
DELORME Eric : 06 34 36 62 68
GAEC BARGE-FEDERICI : 06 72 17 29 66
GAYET Frédéric : 06 77 60 53 27
DEVILLARD Jacques Pierre : 06 81 90 94 97
BERNIGAUD Jacky : 06 82 37 57 79
PACAUD Philippe : 06 81 82 27 97
BERNIGAUD Alain : 06 80 84 34 19
BAJARD Jean-François : 06 30 86 06 65
Proche de Charolles (71)
Jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2016
charolais-passion
http://charolais-passion.blog4ever.com

6 élevages Charolais HBC du Val d'Arroux vous accueillent
Vendredi 14 et samedi 15 octobre 2016
180 Reprod. mâles et femelles ttes catégories
• **GAEC LA CONDEMINE** - 71 Vendenesse/Arroux- 06 23 21 95 20
• **PIERRE Didier** - 71 Gueugnon - 06 80 44 08 26
• **DEMEULE Laurent et Fabienne** - 71 Rigny/Arroux- 06 08 77 90 86
• **EL. GAGNEPAIN-CHAMPENOIS** - 71 Rigny/Arroux - 06 85 51 07 90
• **GAEC PORNET JM et Guillaume** - 71 Digoin - 06 21 06 16 60
• **PALLOT J. Ch.** – 71 Oudry 06 16 50 72 21
Ttes garanties sanitaires - Prix raisonnables

PORTES OUVERTES
LES 8 ET 9 OCTOBRE
Veaux de l'année, taureaux 18 mois et adultes vaches gestantes
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Malnoury)
21290 Recey s/Ource
14 & 15 octobre 2016
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 79 50 15 71 - 06 89 18 05 87
PRIX ADAPTÉS À LA CRISE
PORTES OUVERTES à l'étable
les 28, 29 et 30 octobre
100 mâles reproducteurs de l'année - 30 taureaux de 18 mois - 40 génisses de 18 mois
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

EN SAÔNE-ET-LOIRE
MERCREDI 12 et JEUDI 13 OCTOBRE 2016
3 élevages vous accueillent à leurs
Portes Ouvertes
de reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes

Elevage Ciron Richard	Elevage Prost Michel	Gaec Morin Jean-Noël
Les Césars	Gonnots	Jugny
71130 Chassy	71430 St-Vincent-Bragny	71430 St-Aubin-en-Charollais
Tél. 06 08 02 84 56	Tel. 06 72 81 21 61	Tél. 06 80 54 90 32

ven, sam, dim
14, 15, 16 octobre 2016
Champlecy est dans le pré
ELEVAGES :
BONNOT Bernard : 03 85 24 00 76
DEVILLARD Jacques : 06 18 54 64 88
MONNET Charles & Olivier :
06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23
Conditions pour participer : avoir acheté au moins une fois depuis la création des portes ouvertes même cette année.
www.champlecy-attitude.fr

ESPACE Affaires

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ
+ ROBUSTE
+ SIMPLE
+ EFFICACE
Prix compétitif et devis en ligne ! Sans soudure !
Tôle galva de 15/10e et fixation après la charpente
Montage avec une clé de 17 et une visseuse
Economisez sur les descentes et les tranchées
AGRI DIFFUSION
✆ 04 70 05 82 22
FAX 04 70 05 82 23 - 03 SAINT MARTINIEN
E-mail : agridiffusion@yahoo.fr

Agriculteur (H/F) devenez correspondant commercial pour une startup reconnue.
Vous êtes attiré par les nouvelles technologies et le numérique. Vous aimez les échanges et vous souhaitez devenir double actif. Nous vous offrons l'opportunité de commercialiser nos solutions destinées aux agriculteurs pour sécuriser leur revenu. Statut d'indépendant. Rémunération attractive. Formation assurée.
Envoyer CV et lettre de motivation à : roguier.jm@gmail.com

PIÈCES D'ORIGINE DIRECT USINE
JOHN DEERE - CASE IH
MASSEY - N. HOLLAND
Tél. 02 41 52 18 53
WWW.PIECESMOINSCHERES.COM

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

VIS A GRAINS ELECTRIQUE
DE REPRISE OU SUR CHARIOT
Ø 100-120-150MM
VIS HYDRAULIQUES POUR SEMOIRS OU REMORQUES
DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

• **FARINE DE PAILLE** pour élevages laitiers sur tapis, matelas logettes.
Très bon asséchant litière, confort de l'animal.
Bonne assimilation fosse lisier sans formation croûte superficielle.
Utilisation préconisée 300 /400 grs /jour /logette.
Livraison rapide France en big bag de 900kgs ou vrac
• **GRANULES DE PAILLE** pour élevages avicoles.
• **PAILLE BROYEE DEFIBREE**
transportsgrimault@yahoo.fr - 06.76.60.08.61 - www.grimault-paille-fourrage.fr

Elan
✆ 01 49 84 94 28
LE MASQUE PROTECTEUR AIR▸ACE
SPÉCIAL POUSSIÈRES ET ODEURS
64€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 176001
Le masque AIR▸ACE, très ergonomique, apporte confort, sécurité et économie à tous ceux, éleveurs, techniciens, vétérinaires, qui sont confrontés quotidiennement aux problèmes de poussières et d'odeurs dans les élevages porcins, avicoles et cunicoles. (Ne convient pas pour les traitements de cultures).
• **CONFORT**, parce que très léger (250 g environ) malgré son ossature rigide, facile à ajuster, vite rangé dans son étui de transport, et conçu pour supprimer les problèmes de buée tellement désagréables notamment pour les porteurs de lunettes.
• **SÉCURITÉ** du filtre à poussière certifié CE EN 143 P2, conçu pour protéger contre les particules en suspension dans l'air et dans l'eau, auquel peuvent être adjoints si nécessaire un filtre anti-odeur au charbon actif et une visière de protection.
• **ÉCONOMIE** grâce à la très grande surface de travail du filtre et à l'absence d'humidification par l'haleine expirée, le filtre a une durée de vie généralement 8 à 10 fois supérieure aux masques jetables classiques.
• **EFFICACITÉ ET SIMPLICITÉ D'UTILISATION**
1- La grille amovible protège le filtre contre les chocs. Elle est facile à ouvrir pour changer les filtres.
2- Le filtre à poussière facilite le passage de l'air et la respiration grâce à une surface importante.
3- L'ossature du masque maintient le filtre parfaitement en place et facilite la circulation de l'air.
4- La soupape supérieure (aspiration) répartit l'air extérieur uniformément sur toute la surface du filtre.
5- La soupape inférieure (expiration) rejette l'air humide d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre d'expiration vers le bas sans contact avec le filtre.

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
176001		64,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGs - Photos non contractuelles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488
0,15 €TTC/min
www.beiser.fr
Le plus grand magasin agricole d'Europe !
Les 22 et 23 octobre 2016
FOIRE DE Poussay (Vosges)
Retrouvez tous nos salons sur www.beiser.fr
BEISER EXPOSE

CHAMBRE FROIDE AVEC ÉTAGÈRES -10%
CHAMBRE POSITIVE -4°/+4°
OU CHAMBRE NÉGATIVE -18°/-23°
NOUVEAU
> De 2,63 m³ à 11,23 m³
> Livrée en kit ou montée
> Disponible sur remorque routière

BÂTIMENT MOBILE EN KIT POUR TOUT ÉLEVAGE AVICOLE -10%
> 12 m² - 30 m² - 60 m² - 90 m²
RETROUVEZ LA VIDÉO SUR WWW.BEISER.FR
FABRICATION 100% BEISER

NICHE À PORC ISOLÉE EN FIBRE DE VERRE
Innov'space 2016
-20%

* Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) et à partir de 800 € ht d'achats, sauf pour les demandes de transport express. ** Offre soumise à conditions. Offres valables du 07/10/16 au 13/10/16 uniquement pour un paiement comptant. © Beiser - 09/2016. Photos non contractuelles.

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR WWW.BEISER.FR
COULOIR DE CONTENTION 12 M AUTOMATISÉ
Innov'space 2016

STATION DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE ET D'EAU DE SOURCE -20%
> De 5 000 L à 100 000 L
> Citerne acier reconditionnée
AÉRIENNE OU ENTERRÉE

STATION FUEL PEHD DOUBLE PAROI SANS ODEUR -15%
> Existe en 750 à 2000 L
> Enrouleur avec 8m de tuyau
MODÈLE "CONFORT +"

LIVRAISON GRATUITE* PAYEZ EN 11 FOIS À TAUX 0** !

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

PHARMACIE DE CHAMPAGNE HAUTE

**Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 7, Place du Petit Forum
21160 Marsannay La Côte
818 387 599 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 23 mai 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Denis SAMYN à compter du 30 juin 2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

AL214017563

NOMINATION

MATEBOIS

**SAS au capital de 955 000 euros
Siège social : Zone de la Rente Logerot
21160 Marsannay La Côte
339 843 005 RCS Dijon**

Suivant procès-verbal du 30/06/2016, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la SA MICHEL CREUZOT, la société MICHEL CREUZOT AUDIT SARL, 338 rue Odette Toupense 45160 Olivet, 087 180 089 RCS Orléans.

Pour avis - le Président.

AL214017561

TRANSFERT DE SIÈGE

INOPLANT BOURGOGNE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social : 13 rue des Souhaits
21110 Aiserey
498 578 053 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal en date du 22 septembre 2016, le gérant a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Technopôle Agroenvironnement Agronov de Bretenière Lieudit «Les Coulots» 21110 Bretenière.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

La gérance.

AL214017546

MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE L'ESCARGOT TURBULENT

**Société Civile immobilière
Capital : 100 Euros
Siège à : Fontaine Les Dijon (21121),
21 Rue de Pouilly
RCS : Dijon
SIREN : 453 364 051**

Suivant une décision extraordinaire des associés en date du 10/09/2016, il a été procédé à une augmentation du capital de la société L'ESCARGOT TURBULENT, société civile immobilière, ayant son siège à Fontaine Les Dijon (21121), 21 Rue de Pouilly, RCS Dijon, numéro SIREN 453 364 051, par l'apport en numéraire par Monsieur Philippe GAUTHIER d'une somme de 198 €. Ancien capital : 100 €, Nouveau capital 198 €.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.
Pour avis et mention.
La gérance

AL214017550

AX CONSEIL

**Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social : 1 rue Jean Monnet
21300 Chenove
RCS Dijon 519 726 582**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 06 octobre 2016, a décidé d'augmenter le capital social s'élevant à 40 000 euros et divisé en 4 000 actions de 10 euros de nominal chacune, d'une somme de 60 000 euros pour le porter à 100 000 euros, au moyen de l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte «autres réserves». Pour avis.

AL214017547

**ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42**

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/10/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE : AOC Beaune 1er Cru. Objectif : maintien du fermier sur la parcelle. 63 a 15 ca - Champs pimont: CT-55[29]

ARNAY-LE-DUC: Pré

3 ha 39 a 90 ca - Creux buillot: ZM-2-3

JANCIGNY: Pré

14 a 10 ca - Les grands pres: ZH-47-48

RENEVE: Terre

6 ha 70 a 51 ca - Au souliege: ZL-6(J)-6(K) - La garde: ZD-61(J)-61(K) - Sur la louviere: ZD-80(J)-80(K) - Sur les abreuvoirs: ZI-25(J)-25(K)

SAINT-SAUVEUR: Pré

1 ha 78 a 60 ca - Au rondeau: ZB-95-97

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/10/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214017558

NEOTISS SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 16 658 987,25 euros
porté à 21660 986,25 euros
Siège social : Zone industrielle,
rue Marthe Paris,
21150 Venarey Les Laumes
383 132 024 RCS Dijon**

Modifications

Suivant les décisions prises par l'Assemblée Générale en date du 21 septembre 2016, et constatées par le Président en date du 23 septembre 2016,il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 5.001.999 euros ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital Social

Ancienne mention :Le capital social est fixé à16.658.987,25 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 21.660.986,25 euros

Pour avis,

RCS Dijon Le Président.

AL214017565

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATIONS

**SARL Château de la Rochepot
SARL à associé unique
au capital de1.000 €
Château de la Rochepot
21340 La Rochepot
817 961 865 RCS Dijon**

Suivant décisions de l'associé unique en date du 15/09/16, il a été pris acte de la fin des fonctions de Mme Kateryna Yurievna RUSANOVA épouse LANGERON, en qualité de Personne pouvant engager la société à titre habituel..

AL214017541

COMPAGNIE RTC

**Société par actions simplifiée
à associé unique de 250 000 euros
Siège social : 17 rue de la Sucrerie
21540 Blaisy-bas
534 803 770 RCS Paris**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 8 septembre 2016, il a été décidé de nommer président : CAMU SAT HOLDING, SAS, siège social : 9 allée des Sablières – ZAC Claude Monet – 78290 Croissy-sur-Seine 821 195 500 RCS Versailles en remplacement de Richard THOMAS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL214017549

PRIEURE D'ANTHEUIL

**SASU au capital de 500 €
27 route de Vignolles Bat D
21200 Beaune
820 754 596 RCS Dijon**

Modifications

Suivant décisions de l'associé unique en date du 10/06/16, il a été décidé d'étendre l'objet social à :La culture de la vigne et la vinification de raisins ou de moûts Le commerce de vin, de raisins ou de moûts, en gros ou au détail L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural. Suivant décisions du Président en date du 22/09/16, il a été pris acte de l'augmentation du capital social de63.000 € le portant de 500 € à 63.500€..

AL214017551

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CARREAUX BLANCS

**Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 156 000 euros
Siège social : 7 rue de la Fontaine
21410 Gergueil
432 567 444 RCS Dijon**

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 6 septembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Paul VALLOT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jérémy VALLOT, demeurant 11 rue de la Fontaine à Gergueil (21410), pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, la Gérance.

AL214017542

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL AIGRIOT

**au capital de 4 000 €
à 21 210 Villargoix.
Siren 798 061 446 RCS de Dijon**

Avis de dissolution

Aux termes d'une AGE du 15/9/2016 les associés ont décidés la dissolution. La société subsistera pour les besoins de la liquidation. M. BOURGE Lionel est nommé liquidateur.

Les actes seront déposés au RCS de Dijon.
Pour avis

AL214017496

SCI VALOIS-PASTEUR

**Société civile immobilière
au capital de 30.489,08 euros
Siège social : 351, rue de l'Avenir
21850 Saint Apollinaire
378 826 523 RCS Dijon**

Par décision collective des associés du 30 septembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Armand TOLEDANO demeurant 35, boulevard de Saussaye – 92200 Neuilly-sur-Seine, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 35, boulevard de Saussaye – 92200 Neuilly-sur-Seine, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL214017520

SCI VALOIS-PASTEUR

**Société civile immobilière en liquidation
au capital de 30.489,08 euros
Siège social : 351, rue de l'Avenir
21850 Saint Apollinaire
378 826 523 RCS Dijon**

Par décision collective des associés du 30 septembre 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Armand TOLEDANO demeurant 35, boulevard de Saussaye – 92200 Neuilly-sur-Seine et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL214017521

BC21

**SARL « en liquidation »
au capital de 5000 euros
6 rue de la Chaume
21360 Bessey en Chaume
SIREN 814027199 RCS Dijon**

Par décision de l'AGE en date du 28/09/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/09/2016, nommé en qualité de liquidateur Mme Claudine PREFOT 6 rue de la Chaume 21360 Bessey en Chaume et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention sera faite au RCS de Dijon

AL214017557

SARL COTATION

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 16 000 Euros
Siège : Centre Commercial La Toison D'or
21000 Dijon
353 703 234 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26 septembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 26 septembre 2016 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M Albert BENSADOUN, 93 rue Saint Georges à Nancy (54000), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le

passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

L'adresse à laquelle devront être envoyés les actes et documents concernant la liquidation a été fixée à Nancy (54000), 93 rue Saint Georges chez Albert BENSADOUN.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214017559

SARL COTATION

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siege social : Centre Commercial
La Toison d'Or - 21000 Dijon
353 703 234 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale réunie le 26 septembre 2016 a approuvée compte définitif de liquidation, déchargé M Albert BENSADOUN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214017560

AVIS DE CONSTITUTION

AGENCE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE

Avis est donné de la constitution de l'EURL :

Dénomination :Agence Immobiliere de Bourgogne sous le sigle de «AIB» au capital de 500 euros

Siège social : 10 avenue de Bensheim 21200 Beaune

Durée : 99 ans

Objet : Transactions et Gestion Immobilieres

Gérance : M. STRATIGOS Damien 18 avenue Charles de Gaulle 21200 Beaune.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL214017420

EURL CHARVIN

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL CHARVIN

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 6, avenue de la Concorde 21000 Dijon

Objet : Couverture, étanchéité, bardage ; Espaces verts ; Menuiserie bois, PVC, aluminium ; Plâtrerie, peinture ; Achat, vente et mise en œuvre de tous produits concernant les techniques de couverture, l'étanchéité, le bardage, les espaces verts, la menuiserie, la plâtrerie, la peinture ; Activité d'entreprise, de service de tous articles se rapportant à la couverture, l'étanchéité, le bardage, les espaces verts, la menuiserie, la plâtrerie, la peinture.

Durée : 99 ans

Capital : 2.000 euros

Gérance : Monsieur Johann CHARVIN demeurant 6, avenue de la Concorde 21000 Dijon

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL214017523

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2016, il a été constitué une SARL dénommée AL BARAKA

Sigle : AKSOUM

Siège social : 2 avenue Raimond poincare, 21000 Dijon

Capital : 8.000 €

Objet : Boucherie, grossiste, détaillant alimentaire Gérance : M. EL HDIDDIOUI Fouad, 10 rue Léon Gambetta, 21300 Chenôve, M. FIHRI Mohamed, 130A avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL214017543

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Fauverney en date du 26 septembre 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SPEED DRINK,

Siège Social : Zae de Boulouze, Fauverney (Côte d'Or)

Objet : achat, vente «payez et emportez» en gros, demi-gros et détail de tous produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) et non alimentaires

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Président : Monsieur Ismail ORCUN ORCUN, demeurant 7 Rue Voltaire, Quétigny (Côte d'Or),

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon

Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL214017552

NIÈVRE

NOMINATION

NOUVELLE FOG AUTOMOTIVE

**Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
Siège social : 82 avenue du 85ème de Ligne
58200 Cosne sur Loire
802 960 716 RCS Nevers**

Modifications

L'Assemblée générale du 26 septembre 2016 a nommé la société L'Auto-Contact, ayant son siège social 123 avenue Louis Roche, 92230 Gennevilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 798 212 700, en qualité de nouveau président en remplacement de Monsieur Frédéric Vauchel-Durel, démissionnaire.

Pour avis Le Président.

AL584017554

SOCIETE D'ARTS GRAPHIQUES

**Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 €
Boulevard du Pré Poitiers
Nevers (58000)
327 933 396 RCS Nevers**

Selon les décisions de l'associée unique du 28 juillet 2016, il résulte les modifications suivantes des mentions à publier, avec effet dudit jour :

Le Cabinet B.M.A, Commissaire aux comptes, domicilié à Lyon (69003) 93, rue Servient, Le Mercure a été nommé commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur Jean-Luc MONCORGE, Commissaire aux comptes, domicilié à Lyon (69003) 93, rue Servient, Le Mercure a été nommé commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

Le Président

AL584017560

SARL TEXYS INTERNATIONAL

Le 16.06.16 l'AGO de la SARL TEXYS INTERNATIONAL, capital 65.000 Euros, siège social Varennes Vauzelles (58) rue Edouard Branly 487 817 249 RCS Nevers, a décidé de nommer des Commissaires aux comptes. Ancienne mention publiée : CAC : Néant Nouvelle mention publiée : CAC TITULAIRE : A.E.C. sise à Montluçon (Allier) 40, avenue du Général de Gaulle, CAC SUPPLEANT : Jean-Marc BULLIER demeurant à PARIS 8ème (75) 8, rue Auber.

AL584017572

TRANSFERT DE SIÈGE

GLOBAL COURTAGE SERVICES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Ancien Siège Social : 81, Rue Paul Vaillant
Couturier – 58000 Nevers
Nouveau siège social : 59, rue des Petits
Champs – 75001 Paris
818 349 706 RCS Nevers**

Aux termes des décisions de la Présidente du 19/09/2016 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :

Siège social :

-Ancienne mention : 81, rue Paul Vaillant Couturier – 58000 Nevers

-Nouvelle mention : 59, rue des Petits Champs – 75001 Paris

AL584017552

DF POSE

**EURL au capital de 4000 €
Siège social :
73 rue Madeleine Avril, 58600 Garchizy
788 860 351 RCS de Nevers**

En date du 27/09/2016, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 23 rue Gambetta, 58600 Fourchambault, à compter du 01/10/2016.

Mention au RCS de Nevers

AL584017568

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL DURAND CEDRIC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 7 Impasse du Guerluret
58200 Cosne Cours sur Loire
821 770 286 RCS Nevers**

Par AGE du 29/09/2016 avec effet au 01/08/2016, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 29 900 euros pour le porter de 100 euros à 30 000 euros par voie d'apports en nature.

Mention au RCS de Nevers.

AL584017565

APPORTS

EURL CEDRIC DURAND

Suivant acte sous seing privé en date à Bourges du 29/09/2016, M. Cedric DURAND, demeurant à Cosne Cours sur Loire (Nièvre), 35 lieudit «Bohème», a apporté à la société «EURL CEDRIC DURAND», SARL au capital de 100 euros, ayant son siège social à Cosne Cours sur Loire (Nièvre), 7 impasse du Gueluret, immatriculée sous le n°821 770 286 RCS Nevers, un fonds de commerce lui appartenant et pour lequel il est immatriculé au RCS de

Nevers sous le numéro 530 338 442, sise et exploitée a Cosne Cours sur Loire (58200) 35 lieudit Bohème, pour lequel l'apporteur est immatriculé sous le n° SIRET 530.338.342 00021, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, le matériel et le mobilier commercial. Cet apport a été consenti et accepté pour une valeur nette de 29 900 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 26 000 euros, aux éléments corporels pour 3 900 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2016. En rémunération de l'apport, il sera attribué à M. Cédric DURAND, 2 990 parts sociales entièrement libérées. Les déclarations de créances sont à effectuer au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL584017566

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DU BOURG D'ACHUN

**Au capital de 227 103,30 euros
Le Bourg - 58110 Achun
RCS Nevers - N° 390 235 380**

Par acte sous seing privé du 20 septembre 2016, il a été procédé au retrait avec démission de gérance de M. Bernard Malaizet au 30 juin 2016, et à une prorogation de durée à 99 ans.

Pour avis. La gérance

AL584017548

CARS AND CO

**SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 97 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire
RCS Nevers 522 099 209**

Aux termes de l'AGE du 21/09/2016, il a été décidé de modifier et d'étendre l'objet social comme suit :

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de CHAMPLIN (AP 12/091):

7 ha 32 a 77 ca - Souras: B-114

Cmne de FERTREVE (AA 16/044):

65 ha 70 a 60 ca - Bois de breuille: AI-20

Cmne de LAMENAY-SUR-LOIRE (AA 16/056):

14 ha 80 a 45 ca - Du chateau de lamenay: A-138 - L ouche des noyers: A-227-228-229-230-231-232-235-236-237-238-243[236]-257[233] - Les champs dieux: A-119-120-122-123-139-275[121]-279[124]-291[137]-294[133]

Cmne de MENESTREAU (AA 16/049):

10 ha 15 a 20 ca - La boulee: ZH-32(*) - Les champs de la trace: ZH-62[10] - Les champs perdus: ZH-13-16

Et par extension, Cmne de MENOU:

8 ha 13 a 50 ca - Les coignets: ZC-49 - Les quart de bouis: ZE-26

Cmne de THIANGES (AA 16/052):

1 ha 80 a 22 ca - Germignon: B-339[189]-340[189]-370[341]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/10/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL584017573

La location de véhicules neufs ou d'occasion ; L'achat de véhicules neufs ou d'occasion ; La vente de véhicules neufs ou d'occasion ; L'achat et la vente de toutes pièces détachées et accessoires, pneumatiques, équipements pour automobiles ; Réparations en tous genres ; Carrosserie, tôlerie et peinture automobiles.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de Nevers.

AL584017551

MODIFICATIONS LOOK CYCLE HOLDING

SAS au capital de 16 172 030 euros
Siège social : 27, rue du Docteur Léveillé
58000 Nevers
820 040 285 R.C.S. Nevers

Aux termes des décisions du comité de surveillance en date du 20 septembre 2016, il a été (i) constaté la démission du Directeur Général - la Sarl CEDITION - et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement; (ii)décidé de nommer en qualité de Président Fédérico MUSI, demeurant 12rue Pernelle 75004 Paris en remplacement de KANGOUROU. Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2016, il aété décidé de nommer membres du Conseil de Surveillance ACTIVA CAPITAL, SAS, siège social : 203 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, 428 998 710 RCS Paris en remplacement de Michael DIEHL ainsi que KANGOUROU, SAS, 8, rue Georges Braque – 75014 Paris, 391 394 186 R.C.S. Paris et CEDITION, SARL,3600, chemin du Malvan – 06570Saint-Paul, 393 268 511 R.C.S. Antibes..

AL584017553

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

M.Q.S

SARL au capital porté à 500.320 euros
Siège social : 1, La Baratte
58 000 Saint-Éloi
RCS Nevers 418 762 761

Suivant délibérations de l'AG mixte annuelle du 15/09/2016, la mention antérieurement publiée est modifiée ainsi qu'il suit :

Capital social

Ancienne mention : 7.552 euros

Nouvelle mention : 500.320 euros

Pour avis.

Le Gérant.

AL584017555

RECYCLE ADVANCE

SASU au capital de 1000 euros,
9 rue François Mitterrand
58000 Nevers.
RCS Nevers 820818011.

A compter A.G.E du 03-10-2016: La dénomination devient: RED SYSTEM. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Nevers.

AL584017570

➜ **DISSOLUTION LIQUIDATION**

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SARL BOUCHERIE ROBERT

SARL en liquidation
Au capital de 43 500 euros
Siège social : 18 Grande rue -
58800 Corbigny
Siège social de la liquidation :
Vigne André - 58800 Corbigny
RCS Nevers 495 369 886

Suivant AGE du 1/09/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Henri ROBERT, dmt à Corbigny (58800), Vigne André, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Corbigny (58800), Vigne André.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL584017549

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SOCIETE DU LAC

Sarl en liquidation amiable
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 et 13 rue du Pont National
58140 Lormes
Siège de la liquidation :
7, rue de la Creuse - 58140 Lormes
RCS Nevers 489 253 732

Selon AGO du 15.09.16, après avoir entendu le rapport du liquidateur, la collectivité des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/06/2016 ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL584017556

LE FEUILLE DE CHENE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 60 000 Euros
Siège social : La Cave
58270 Beaumont Sardolles
SIREN 517 608 956 R.C.S. Nevers

Le 30 septembre 2016, l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2016.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL584017564

FIXO CAPITAL

S.A.S. au capital de 641.800 €
Siège social : Parc d'Activités des Bertranges
Rue de Gérigny
58400 La Charité Sur Loire
490 504 693 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2016, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, le Président, Nicolas FELIX

AL584017574

LA MANDRAGORE

Aux termes d'une assemblée en date du 19 septembre 2016, les associés de la société LA MANDRAGORE, société civile, au capital de 41.000 euros dont le siège social est à Authiou (58700) Les Brosses immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 479 386 328, ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Madame Arielle BERTHOME, domiciliée à Vence (06140) Les Jardins de Samarcande, 348, Chemin Sainte Colombe, a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social soit à Authiou (58700) Les Brosses, où toutes correspondances pourront être adressées. Le dépôt des pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

AL584017575

➜ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/07/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : KILIC PERE ET FILS

Objet social : Achat vente de terrain de tous bien immobilierss, consruction d'immeubles en vue de les revendre à des tiers et destiné à être attribués aux associés, location.

Siège social : 10 rue du marechal lyautel-apt. 530, 58000 Nevers.

Capital : 9000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. KILIC NIZAMETTIN, demeurant 10 RUE DU MARECHAL LYAUTEY Apt. 530, 58000 Nevers

Clause d'agrément : La procedure d'agrément est suivie dans les conditions prescrites par la loi du 24 juillet 1966. Pour l'exercice de leur droit d'associé, les héritiers ou ayant droit doivent justifier de leur identité personnelle et de leur qualité héréditaire, la SCI pouvant exiger la production d'expédition ou d'extrait de tous actes notarié etablissant cette qualité.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL584017412

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SARL CID GESTION
Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2016, il a été constitué une société par actions simplifiée (S.A.S)

Dénomination : SAS GRAZY DANCE

Capital : 300 €

Siège Social : chez SARL CID GESTION, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy

Objet : jeux et amusements publics. Manège, attractions foraines, vente occasionnelle de produits sucrés, salés, le tout sur fêtes, foires et parcs d'attractions sur le domaine public et privé.

Durée de la Société : 50 années à compter de l'immatriculation de la Société au registre de Commerce et des Sociétés de Nevers.

Gérant à durée illimitée : Mr MOUROT Wilson demeurant chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy.

Les formalités seront faites au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour publication.

AL584017533

juri

SELAS d'Avocats
39 rue Amadéo
63057 Clermont-Ferrand

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers du 26 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : « AMEMAG »

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet social : Nettoyage de tous types de locaux, la vitrerie, peinture, revêtements sols et murs, pose de plaque de plâtre, achat, vente et pose de fermetures Bois, PVC, Alu.

Siège social : 3 bis, Impasse de la Boullerie, 58 000 Nevers

Capital social : 10 000 euros

Durée : fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au RCS

Gérance : Monsieur Manuel VIEIRA demeurant à Nevers (58 000), 8, Rue du Fer.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers

Pour avis,

AL584017547

SCI BELLEVUE

Société civile immobilière
au capital de 1000,00 euros
Siège social : 09 Impasse du Docteur Roche
58000 Nevers
Société en cours de constitution

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société civile immobilière
- **Dénomination** : SCI BELLEVUE
- **Siège Social :** 09 Impasse du Docteur Roche - 58 000 Nevers
- **Objet** : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers et notamment l'acquisition d'un dépôt sis 01 rue du Pré MONGEAL à Aurillac 15000
- **Durée** : 99 années
- **Capital** : 1000 euros
- **Apports en numéraire :** 1000 euros
- **Gérance** : Mr ROBERT Alain demeurant 09 Impasse du Docteur Roche 58 000 Nevers
- **Cession de parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
- **Immatriculation** : au RCS de Nevers

Pour avis,

AL584017557

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société en nom collectif présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SNC TREPKA – MARANGON

Siège social : 86, rue Louis Bodin - 58640 Varennes Vauzelles

Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de vente de journaux, librairie, papeterie, carterie, tabletterie, articles de Paris, bimbeloterie, bijoux fantaisie, accessoires textiles, maroquinerie, coutellerie, relais colis, jouets, téléphonie, confiseries, gâteaux, glaces, boissons non alcoolisées à consommer sur place, petite épicerie, boissons alcoolisées ou non à emporter, jeux, PMU, loto, cigarettes électroniques situé à Varenes-Vauzelles (58) – 86, rue Louis Bodin, auquel est associée la gérance d'un débit de tabac

Durée : 99 ans

Capital social : 10 000 €

Associés co-gérants : Mr Daniel TREPKA dt à Marzy (58) – 1, Route de Sainte Baudière

Mme Nathalie MARANGON dt à Fourchambault (58) – 25, Boulevard Boigues

Immatriculation de la société au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL584017558

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 30/09/2016 constitution de la SAS : MILLE & UNE BRINDILLES

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 23 Rue François Mitterrand 58000 Nevers

Objet : La société a pour objet la vente de fleurs, compositions florales, plantes intérieures et extérieures, articles de cadeaux et tous accessoires s'y rapportant et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se

rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Président : Madame Martine Mione demeurant Lieudit Sury 58270 Saint Jean Aux Amognes

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL584017559

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, dénommée NANCYBOX, au capital de 3.000 €, ayant pour objet l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est situé 18 rue Molière - 58000 Nevers. Le gérant est M. Jean-Philippe JARDINIER dt 5 route du Port-Neuf - 33360 Camblanes et Meynac.

Pour avis,

AL584017562

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28 septembre 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : SCI DES GRANDES BRUNETTES

Objet social : Propriété, administration et gestion de tous biens immeubles, droits immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières, les vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : 1 Ter, rue des Grandes Brunettes - 58340 Cercy-La-Tour

Capital : 500 euros

Gérance : M. Jérémy BROSSARD demeurant à Granchamp, Rouy (Nièvre) et M. Romain ROY demeurant à Les Chaumes de Mary, Moulins Engilbert (Nièvre)

Agrément des cessions de parts: L'agrément des associés est requis pour toutes les transmissions de parts sociales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL584017567

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28 septembre 2016, il a été constitué une SARL dénommée:

BROSSARD ET ROY MEUBLES ET MENUISERIE

Objet social : Tous travaux de menuiserie, fermetures, huisseries, aménagement intérieur et serrurerie, fabrication, négoce et restauration de meubles et mobiliers, toutes prestations et ventes de produits, annexes ou complémentaires aux activités spécifiées.

Siège social : 1 Ter, rue des Grandes Brunettes, 58340 Cercy La Tour

Capital : 5 000 euros

Gérance : M. Jérémy Brossard demeurant Granchamp, Rouy (Nièvre) et M. Romain ROY demeurant Les Chaumes de Mary, Moulins Engilbert (Nièvre)

Durée : 99ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584017569

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29/09/2016 constitution de la SAS PALLADIUM

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 126 Rue Mademoiselle Bourgeois 58000 Nevers

Objet : La gestion de garanties et de responsabilités avec délégation de gestion et d'exécution des travaux, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social

Président : Monsieur Flavien Patureau domicilié 15 Rue du Moulin à Vent 58000 Nevers.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL584017576

YONNE

➜ **DÉMISSION**

GAEC DES GRAVIERS

Groupement agricole d'exploitation
en commun à capital variable
Siège social : 21 Rue Charles de Gaulle
89250 Chemilly-sur-Yonne
430 398 164 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2016, l'associé unique a pris acte de la démission de Madame Françoise GAILLARD de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, la Gérance.

AL894017791

➜ **NOMINATION**

HOLDING ETC

SARL au capital social de 52 000 Euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 Saint Georges sur Baulches
799 255 351 RCS Auxerre

Le 23 septembre 2016, la collectivité des associés a nommé Co-Gérant, Madame Séverine DE ARO demeurant Sauzey – 58460 Corvol l'orgueilleux à compter du 1er septembre 2016.

Pour avis.

AL894017783

Avocats VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

BEFOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 232 000 euros
Siège social : ZI La Fontaine d'Azon
89100 Saint Clément
381 950 245 RCS Sens

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2016, il a été décidé de nommer la société SADEC domiciliée à Paris (75008) 19 avenue de Messine, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la Société COMMISSARIAT FINANCES REVISION et Monsieur Olivier DROUILLY domicilié à Nancy (54000) 11 avenue de Boufflers en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Mickaël MARION, pour une du rée de six exercices.

Pour avis, le Président.

AL894017804

➜ **TRANSFERT DE SIÈGE**

ZICOTRANS

SARL au capital de 22.867,35 €
Siège social : 24, rue de la Gagetterie
Cornant (89)
R.C.S. Sens 384.561.007

L'AGE du 12/09/2016 a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal à Courcouronnes (91080) 3, résidence des Bords du Lac - Bât A1 à compter du 12/09/2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL894017790

AUDIT PARTENAIRE CONSEIL

SARL au capital de 306 250 €, siège social : 16 Boulevard Lyautey 89000 Auxerre, 414 880 211 RCS Auxerre, décision 27/09/2016 : transfert du siège au 30-32 Avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre, à effet du 01/10/2016.

Dépôt légal RCS Auxerre.

Pour avis.

AL894017806

➜ **MODIFICATION DE CAPITAL**

SCI DE LA VIGIE

SCI au capital de 83.237,16 Euros
Siège social : 2 rue de la Vigie
89300 Joigny
397 590 928 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale du 8 septembre 2016, les associés ont statué sur la régularisation de formalités relative à l'augmentation de capital en date du 2 janvier 2012, portant le capital social de 83.237,16 euros à la somme de 430.914.69 Euros, par élévation de la valeur départ sociale de 15.25 Euros à 5.538,92 Euros et ont approuvé la modification corrélative des statuts.

Mention faite au RCS de Sens

AL894017798

➜ **MODIFICATION DE STATUTS**

EARL DE MARDELIN

Société civile
au capital de 230 000,00 euros
Siège social : 17 rue Baptiste Séjournant
89500 Chaumot
438 304 420 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2016 la collectivité des associés a :

- décidé de réduire le capital social de 201 700 euros, ce qui a pour effet de le ramener à la somme de 28 300 euros,
- pris acte de la démission de M. Jean-Pierre Creuzard de ses fonctions de gérant,
- pris acte de la nomination de M. Arnaud Creuzard, demeurant à Chaumot (Yonne), Préau, 4 rue Louis Bourienne, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL894017590

GAEC COLLOT-CHESNET

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé
au capital de 219 585 euros
Siège social : les Gauthiers
89130 Mézilles
394 756 126 Rcs Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2016, la collectivité des associés a pris les décisions suivantes prenant effet le 1er octobre 2016 :

- Augmentation du capital social de 15 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 219 600 euros,
- Nomination de M. Emilien Chesnet, domicilié à Mézilles (89130), les Bétons, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL894017767

BMI FINANCE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 614 550.00 €
Siège social : ZA Le Fourneau
89360 Flogny la Chapelle
814 190 484 RCS Auxerre

Avis

Suivant décisions de l'associé unique du 01 juin 2016, l'objet social de la société a été étendu, à compter du01/06/2016, aux activités suivantes: L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers .En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : La société a pour objet, en France comme à l'étranger :- La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ;- La fourniture de tous conseils, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, marketing, et divers à des entreprises, l'apport d'affaires, et toutes opérations de nature à favoriser le développement d'un groupe de sociétés. Nouvelle mention :La société a pour objet, en France comme à l'étranger :- La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ;- La fourniture de tous conseils, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, marketing, et divers à des entreprises, l'apport d'affaires, et toutes opérations de nature à favoriser le développement d'un groupe de sociétés ;- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

Pour avis, la gérance.

AL894017775

SENAGRAL

SASU
au capital de 30 055 075 Euros
Siège social : 30 Rue des Jacquins
89150 Jouy
705 580 108 RCS Sens

Aux termes des Décisions de l'Associé unique en date du 19/09/2016, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : EURIAL ULTRA FRAIS.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL894017805

Étude de Maîtres
Laurent DROUHIN
et Laurence DROUHIN-CLERE
Notaires à Aix-en-Othe (10160)
15 rue Ernest Furgon

GFA DE LA FERME DE PICARDIE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2016, les associés du Groupement Foncier Agricole «Groupement Foncier Agricole de la Ferme de Picardie», au capital de 2 300,00 Euros dont le siège social est à Courgenay (89190), Ferme de la Picardie, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 318 476 181, ont décidé de prolonger la durée du groupement pour une durée de 99 ans.

Pour avis

AL894017807

➜ **GÉRANCE FIN DE GÉRANCE**

Par acte ssp en date du 16/07/2016, la SARL PIZZA CLUB au capital de 1 500 euros située au 25 rue du Général de Gaulle 89100 Sens a donné en location-gérance à la SASU QLC au capital de 500 euros N°RCS en cours d'immatriculation un fond de commerce de restauration rapide située au 25 rue du Général de Gaulle 89100 Sens à compter du 16/07/2016 pour une durée de 1 an avec tacite reconduction.

AL894017779

SCI ROTTLAND

SCI au capital de 365 euros,
la brimballerie 89110 Somme
caise 385 317 565 RCS Sens.

L'AGE du 30/09/2016 a nommé gérant

M. Axel-André Mottin, la brimballerie 89110 Sommecaise en remplacement de Mme Véronique Lebon, démissionnaire à compter du 30/09/2016. Dépôt au RCS de Sens.

AL894017794

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 27/09/2016 prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire avec autorisation de poursuivre l'activité jusqu'au 27/11/2016, au profit de la **Sàrl CONTROL SECURITE GARDIENNAGE PRIVE - CSG** - 5, Rue Jean Moulin 89000 Auxerre (sécurité, gardiennage) RCS Bobigny 452.509.417. Les créances sont à déclarer entre les mains du liquidateur : Me Jeanne Bertrand 2 Ter Rue de Lorraine 93011 Bobigny Cedex, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894017792

Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 27/09/2016 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS AUVERGNE AERONAUTIQUE GROUPE** - ZI Plaine des Isles 89000 Auxerre (production de produits liés à l'industrie aérospatiale et aéronautique) RCS Clermont-Ferrand 433.936.309. Administrateurs : Selarl Bauland Carboni Martinez & Associés en la personne de Me Eric Bauland 40 Rue de Bonnel 69003 Lyon et Maître Florence Tulier-Polge Rue René Cassin 91000 Evry. Les créances sont à déclarer entre les mains du Mandataire : Selarl Alliance MJ en la personne de Me Patrick-Paul Dubois ou de Me Marie Dubois-Perotti 32 Rue Molière 69006 Lyon, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894017793

PNEU LAURENT

Société en nom collectif
au capital de € 4 420 000
Siège social : Route de Sauvigny-le-Bois
89200 Avallon
425 920 212 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée générale ordinaire des Associés du 30 septembre 2016 a nommé Gérant non associé, à compter du 1er octobre 2016 et pour une durée non limitée, Monsieur Michel GENOT, demeurant 21 rue Georges Clémenceau, 63000 Clermont-Ferrand, en remplacement de Monsieur Denis JOUBREL, Gérant démissionnaire.

AL894017795

SCI PASCALINE

Société Civile Immobilière
au capital de 48 800.00 €
Siège social : 18 chemin de la Grande Piece
89300 Chamvres
449 198 241 RCS Sens

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2016, il résulte que :- Maryvonne LECOMTE demeurant 18 chemin de la grande pièce, Chamvres (Yonne), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Michel LECOMTE, gérant décédé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance.

AL894017797

Avocats VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

POINT SECURITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4 bis rue Dunand
89000 Auxerre
380 090 605 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2016, l'associée unique a nommé Monsieur Nicolas RICHARD, demeurant à Saint-Julien- Les-Villas (10800) 41 Jean Neveu, en qualité de gérant pour une durée il limitée en remplacement de Messieurs Jean-Luc SIURO et Michel JACQUOT, cogérants démissionnaires. Pour avis, la Gérance.

AL894017801

➜ NON DISSOLUTION

CHOUX PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 18 750,00 €
Siège social: 8 rue de la Maison Blanche
89520 Treigny
452 535 412 Rcs Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 2 septembre 2016, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.

AL894017636

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL BONTE

Exploitation Agricole à Responsabilité
Limitée en liquidation
au capital de 130 000 euros
Siège social : 36 Grande-rue - 89390 Cry
441 260 296 RCS Auxerre
Liquidateur : M. Aimé BONTE
36 Grande-rue - 89390 Cry Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL894017721

YONNE AUTOMOBILE

SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 4 rue Georges Clémenceau
89400 Migennes
810 646 760 RCS de Sens

le 01/09/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. LAHOUARI EL FAQIR, 11 Rue Louise Michel, 89400 Migennes et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Sens

AL894017780

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 avenue du Château
89000
Saint-Georges-sur-Baulche

SOCIETE GRENOT CLAUDE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 16 769,39 euros
Siège social et siège de liquidation :
1 Allée des Hirondelles
89220 Rogny Les Sept Ecluses
RCS Sens 400 714 093

Aux termes d'une décision en date du 27 septembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Claude GRENOT, demeurant 1 Allée des Hirondelles 89220 Rogny Les Sept Ecluses, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 allée des Hirondelles 89220 Rogny Les Sept Ecluses. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL894017782

SARL FRANCK PETIT

Le 1.6.2016, les associés de la SARL FRANCK PETIT au capital de 5.000 €, siège social à Mont Saint Sulpice (89) 3 rue de Trier, 533 383 865 R.C.S. Auxerre à décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Franck PETIT demeurant à Mont Saint Sulpice (89) 3 rue du Trier, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Mont Saint Sulpice (89) 3 rue du Trier. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL894017800

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/08/2016, il a été constitué une SAS dénommée ADI.

Siège social: 12 rue Victor Hugo 89250 Chemilly sur Yonne.

Capital: 100€.

Objet: Réparation et Vente de matériel informatique et Téléphonie.

Président: M. Eric HERVE, 12 rue Victor Hugo 89250 Chemilly sur Yonne.

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894017620

DA INVEST

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 septembre 2016 à Lignorelles, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : Da invest

Forme : Société civile immobilière.

Objet : Acquisition, location et vente d'immeubles.

Capital social : 6 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 4 rue Saint Martin - 89800 Lignorelles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants :

• Monsieur David Lavantureux demeurant 4 avenue Charles de Gaulle - Bâtiment Saint Bris - 89000 Auxerre.

• Monsieur Arnaud Lavantureux demeurant 4 rue Saint Martin - 89800 Lignorelles.

Cessions de parts :

Les cessions de parts consenties par un associé au profit d'un autre associé sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément unanime des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, la Gérance.

AL894017738

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2016, il a été constitué une SARL dénommée CARVIE ASSURANCES

Siège social : 1 impasse des 3 Saules, 89113 Charbuy

Capital : 4.000€

Objet : courtage d'assurances collectives de biens et de personnes, conseil aux entreprises et aux particuliers, conseil en gestion de patrimoine et en investissements et démarchage bancaire ou financier

Gérance : M. LANCE Jérôme, 7 avenue de Corbera, 75012 Paris, M. LAVERGNE Laurent, 13 rue de la Cave, 89240 Lindry

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894017774

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/09.2016 il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: SAS NISABA

Forme: société par actions simplifiée

Capital: 800 euros

Siège: 41 bd de la convention 89100 Sens Objet conseil service administratif aux entreprises secrétariat formalites études astrologiques

Durée: 99 ans

Présidence: Mme Geneviève DEMILLY-DELANNE 5 Grand rue 11700 Azille

AL894017776

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Rouvray du 17/09/2016 a été constituée une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MANANT SC

Capital : 482.001 euro divisé en482.003 parts sociales d'un euro chacune (apports en numéraire : 3 euros); (apports en nature : 482.000 euros)

Siège social : 3 rue de Bourgogne,89250 Chemilly-sur-Yonne

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions, parts sociales ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés

Durée : 99 ans

Transmission des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément obtenu par décision des associés prise à la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Gérant : Florent Auguste, demeurant7 rue du 11 novembre à Laroche-Saint-Cydroine (89400)

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre..

AL894017777

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Rouvray du 17/09/2016 a été constituée une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JYDE SC

Capital : 482.001 euro divisé en 482.001 parts sociales d'un euro chacune (apports en numéraire : 1 euro) ; (apports en nature : 482.000 euros)

Siège social : Impasse de l'école, Cidex 919, 89230 Rouvray

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions, parts sociales ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés

Durée : 99 ans

Transmission des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément obtenu par décision des associés prise à la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Gérant : Yves Delamézière, demeurant impasse de l'école, Cidex 919 à Rouvray (89230),

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre..

AL894017778

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/09/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : RD AUTOMOBILES 89

Siège social : rue de Dublin, 89470 Monéteau

Forme : SASU

Capital : 2000 Euros

Objet social : ventes et achats de véhicules occasion toutes marques

Président : Monsieur REDDA AKCHA demeurant : 20 rue Mozart, 89400 Bonnard

élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894017786

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Vignes du13/09/2016, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régie notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : DU VAL DE L'ARMANCON

- Siège : 9 Route de Toutry - 89420 Vignes

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

- Objet : L'exploitation de biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui

- Capital : 3 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

- Gérance : Ont été nommés gérants sans limitation de durée : M. Christophe POUSSIER demeurant 1 Rue du Val de l'Armançon - 21500 Senailly et M. Stéphane DOREY demeurant 9 Route de Toutry - 89420 Vignes.

- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés

- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du 29/06/2016.

Pour avis - La gérance.

AL894017796



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SANTÉ La loi "Leonetti-Clayes" 2016 crée de nouveaux droits pour les personnes en fin de vie, venant ainsi compléter celle en vigueur depuis onze ans.

La loi sur la fin de vie complétée

La nouvelle loi "Leonetti-Clayes" du 2 février 2016 renforce certaines dispositions qui existaient déjà, dans la précédente loi Leonetti de 2005, tout en allant vers plus d'humanité en faveur de la personne en fin de vie, à travers des avancées notables.

- Refus de l'obstination déraisonnable : Ce droit au refus est désormais précisé. Non seulement, le médecin ne doit pas poursuivre des actes inutiles, disproportionnés ou qui n'ont d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, mais la loi nouvelle ajoute que le professionnel ne doit pas non plus mettre en route ces actes constitutifs d'une obstination déraisonnable, conformément à la volonté du patient, ou si ce dernier est hors d'état d'exprimer sa volonté, à l'issue d'une procédure collégiale.

- Refus de soins renforcé : Le médecin n'a plus l'obligation de tout mettre en œuvre pour convaincre son patient d'accepter les soins indispensables, il doit désormais respecter la volonté exprimée du concerné après l'avoir "simplement" informé des conséquences et de la gravité de son choix.

- Droit à l'apaisement de la souffrance consacré : Cela consiste en un droit de recevoir des traitements et des soins qui garantissent le meilleur apaisement possible de la souffrance, et ce même s'ils peuvent avoir comme effet d'abréger la vie du patient.


DR

- Notion de directives anticipées modifiée : Ces directives anticipées expriment la volonté (et non plus simplement les souhaits) de la personne malade concernant sa fin de vie. Toute personne majeure peut en rédiger pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Le champ d'application des directives anticipées évolue également, puisqu'elles peuvent prévoir à l'avance les conditions "de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux".

De plus, ces directives sont maintenant révisables et non plus simplement révocables, à tout moment et par tout moyen. Elles sont désormais valables sans limitation de durée. Le point important est le caractère désormais contraignant de ces directives qui s'imposent au médecin lorsqu'elles existent.

Cependant, le médecin pourra se détacher des directives en cas d'urgence vitale afin d'avoir un temps suffisant pour évaluer la situation médicale ou lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à la situation médicale. Dans ce cas, le refus d'appliquer les directives anticipées du patient sera confirmé par une procédure collégiale et inscrit au dossier médical. La personne de confiance ou à défaut la famille ou les proches, en sont informés.

- Renforcement du rôle de la personne de confiance : Désignée par anticipation, elle est consultée au cas où le majeur qui l'a choisie se trouve hors d'état d'exprimer sa volonté.

- Droit à une sédation profonde et continue jusqu'au décès : La loi a donc harmonisé la pratique déjà en cours dans les centres de soins palliatifs en prévoyant une sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès.

Cette sédation ne peut intervenir qu'à la demande du patient et dans deux hypothèses : pour un patient atteint d'une affection grave et incurable, dont le pronostic vital est engagé à court terme, et qui présente une souffrance réfractaire aux traitements, ou bien pour un patient atteint d'une affection grave et incurable qui demande l'arrêt d'un traitement qui engage son pronostic vital à court terme et est susceptible d'entraîner une souffrance insupportable.

Concernant le patient hors d'état d'exprimer sa volonté, la loi nouvelle autorise le médecin à mettre en œuvre la sédation profonde afin d'éviter toute souffrance lorsqu'au titre du refus de l'obstination déraisonnable, il décide d'interrompre les traitements de maintien en vie. Cette décision de sédation profonde est prise à l'issue d'une procédure collégiale de l'équipe soignante. Cette procédure pourra être mise en œuvre non plus uniquement à l'hôpital, mais également au domicile du patient, au sein d'établissements de soins ou de services accueillant des personnes âgées.

MARIE CHARRIER-ENNAERT, RACINES

COMMENT RÉDIGER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Le ministère de la Santé devrait lancer cet automne ou cet hiver une campagne d'information grand public afin de mieux renseigner la population sur les modalités de rédaction d'un tel document qui permet d'indiquer ses souhaits. On peut d'ores et déjà télécharger deux modèles de formulaires, l'un pour les personnes bien portantes, l'autre pour celles gravement malades : sur www.service-public.fr (en saisissant "directives anticipées" dans la barre de recherche).

coin cuisine

Soupe aux poireaux avocat-gingembre et croustillant de cacahuète (pour 4 personnes)

Ingrédients

- 2 gros poireaux,
- 2 pommes de terre,
- 3 centimètres de gingembre frais râpé finement,
- 1 litre de bouillon de légumes,
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive,
- 1 gros avocat bien mûr,
- 1 petit bouquet de persil plat,
- 1/2 cuillère à café de gros sel non raffiné,
- 4 cuillères à soupe de croustillant de cacahuète.



Réalisation

Couper les poireaux dans le sens de la longueur et les laver soigneusement. Les sécher dans un torchon propre et les couper en petits tronçons. Éplucher les pommes de terre, les couper en cubes et les laver. Dans une cocotte, faire chauffer l'huile, ajouter les poireaux et le gingembre râpé. Faire revenir 3 minutes environ. Ajouter les pommes de terre et le bouillon.

Porter à franche ébullition et placer dans la cocotte norvégienne pendant 1 h 30.

Passer le tout au blender avec l'avocat coupé en dés, le sel et trois brins de persil jusqu'à ce que la soupe soit onctueuse. Goûter, saler si besoin.

Servir dans chaque assiette, parsemer généreusement de persil plat haché. Ajouter du croustillant de cacahuète.

Pour le croustillant : mélanger 150 grammes de flocons de pois chiches, 90 grammes de purée de cacahuète et 3 cuillères à soupe de tamari, pour obtenir une préparation homogène. Étaler sur une plaque recouverte de papier de cuisson et placer au four pendant 30 -50 minutes. Mélanger à mi-parcours. Laisser refroidir complètement.

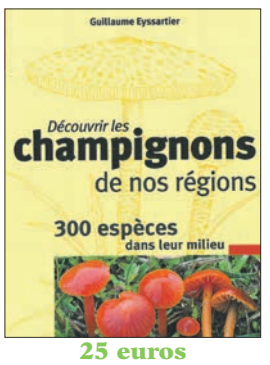
Si l'on ne possède pas de cocotte norvégienne, on peut utiliser une cocotte classique en faisant cuire à feu moyen pendant 30 minutes.

Cette recette est extraite du livre « Cuissons alternatives » par Sarah Bienaimé publié aux éditions Alternatives.

vient de paraître

Découvrir les champignons

« Découvrir les champignons de nos régions. 300 espèces dans leur milieu » est un ouvrage de Guillaume Eyssartier paru aux éditions Glénat (www.glenatlivres.Com).



25 euros

Ce guide présente 300 espèces de champignons répartis en fonction de l'endroit où ils poussent. On découvre d'abord ceux qui poussent dans l'herbe, puis sous les feuillus avant de poursuivre la cueillette sous les conifères et enfin dans les bois, les feuilles… Dix grandes classes de champignons sont définies (à pied et chapeau bien formés, en formes de boule…) et pour chaque espèce on trouve la taille, la couleur, la période pendant lesquels on peut les trouver, la fréquence de rencontre dans leur milieu et l'importantissime facteur de comestibilité ou non. Tout cela est accompagné d'une photo pour chaque champignon. En début d'ouvrage, on trouve de très bonnes explications sur les champignons et quatre pages sont consacrées aux différents types d'intoxication qui leur sont liés (délai d'apparition, symptômes). En fin d'ouvrage, un questionnaire permet une identification facile et un glossaire et un index complètent le livre écrit par un spécialiste de la question, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

THIERRY MICHEL



CANTAL (15)

Paroles de jeunes



Sans jamais perdre la foi dans leur bonne étoile, ni dans l'agriculture, les frères Chanut ont dû faire preuve de patience avant de pouvoir s'installer in extremis ensemble.

Lionel et Christophe Chanut : « *Jamais sans mon frère !* »

Après avoir patienté pas moins de dix ans, il s'en est fallu de peu - quelques mois seulement - pour que le rêve commun de Lionel et Christophe Chanut ne vienne s'échouer à quelques encablures du barrage de Saint-Étienne-Cantalès. *« Si on ne trouvait pas une exploitation pour s'installer tous les deux ensemble avant 2015 et mes 40 ans, on arrêtait tout »*, confie Lionel qui, comme son frère, a pris de longs chemins de traverse durant une vingtaine d'années avant de pouvoir donner libre cours à sa passion d'éleveur. Toute leur enfance et leur adolescence, comme plus tard leur week-end de salariés, ils les ont passés sur la ferme familiale au Bousquet d'Arpajon sur-Cère. Un élevage laitier de 50 ha converti par leur père dans les années 2000 en troupeau allaitant, insuffisant pour faire vivre chacun des deux frères.

À 18 ans, malgré des études agricoles, Christophe devient ouvrier fromager à l'usine LFO de Saint-Mamet avant d'assurer pendant une dizaine d'années les tournées et livraisons pour Centre Auvergne Distribution (CAD). *« Le divorce de nos parents a chamboulé nos projets et nous a éloignés de la ferme »*, explique Christophe qui ne regrette pourtant pas ces expériences extra-agricoles et salariées, jugées formatrices.

Les bienfaits « d'aller voir ailleurs »

Son benjamin, Lionel, va lui aussi chercher une autre voie : ce sera d'abord la boulange, puis des horaires tout aussi matinaux sur les marchés pour un primeur, avant d'autres horizons en tant que chauffeur-routier. Mais la fibre agricole est toujours vivace. Alors qu'une première opportunité semble se faire jour, les Chanut repartent en formation adulte au CFPPA d'Aurillac pour acquérir un BPREA et la capacité professionnelle requise... Le projet tombe à l'eau et l'un comme l'autre doivent encore ronger leur frein.

En 2005, ils franchissent la porte du Répertoire départemental à l'Installation (RDI), animé par Gérard Vigier, une rencontre qui va s'avérer décisive. *« Des exploitations, on a été en voir mais soit elles étaient trop éloignées du Bousquet, soit trop petites pour compléter celle d'Arpajon »*, indiquent les Chanut qui, à aucun moment, malgré l'adversité, n'envisagent de s'installer l'un sans l'autre.



En été, Lionel et Christophe travaillent au quotidien ensemble et récoltent les bénéfices du dressage de leur troupeau.

Début 2013, le RDI les met en relation avec Géraud Brunhes désireux de céder son exploitation de 104 ha à Glénat à un agriculteur qui soit présent tous les jours sur site, à Espinadel. Ici comme ailleurs, la concurrence est rude, le cédant reçoit une trentaine de propositions, retient celle des Chanut et d'un couple avant de pencher définitivement pour les deux frères à une condition : celle d'un stage de parrainage pour tester les futurs jeunes éleveurs. Pendant huit mois, ces derniers vont découvrir l'exploitation avec leur *« parrain »*.

Un stage *« parfois dur », « long »* mais extrêmement formateur et utile. *« M. Brunhes nous a expliqué sa façon de travailler, donné des conseils, des trucs comme l'utilisation d'un ruban pour trier les animaux, sur les sources, l'entretien du matériel,... tout en nous laissant libres de procéder à notre manière ensuite. C'est quelqu'un de très carré et droit qui aujourd'hui encore, nous donne un coup de main si on en a besoin.»* Grâce à la perspicacité de l'animateur du RDI, ce stage de parrainage se déroule aussi pour partie sur l'élevage paternel dont les effectifs Aubracs (conduits en pur) vont quasiment doubler en peu de temps.

> *« Ce qu'on a apprécié, outre le stage parrainage : la formation à la méthode Souvignet. Depuis on l'utilise et on dresse toutes les femelles qu'on va garder une semaine durant après sevrage. C'est peu de temps perdu au regard du temps gagné sur la vie de l'animal avec une efficacité redoutable ! »*

Ce qu'on aime

L'indépendance ! Contrairement au salariat où on te dit ce que tu dois faire, là on fait à notre façon. Du coup on ne se lève pas avec la même envie.

Ce qu'on aime moins

La paperasse, c'est un truc de fou, chaque année il y en a davantage, la compta aussi pour moi.

Discuter : les clés de l'entente

Au 1er janvier 2015, au terme de ce parcours concluant, Lionel et Christophe sont officiellement installés en Gaec après la reprise des deux trains de culture pour un montant total de près de 300 000 €. Depuis, ils élèvent 80 mères Aubracs au Bousquet et 60 mères Salers croisées à Espinadel. Si, pour l'heure, les produits sont vendus en maigre, les agriculteurs ont suivi une formation à l'Énilv avec l'ambition, d'ici quelque temps, de valoriser des vaches jeunes Aubracs en colis. Et s'ils savourent aujourd'hui leur liberté de chef d'exploitation, la première année des deux frangins n'a pas été de tout repos, notamment l'hiver, faute de disposer d'un local à Espinadel : *« Chacun s'occupait le matin de l'un des sites et on se retrouvait à midi à Glénat où on mangeait dans la voiture un sandwich, on s'est pas mal caillé au début ! »* Depuis ils ont aménagé dans le bâtiment un bureau à eux, qui fait aussi office de cantine avec canapé et micro-onde. Un peu de confort bienvenu quand il faut veiller de nuit aux vêlages. Un confort qui devrait encore s'améliorer avec la pose de caméras de surveillance.

Il a aussi fallu parer à des imprévus, refaire la toiture du bâtiment d'Espinadel, faire face aux conséquences commerciales de la FCO, au flou artistique du versement des aides Pac, souscrire un prêt court terme plus conséquent... : *« Aujourd'hui encore, on n'a aucun repère »*, s'agace Christophe tout aussi inquiet de l'incertitude des cours du broutard. Pas de quoi décourager le duo dont la force tient dans une complicité et des échanges permanents : *« On essaie de tout faire à deux : les travaux extérieurs, la compta... On parle beaucoup, on s'appelle tout le temps au téléphone. Parfois on n'est pas d'accord mais on ne s'est jamais engueulés : on discute et on essaie de trouver ensemble la meilleure solution. Pour l'instant ça fonctionne bien »*, témoignent Lionel et Christophe.

Leur seul regret, au terme de ces 19 premiers mois d'activité : *« Ne pas avoir pu s'installer plus tôt ! »*

Patricia Olivieri

N'OUBLIONS PAS CEUX QUI FONT LE LAIT

Dans un contexte de crise du secteur laitier aux conséquences dramatiques, un débat anime la société : celui sur le respect des animaux. Pour nous, les éleveurs laitiers, c'est un sujet essentiel. Chaque jour, nous produisons du lait pour les millions de Français pour qui les produits laitiers sont un élément vital de santé, de plaisir, de culture gastronomique. Les Français connaissent l'implication de chaque éleveur envers chacune de ses vaches. Dès l'aube, nous sommes avec elles, pour les soigner, les nourrir avec attention et professionnalisme. La passion des éleveurs pour leurs animaux est une réalité. Ne l'oublions pas.



LESPRODUITSLAITIERS
PRODUITS-LAITIERS.COM

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière